

S Y S  
P O N S

LE TRAVAIL: PAS L'AFFAIRE DES ENFANTS

# ÉVALUATION FINALE DU PRO- GRAMME TPAE

|

**Rapport Final**

17.02.2025

## CONTENU

<b>Résumé</b>	<b>5</b>
Contexte et objectifs .....	5
Méthodologie .....	5
Principaux résultats .....	6
Recommandations d'action .....	9
<b>1 Introduction</b>	<b>11</b>
<b>2 Aperçu du cadre d'évaluation, de la méthodologie et de la qualité des données</b>	<b>12</b>
2.1 Objectifs de l'évaluation.....	12
2.2 Conception de l'évaluation .....	13
2.3 Approche méthodologique.....	15
2.4 Qualité des données MEAL .....	19
<b>3 Le programme TPAE</b>	<b>24</b>
3.1 Objectifs du programme TPAE.....	25
3.2 Groupes cibles du programme TPAE .....	26
3.3 Théorie du changement.....	27
<b>4 Résultats de l'évaluation</b>	<b>31</b>
4.1 Pertinence.....	31
4.2 Cohérence.....	39
4.3 Efficacité et impact .....	42
4.3.1 Réalisation des objectifs du programme TPAE	42
4.3.2 Contribution du programme TPAE	61
4.3.3 Évaluation du critère d'efficacité	73
4.4 Efficacité.....	74
4.5 Durabilité .....	79
<b>5 Conclusion et recommandations</b>	<b>86</b>
<b>Annexe :</b>	<b>92</b>
1 Liste de références .....	92
2 Résultats et hypothèses d'impact .....	102
3 Grille d'analyse .....	108
4 Parties prenantes interrogées lors des visites sur le terrain.....	126

## CHIFFRES

Figure 1 Théorie du changement du programme TPAE	30
Figure 2 Répartition du budget entre les pays et les unités	78

## T A B L E A U X

Tableau 1 : Vue d'ensemble des données MEAL	20
Tableau 2 Réalisation des indicateurs d'impact	43
Tableau 3 Réalisation des indicateurs de résultats (parcours 1)	55
Tableau 4 Indicateurs de résultats (parcours 2)	57
Tableau 5 Indicateurs de résultats (parcours 3)	59
Tableau 6 Indicateurs de résultats (parcours 4)	61
Tableau 7 Hypothèse générale 1 (parcours 1 et parcours 3)	61
Tableau 8 Hypothèse générale 2 (parcours 2 et parcours 3)	68
Tableau 9 Réalisation des plans par rapport au budget dépensé	75

## Abréviations

ACT	Équipe de coordination de l'Alliance
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural de Côte d'Ivoire
BuHaOs	Commerce extérieur et coopération au développement
L'UE	Union européenne
FGD	Discussion en groupe
HH	Ménage
OIT	Organisation internationale du travail
ICP	Indicateur clé de performance
L&A	Lobby et plaidoyer
MEAL	Suivi, évaluation, responsabilité et apprentissage
Ministère des Affaires étrangères	Ministère des affaires étrangères
MTR	Examen à mi-parcours
APD	Aide publique au développement
RVO	Fonds contre le travail des enfants
SCL	Stop au travail des enfants
SHG	Groupes d'entraide
ToC	Théorie du changement
TdR	Mandat
ONU	Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
VSLA	Village Loan Savings Association
WG	Groupe de travail
TPAE	Le Travail: Pas l'Affaire des Enfants

# Résumé

## Contexte et objectifs

Le programme Le Travail: Pas l’Affaire des Enfants (**TPAE**) a été lancé en 2019 dans six pays - Côte d’Ivoire, Inde, Jordanie, Mali, Ouganda et Viet Nam - pour s’attaquer aux causes profondes du travail des enfants et contribuer à l’objectif 8.7 du Programme 2030 pour le développement durable, qui vise à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d’ici 2025. Bien que tous les pays cibles du TP AE interdisent le travail des enfants conformément aux conventions internationales, le travail des enfants est encore répandu, en particulier dans les zones et les chaînes d’approvisionnement ciblées par le programme TP AE. C’est pourquoi le programme TP AE vise à **ce que tous les enfants et les jeunes soient libérés du travail des enfants et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un travail décent (à l’avenir)**. Il a poursuivi cet objectif grâce à une approche intégrée comportant **quatre volets** : les interventions communautaires (approche par zone), les systèmes de protection de l’enfance, l’engagement du secteur privé (approche par chaîne d’approvisionnement) et le plaidoyer international.

Syspons GmbH a été mandaté par l’Alliance TP AE pour réaliser l’**évaluation finale** du programme TP AE entre juillet 2024 et janvier 2025. L’évaluation du programme TP AE par Syspons avait donc trois objectifs : Premièrement, évaluer l’impact du programme TP AE à travers l’analyse systématique de toutes les données existantes du programme. Deuxièmement, identifier les bonnes pratiques évolutives à l’intersection de l’approche par zone et de l’approche par chaîne d’approvisionnement, en mettant l’accent sur les interventions visant à atténuer le travail des enfants dans les économies informelles. Troisièmement, formuler une liste de recommandations et d’approches stratégiques pouvant être utilisées pour de futures actions et collaborations par les partenaires de l’Alliance et d’autres acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants.

## Méthodologie

Sur la base des objectifs de l’évaluation et dans le but de maximiser sa valeur ajoutée, l’équipe d’évaluation a spécifiquement adapté la conception de l’évaluation aux aspects clés de la mission. L’évaluation était basée sur les **critères de l’OCDE/CAD** de pertinence, de cohérence, d’efficacité, d’efficience et de durabilité et prenait en compte des questions transversales telles que l’égalité entre les hommes et les femmes. Pour évaluer la **pertinence**, l’équipe d’évaluation a tout d’abord cherché à déterminer dans quelle mesure ses interventions étaient alignées sur les priorités et les besoins de ses principales parties prenantes. Ensuite, elle a cherché à savoir dans quelle mesure ses objectifs étaient harmonisés avec les politiques et les priorités nationales des Pays-Bas. Enfin, elle a examiné dans quelle mesure le programme TP AE pouvait s’adapter aux principaux défis et changements de circonstances survenus au cours de sa mise en œuvre. En termes de **cohérence**, l’équipe d’évaluation a étudié la mesure dans laquelle le programme de la TP AE a aligné ses objectifs et coordonné ses activités avec celles d’autres acteurs concernés par le travail des enfants. L’évaluation de l’**efficacité** s’est concentrée sur la mesure dans laquelle le programme de la TP AE a atteint les objectifs et les **impacts** prévus, ainsi que sur les facteurs qui ont facilité ou entravé les progrès vers ces objectifs. En ce qui concerne l’**efficience**, l’équipe d’évaluation a évalué l’utilisation économique des ressources par rapport aux produits et aux résultats obtenus par le programme de la TP AE. Les critères de **durabilité** se sont concentrés sur la viabilité à long terme des impacts et des résultats du programme TP AE. L’analyse a déterminé la résilience des réalisations du programme et sa capacité à favoriser un changement durable en explorant les quatre dimensions suivantes : 1) la durabilité institutionnelle et politique, 2) la durabilité sociale et culturelle, 3) l’engagement et l’appropriation des parties prenantes et 4) la durabilité financière. Enfin, les questions transversales telles que l’égalité entre les hommes et les femmes dans les activités de la TP AE ont été analysées à travers les critères d’évaluation. L’évaluation a porté sur la période allant de 2020 à 2024.

**Les méthodes d'évaluation** comprenaient l'analyse de données secondaires et des entretiens. Ces derniers comprenaient quatre entretiens exploratoires (de groupe) avec des parties prenantes clés, telles que des représentants du ministère néerlandais des Affaires étrangères et de la TPAE. L'équipe a également mené six entretiens (de groupe) avec des équipes nationales et six entretiens avec des points focaux chargés du suivi, de l'évaluation, de la responsabilité et de l'apprentissage (MEAL). En outre, trois entretiens (de groupe) ont été menés avec des représentants de la TPAE issus des filières et des groupes de travail, ainsi qu'un entretien supplémentaire avec la direction de la TPAE. Deux visites de terrain spécifiques à un pays ont également été effectuées par des experts nationaux : l'une en Inde, axée sur le secteur de la pierre naturelle, avec six entretiens (de groupe) et sept discussions de groupe, et l'autre en Côte d'Ivoire, axée sur le secteur du cacao, avec huit entretiens (de groupe) et six discussions de groupe. Au total, l'équipe d'évaluation a mené 34 entretiens (de groupe) et 13 discussions de groupe.

Dans cette évaluation, les données MEAL ont servi de base à l'évaluation des TdC du programme et à l'élaboration d'un récit de contribution solide pour évaluer les impacts du programme TPAE. Les données MEAL disponibles englobent les données KPI basées sur des études comprenant des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes de suivi, des enquêtes auprès des travailleurs ou des employeurs, des plans annuels et des rapports annuels pour 2020 à 2024, y compris des tableaux de récolte des résultats, ainsi que des études SenseMaker. Les études KPI et SenseMaker ont été menées au niveau de base, à mi-parcours et à la fin de l'évaluation. L'équipe d'évaluation a identifié plusieurs **limites à la qualité des données MEAL**, telles que des défis pour la mesure des indicateurs d'impact en raison de méthodes de collecte de données incohérentes et du manque d'opérationnalisation standardisée pour les indicateurs d'impact, ainsi que des lacunes dans le cadre MEAL où les KPI existants ne suivent pas les résultats et les activités spécifiques au programme

## Principaux résultats

L'évaluation souligne la **grande pertinence** du programme TPAE, qui se manifeste par son alignement sur les besoins des principales parties prenantes, les priorités nationales et sectorielles néerlandaises et l'évolution des défis contextuels. Grâce à des actions ciblées telles que la réduction du travail des enfants, l'amélioration de la fréquentation scolaire, le soutien aux moyens de subsistance et la sensibilisation des communautés, le programme a répondu efficacement aux besoins des parties prenantes. Ses stratégies reflétaient les priorités des enfants, des familles, des communautés, des autorités et des acteurs du secteur privé, garantissant une approche globale pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. L'alignement sur les politiques néerlandaises - axées sur l'éducation, la réduction de la pauvreté et la transparence de la chaîne d'approvisionnement - a renforcé son adéquation stratégique avec les cadres nationaux et internationaux. En outre, l'intégration dans les conventions sectorielles a renforcé son impact et favorisé une collaboration précieuse avec les acteurs du secteur privé. La capacité d'adaptation du programme aux défis extérieurs, notamment le COVID-19, les transitions politiques et les crises climatiques, a encore souligné sa pertinence dans des contextes dynamiques. Bien que certains défis systémiques dépassent son champ d'application, le programme TPAE a donné la priorité au renforcement de la résilience et aux solutions durables, apportant ainsi des avantages à long terme aux communautés touchées.

Le programme TPAE a également fait preuve d'une **grande cohérence** en alignant efficacement ses objectifs et en coordonnant ses efforts tant au niveau interne entre les partenaires de l'Alliance qu'au niveau externe avec les principales parties prenantes s'occupant du travail des enfants. En interne, le programme s'est appuyé sur l'expertise complémentaire de la Stop Child Labour Coalition, de l'UNICEF Pays-Bas et de Save the Children Pays-Bas, en adoptant une approche à plusieurs niveaux combinant l'engagement communautaire, le plaidoyer national et la réforme législative. Des activités de liaison et d'apprentissage, notamment des réunions, des visites d'échange et des bulletins d'information, ont permis de renforcer la collaboration et le partage des connaissances. Sur le plan externe, le programme s'est aligné sur des cadres internationaux tels que les conventions de l'OIT, l'objectif de développement durable 8.7 et les lignes directrices de l'OCDE, garantissant ainsi la cohérence avec les normes mondiales. L'engagement stratégique avec des acteurs tels que l'OIT, SDG Alliance 8.7 et RVO/FBK a favorisé les

synergies, minimisé les doublons et amplifié l'impact, en particulier dans des secteurs clés tels que le textile, l'exploitation minière et la pierre naturelle.

En ce qui concerne les critères d'**efficacité** et d'**impact**, l'évaluation constate que **le programme TPAE a globalement progressé vers son objectif de libérer les enfants et les jeunes du travail des enfants et de garantir leurs droits à une éducation de qualité et à un (futur) travail décent dans la plupart de ses pays partenaires**. Cet objectif a été atteint grâce à quatre approches interconnectées ("parcours") ciblant les membres de la communauté, le secteur public, le secteur privé, ainsi que le lobbying et le plaidoyer au niveau international.

L'évaluation montre que le programme TPAE a contribué à **réduire les taux de travail des enfants dans la plupart des pays partenaires. Le programme TPAE a obtenu des résultats positifs en Inde, en Jordanie, au Mali et en Ouganda. En Côte d'Ivoire et au Viêt Nam, le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés** en ce qui concerne le taux de travail des enfants dans les zones couvertes par le programme : En Côte d'Ivoire et au Viêt Nam, les taux de travail des enfants ont été réduits pour les filles, mais ont (légèrement) augmenté pour les garçons. En ce qui concerne les contributions du programme TPAE, l'évaluation a révélé que le programme a obtenu des résultats positifs en s'attaquant à des facteurs clés tels que la pauvreté et les normes sociales par le biais de ses quatre voies d'action. Dans le cadre du parcours 1 (approche communautaire), le programme a effectivement réduit le travail des enfants grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation aux effets néfastes du travail des enfants, l'offre d'autres possibilités de générer des revenus pour alléger les pressions financières des ménages, et l'implication des membres de la communauté dans la protection des enfants et la surveillance des entreprises locales. Pour le parcours 2 (systèmes de protection des enfants), le programme a soutenu avec succès les acteurs du secteur public national et local en renforçant les politiques, les lois et les réglementations relatives au travail des enfants, par exemple par des formations de sensibilisation et une aide à l'élaboration de politiques. La voie 3 (approche de la chaîne d'approvisionnement) a ciblé le secteur privé - y compris les entreprises formelles, les chaînes d'approvisionnement de niveau inférieur et le secteur informel - par le biais d'activités telles que des formations de sensibilisation du personnel sur les impacts négatifs du travail des enfants et les partenariats. Bien que la disponibilité limitée des données ait entravé l'analyse de la voie 4 (lobbying et plaidoyer), le programme a obtenu des résultats notables, tels que l'obtention du soutien du gouvernement néerlandais pour l'approche par zone, ainsi que l'inclusion des droits de l'enfant dans l'EUCSDDD et l'adoption de cette dernière, contribuant ainsi à son efficacité globale.

L'évaluation montre également que le programme TPAE a obtenu des **résultats mitigés en ce qui concerne l'amélioration des taux de scolarisation et d'assiduité dans les pays partenaires. En Côte d'Ivoire, en Ouganda et au Viêt Nam, le programme TPAE a permis d'augmenter légèrement les taux de scolarisation et d'assiduité. En Inde, en Jordanie et au Mali, le programme TPAE a enregistré une baisse et/ou une stagnation**. En Inde, les taux de scolarisation et d'assiduité ont connu une baisse significative, tant pour les garçons que pour les filles. En revanche, en Jordanie et au Mali, la baisse a surtout touché les taux de scolarisation et de fréquentation des garçons. L'évaluation a néanmoins révélé un changement d'attitude des acteurs concernés et une valorisation de l'éducation dans tous les pays partenaires. L'évaluation a montré que le programme TPAE a obtenu des résultats positifs en s'attaquant avec succès aux principaux obstacles à l'éducation, tels que les normes sociales, la mauvaise qualité de l'enseignement et le manque de moyens de transport, par le biais de ses différentes voies d'intervention. Dans le cadre du parcours 1, le programme a contribué à l'augmentation de la scolarisation et de l'assiduité grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation à la valeur de l'éducation et à l'amélioration de la qualité de l'éducation grâce à la formation des enseignants. Le parcours 2 s'est également avéré efficace, grâce aux efforts déployés pour soutenir les acteurs publics en créant des classes de transition, en améliorant l'infrastructure scolaire et en fournissant des moyens de transport vers les écoles. La voie 3 a démontré son efficacité en impliquant les acteurs du secteur privé, tels que les propriétaires d'entreprises locales, par le biais d'activités telles que la sensibilisation à l'importance de l'éducation. Le programme TPAE a également soutenu les acteurs du secteur privé dans leurs efforts pour faciliter l'éducation des enfants, par exemple en créant des centres de motivation sur leurs terrains.

Plusieurs **facteurs clés de succès** ont contribué de manière significative à l'efficacité du programme TPAE. À cet égard, le programme a stratégiquement adopté une approche multipartite, démontrée par les quatre filières complémentaires, et a adapté cette approche en ciblant différentes parties prenantes au sein de chaque filière. En outre, il a utilisé une stratégie à plusieurs niveaux, impliquant des chaînes d'approvisionnement entières (y compris des zones de production et de ressources) et collaborant avec des acteurs du secteur public aux niveaux national et local. Un autre facteur crucial de la réussite du programme a été son intégration dans l'**approche par zone**. La combinaison de cette approche avec les systèmes de protection de l'enfance s'est avérée particulièrement efficace, car elle a permis d'impliquer activement les communautés dans la protection des enfants, par exemple en contrôlant les entreprises locales, ce qui a renforcé le système et favorisé une approche davantage axée sur la communauté grâce à un engagement local accru. En outre, l'intégration de l'approche par zone à l'approche par chaîne d'approvisionnement a encouragé un sentiment plus fort de responsabilité collective parmi les entreprises locales, ce qui a incité certains acteurs du secteur privé à prendre des mesures pour éliminer le travail des enfants et soutenir l'accès des enfants à l'éducation.

Un **facteur limitant** la facilitation des changements dans le secteur privé a été l'accent initial relativement plus faible du programme de la TPAE sur l'axe 3. Lors de l'évaluation à mi-parcours du programme TPAE, la troisième voie, qui consiste à faire agir le secteur privé, a été jugée moins efficace que les autres voies, en raison de plusieurs facteurs, tels que la portée et les ressources limitées affectées à la voie 3. Au cours de la deuxième partie de la durée du programme TPAE, ce dernier a notamment conçu des initiatives communautaires ciblant le secteur privé et a pu influencer avec succès l'attitude des acteurs du secteur privé.

En outre, le programme TPAE est considéré comme **efficace**. Les données disponibles sur ses plans, ses activités, ses finances et ses résultats montrent que le programme s'est non seulement adapté aux défis extérieurs, mais qu'il l'a fait de manière efficace. Il a géré efficacement les ressources, réaffectant les économies à des opportunités prometteuses. Bien que le décaissement des fonds ait parfois été considéré comme lent et coûteux, l'affectation des ressources a semblé appropriée compte tenu du niveau élevé d'adaptabilité du programme ( ), de la nécessité de transférer les ressources d'un pays à l'autre et d'un moment à l'autre, et de la complexité du contexte multi-pays. Au départ, le programme TPAE a stratégiquement orienté la plupart de ses ressources vers le parcours 1 plutôt que vers le parcours 3. Au fil du temps, cette approche a évolué, avec une réorientation du volet 3 vers des activités communautaires qui ont renforcé l'efficacité sans nécessiter de ressources supplémentaires. En l'absence de signes significatifs d'inefficacité et compte tenu de son adaptabilité et de sa capacité à tirer parti de l'apprentissage pour améliorer l'efficacité, l'évaluation considère que le programme est efficace malgré les défis auxquels il a été confronté.

Enfin, si les réalisations du programme TPAE sont considérées comme **durables**, leur viabilité à long terme se heurte également à certains obstacles. La **durabilité institutionnelle et politique** a été soutenue par l'alignement du programme sur les priorités locales et nationales, le renforcement des cadres de protection de l'enfance et l'intégration de ses objectifs dans les systèmes gouvernementaux. En renforçant les institutions formelles et en intégrant les interventions dans les structures existantes, le programme a jeté les bases d'une continuité à long terme. Toutefois, sa viabilité future dépendra d'une volonté politique soutenue et d'une allocation adéquate des ressources : La durabilité institutionnelle et politique des efforts de protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne l'application de la législation sur la protection de l'enfance, se heurte à un défi de taille : le risque d'un engagement incohérent ou décroissant de la part des autorités de l'État au fil du temps. En outre, la **durabilité sociale et culturelle** a été démontrée par l'évolution des normes et des attitudes communautaires, qui ont rejeté le travail des enfants et donné la priorité à l'éducation. L'approche multipartite du programme a impliqué les familles, les écoles, les entreprises et les autorités locales, créant ainsi un écosystème résilient où la protection des enfants peut perdurer même face aux pressions extérieures. Cependant, un défi potentiel pour la durabilité sociale et culturelle du changement de norme est le risque de complaisance parmi les parties prenantes, comme les acteurs du secteur privé qui considèrent que le problème du travail des enfants découle du manque de sensibilisation des travailleurs. En outre, l'**engagement et l'appropriation des parties prenantes** ont été renforcés par la participation active des gouvernements, des communautés et du secteur privé. Les initiatives de renforcement des capacités et les partenariats ont également favorisé le partage des responsabilités, garantissant l'intégration des efforts de



protection de l'enfance dans les structures locales. Toutefois, les relations tendues entre les communautés et les acteurs gouvernementaux peuvent constituer un obstacle majeur à l'appropriation et à l'engagement des parties prenantes. Un manque de confiance entre ces parties prenantes peut entraver la collaboration en matière de protection de l'enfance, en particulier dans les régions où les services gouvernementaux sont perçus comme inadéquats ou incohérents. Enfin, la **durabilité financière** a été abordée en réduisant la dépendance à l'égard des donateurs, en transférant les activités vers des initiatives soutenues localement et en intégrant les objectifs de protection de l'enfance dans les plans gouvernementaux. Cependant, la durabilité des mécanismes financiers reste vulnérable aux changements de priorités gouvernementales, aux contraintes budgétaires et aux défis extérieurs tels que les événements climatiques ou les pandémies.

## Recommandations d'action

Sur la base des résultats et de l'analyse, les sept recommandations suivantes sont proposées pour les programmes futurs.

- 1. Adopter une approche multidimensionnelle, multi-niveaux et multi-acteurs :** À l'instar du programme de la TPPE, les futurs programmes de lutte contre le travail des enfants devraient adopter une approche globale qui soit, comme celle du programme de la TPPE, multidimensionnelle, multiniveaux et multipartite, afin que les interventions s'attaquent efficacement à la complexité de la question. L'évaluation du programme TPPE a démontré que l'engagement des principales parties prenantes (communautés, acteurs du secteur public et du secteur privé) aux niveaux local, national et international était un facteur de réussite essentiel du programme dans la réduction du travail des enfants et l'amélioration des taux de scolarisation et d'assiduité.
- 2. Intégrer les stratégies des secteurs public et privé dans une approche par zone :** A l'instar du programme TPPE, les futurs programmes sur le travail des enfants devraient intégrer les stratégies des secteurs public et privé avec une approche par zone comme dans le programme TPPE afin de tirer efficacement parti des structures communautaires et de renforcer l'engagement local. L'évaluation du programme TPPE a identifié cette intégration comme un facteur clé de succès du programme dans la réduction du travail des enfants et l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité.
- 3. Donner la priorité à un engagement précoce et adéquat avec le secteur privé :** La participation du secteur privé est essentielle pour lutter contre le travail des enfants dans les opérations commerciales et les chaînes d'approvisionnement, en particulier au niveau local. Les futurs programmes devraient impliquer le secteur privé dès le départ, en veillant à ce que des ressources financières et humaines suffisantes soient allouées pour instaurer la confiance et favoriser une collaboration efficace.
- 4. Institutionnaliser les objectifs de protection de l'enfance dans les politiques locales et nationales :** L'institutionnalisation des objectifs de protection de l'enfance crée une base politique stable, favorise la responsabilisation des institutions publiques et garantit que les efforts de prévention du travail des enfants restent une priorité même après la fin du financement du programme. Les futurs programmes devraient inciter les gouvernements à intégrer les objectifs de protection de l'enfance dans les cadres de développement locaux et nationaux, en veillant à ce qu'ils soient alignés sur les priorités et les systèmes existants.
- 5. Améliorer la qualité des données grâce à l'alignement MEAL, à l'opérationnalisation standardisée des ICP et à la gestion cohérente des données :** Les futurs programmes devraient renforcer l'alignement entre les systèmes MEAL et les TdC, standardiser l'opérationnalisation des ICP entre les partenaires et les pays et assurer la cohérence de la collecte des données par l'engagement à long terme de consultants externes. Une approche structurée de la définition et de la mise en relation des ICP améliorera le suivi des contributions du programme et facilitera l'apprentissage, en particulier dans des domaines tels que l'éducation et le travail des enfants. La normalisation des méthodologies des ICP et des outils de collecte

de données améliorera la comparabilité et réduira les incohérences tout en conservant une certaine flexibilité pour les adaptations contextuelles. En outre, l'établissement de partenariats à long terme pour la gestion des données améliorera la fiabilité des données et renforcera l'évaluation de l'impact, comme dans le cas des études SenseMaker ou des enquêtes à mi-parcours et à la fin du programme dans certains pays.

# 1 Introduction

Le programme Le Travail: Pas l’Affaire des Enfants (TPAE) a été lancé en 2019 dans les sept pays suivants : la Côte d’Ivoire, l’Inde, la Jordanie, le Mali, l’Ouganda, le Viet Nam et les Pays-Bas. Grâce à des efforts concertés, le programme TPAE s’est attaqué aux causes profondes du travail des enfants par le biais d’une approche intégrée à travers quatre voies pour contribuer à l’Objectif de développement durable (ODD) 8.7 et à l’élimination du travail des enfants. Dans le cadre de l’Agenda 2030 pour le développement durable, les États membres des Nations unies ont fixé en 2015 la cible de l’ODD 8.7 visant à éliminer le travail des enfants sous toutes ses formes d’ici à 2025. Cependant, les progrès mondiaux contre le travail des enfants illustrés par une réduction de la prévalence du travail des enfants et des travaux dangereux de plus de 5 points de pourcentage entre 2000 et 2012 ont stagné à environ 10 pour cent à l’échelle mondiale jusqu’en 2020, juste après l’adoption de l’Agenda pour le développement durable : Le Travail: Pas l’Affaire des Enfants (TPAE) a commencé ses travaux (OIT et UNICEF, 2021). Si les progrès ont stagné au niveau mondial, c’est principalement en raison de l’augmentation de la prévalence en Afrique subsaharienne, qui est la région où la prévalence du travail des enfants est la plus élevée, alors que les progrès ont été plus réguliers dans les autres régions (OIT et UNICEF, 2021).

Bien que tous les pays cibles de la TPAE interdisent le travail des enfants conformément aux conventions internationales, le travail des enfants est encore répandu, en particulier dans les zones et les chaînes d’approvisionnement ciblées par le programme de la TPAE. Le travail des enfants et la législation y afférente sont régis par trois grandes conventions internationales : la convention n° 138 de l’Organisation internationale du travail (OIT) concernant l’âge minimum d’admission à l’emploi et la recommandation n° 146 (1973) ; la convention n° 182 de l’OIT concernant l’interdiction des pires formes de travail des enfants et l’action immédiate en vue de leur élimination et la recommandation n° 190 (1999) ; et la Convention des Nations unies relative aux droits de l’enfant. Selon ces conventions, les travaux effectués par des enfants qui sont mentalement, physiquement, socialement ou moralement dangereux et nuisibles pour les enfants, qui interfèrent avec leur scolarité, ainsi que les travaux excessivement longs et lourds sont considérés comme du travail des enfants et des travaux dangereux qui ne conviennent pas à des personnes de moins de 18 ans.

Syspons GmbH a été mandaté par l’Alliance TPAE pour réaliser l’évaluation finale du programme TPAE entre juillet et décembre 2024. **L’objectif principal de cette évaluation était de réaliser une évaluation complète de la théorie du changement (TdC) de la TPAE**, ce qui a permis de mieux comprendre la contribution du programme à l’élimination du travail des enfants dans ses pays partenaires.

L’évaluation du programme TPAE par Syspons **avait trois objectifs** : Premièrement, **évaluer l’impact du programme TPAE par le biais d’une analyse systématique de toutes les données existantes du programme**. Deuxièmement, **identifier les bonnes pratiques évolutives à l’intersection de l’approche par zone et de l’approche par chaîne d’approvisionnement**, en mettant l’accent sur les interventions visant à atténuer le travail des enfants dans les économies informelles. Troisièmement, **formuler une liste de recommandations et d’approches stratégiques** pouvant être utilisées pour de futures actions et collaborations par les partenaires de l’Alliance et d’autres acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants.

Le présent rapport d’évaluation est structuré comme suit :

- **Le chapitre 2** présente le cadre d’évaluation, la méthodologie et la qualité des données.
- **Le chapitre 3** propose une première analyse du programme TPAE, notamment de ses principaux groupes cibles et de sa théorie du changement.
- **Le chapitre 4** présente les résultats de l’évaluation sur la base des critères de pertinence, de cohérence, d’efficacité, d’impact, d’efficience et de durabilité.
- **Le chapitre 5** présente la conclusion et une série de recommandations stratégiques pour des programmes similaires.

Dans l’annexe, vous trouverez :

- La **liste des références, les hypothèses, la grille d’analyse et les parties prenantes interrogées.**

## 2 Aperçu du cadre d'évaluation, de la méthodologie et de la qualité des données

Ce chapitre aborde les questions clés de la **raison d'être** de cette évaluation, **de ce qu'elle** cherche à réaliser **et de la manière dont** elle sera menée, tout en donnant un **aperçu de la qualité des données MEAL**. Il commence par décrire les **objectifs (le "pourquoi")**, qui définissent le but de l'évaluation et les objectifs spécifiques qu'elle cherche à atteindre. **La conception de l'évaluation (le "quoi")** est ensuite décrite, en mettant l'accent sur le cadre d'analyse de la contribution qui guide l'évaluation. Ensuite, **l'approche méthodologique (le "comment")** est abordée, en détaillant les méthodes et outils spécifiques utilisés au cours des trois principales phases de l'évaluation : la phase de démarrage, la phase de collecte des données et la phase de synthèse et de rapport. Enfin, le chapitre examine la **qualité des données du programme** et son impact sur les résultats de l'évaluation. L'ensemble de ces éléments offre une vue d'ensemble de l'objectif, de la structure et de la méthodologie de l'évaluation.

### 2.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du programme TPAE a plusieurs objectifs. Tout d'abord, elle vise à **promouvoir la responsabilité** du programme vis-à-vis des parties prenantes, notamment les bailleurs de fonds, les participants et le grand public. Pour ce faire, **elle mesure et documente les résultats d'une** manière qui rend manifeste la façon dont les ressources ont été utilisées au cours de la mise en œuvre du programme et quels objectifs ont été atteints. Deuxièmement, elle **favorise la transparence en instaurant la confiance** entre les parties prenantes et en démontrant **un engagement en faveur de l'ouverture et de l'examen**. Enfin, la saisie et la documentation des idées **améliore l'apprentissage** en permettant le **partage des leçons et des recommandations** comme source d'inspiration pour les interventions actuelles et futures dans le domaine de l'atténuation du travail des enfants.

La mission principale de l'équipe d'évaluation de Syspons était de saisir et de documenter les résultats obtenus par le programme TPAE dans l'élimination des causes profondes du travail des enfants dans ses sept pays cibles. Pour ce faire, une attention particulière a été accordée à **l'intégration des approches par zone et par chaîne d'approvisionnement**, une méthode unique par laquelle le programme s'est adressé à un large éventail de parties prenantes jouant un rôle crucial dans l'atténuation du travail des enfants. En d'autres termes, cette analyse met en évidence la manière dont les interventions communautaires ont soutenu et renforcé mutuellement les politiques conçues pour cibler le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement. L'évaluation avait trois objectifs spécifiques :

- 1) **Analyser l'impact du programme TPAE** : Évaluer le succès des interventions du programme par une analyse systématique de toutes les données disponibles, y compris les indicateurs clés de performance (ICP) et les indicateurs spécifiques aux pays, les rapports de récolte des résultats, les examens SenseMaker, les rapports annuels des pays, les plans et les publications connexes
- 2) **Identifier des exemples de bonnes pratiques extensibles, en particulier à l'intersection des approches par zone et par chaîne d'approvisionnement** : Identifier les interventions qui se sont révélées particulièrement prometteuses dans la lutte contre le travail des enfants, notamment les formes de travail des enfants présentes dans les économies informelles, grâce à la mise en œuvre de deux visites de terrain spécifiques à chaque pays, en Inde et en Côte d'Ivoire. Les études de cas comprenaient une cartographie détaillée des parties prenantes dans les secteurs de la pierre naturelle et du cacao, ainsi qu'une réflexion sur les bonnes pratiques qui peuvent être développées et mises à l'échelle.
- 3) **Formuler des recommandations stratégiques à l'intention des partenaires du programme et des principales parties prenantes** : Élaborer des suggestions réalistes et réalisables basées sur les résultats de l'évaluation qui peuvent être utilisées par les partenaires de l'Alliance et d'autres parties prenantes à l'avenir pour mobiliser des ressources et collaborer à la réalisation de l'objectif de réduction du travail des enfants.

## 2.2 Conception de l'évaluation

Au lieu de traiter l'analyse des données de suivi, d'évaluation, de responsabilisation et d'apprentissage (MEAL) et la mise en œuvre des visites sur le terrain comme des processus distincts, l'équipe a adopté une **conception intégrée et holistique de l'évaluation**. À cette fin, ces deux composantes ont été rationalisées et considérées comme intrinsèquement liées. **Une analyse de contribution** a été réalisée pour évaluer les impacts du programme. Sur la base de l'évaluation du site, du cahier des charges du programme et de l'analyse des données MEAL disponibles, une histoire de la contribution a été élaborée et les lacunes ont été identifiées. Ces lacunes ont été comblées, dans la mesure du possible, grâce aux données collectées lors des visites sur le terrain. Enfin, un ensemble de **recommandations stratégiques** a été formulé à l'intention des partenaires et des autres parties prenantes.

**L'analyse de contribution est une méthodologie développée pour identifier la contribution d'une intervention à un changement ou à un ensemble de changements.**<sup>1</sup> Elle a été développée par John Mayne au début des années 2000 et repose sur la conviction qu'il est souvent difficile de prouver l'attribution lorsqu'il s'agit de programmes et d'interventions de développement. Cela est dû à des facteurs tels que : 1) les nombreuses étapes différentes qui existent généralement entre les activités du programme et les changements éventuels, 2) les facteurs extérieurs qui influencent les voies d'impact des interventions de développement, et 3) un changement souhaité étant souvent le résultat de plusieurs interventions différentes.<sup>2</sup>

Par conséquent, l'analyse de contribution est conçue pour être utilisée en conjonction avec les TdC. Alors que les TdC définissent des parcours spécifiques démontrant comment les activités conduisent aux réalisations, aux effets et à l'impact, l'analyse de contribution est utilisée pour analyser le changement à tous ces différents niveaux, **comparant ainsi la réalité aux propositions théoriques**. L'objectif de l'analyse de contribution n'est pas d'établir de manière concluante si une intervention spécifique a entraîné un changement ou un ensemble de changements. Elle cherche plutôt à **réduire l'incertitude en proposant un récit plausible et fondé sur des preuves** des raisons pour lesquelles certains changements se sont produits. Dans les paragraphes suivants, chaque étape de l'analyse de contribution est décrite et son application dans le contexte de cette mission est expliquée.

**La première étape d'une analyse de contribution consiste à identifier une question spécifique de cause à effet à traiter.** Voici quelques-unes des questions auxquelles l'analyse de contribution peut aider à répondre : 1) Une intervention donnée a-t-elle influencé un changement observé ? 2) Comment et pourquoi un changement s'est-il produit ? 3) Quelles sont les conditions requises pour qu'un certain type d'intervention fonctionne avec succès à l'avenir ? **La première étape de l'analyse de la contribution mise en œuvre pour l'évaluation finale de la CMNB a coïncidé avec la phase de démarrage et a consisté à identifier et à affiner les objectifs de l'évaluation.** Au début de la phase de démarrage, l'équipe d'évaluation de Syspons a procédé à un examen préliminaire des documents du programme et à une série d'entretiens exploratoires avec des membres clés du personnel de la TPAE et des représentants du Ministère des Affaires Étrangères (MAE). Les informations recueillies lors de ces recherches documentaires et de ces entretiens ont ensuite été utilisées pour 1) élaborer un rapport initial et 2) affiner le cadre d'évaluation. La validation du rapport initial et du cadre d'évaluation a conclu la phase initiale et a jeté les bases de la deuxième phase de la mission, à savoir la phase d'analyse et de collecte des données.

**La deuxième étape de l'analyse de la contribution consiste généralement à formuler un cahier des charges.** Un CDC utilisé pour une analyse de contribution doit décrire la logique du programme (c'est-à-dire la manière dont les activités mènent aux résultats et à l'impact) et énumérer les risques, les hypothèses et les autres facteurs susceptibles d'influencer le changement. **Pour le programme TPAE, il existait déjà une théorie du changement bien définie** (voir figure 1), avec des voies stratégiques claires qui indiquent les relations logiques entre

<sup>1</sup> <https://www.intrac.org/wpcms/wp-content/uploads/2017/01/Contribution-analysis.pdf>

<sup>2</sup> Mayne, J (2012a). Faire des affirmations causales. Brief 26, Initiative pour l'apprentissage et le changement institutionnels (ILAC).

les intrants, les produits intermédiaires et les résultats du programme. En raison de la structure détaillée et cohérente du cahier des charges du programme, l'équipe d'évaluation n'a pas jugé nécessaire d'y apporter des modifications substantielles. En revanche, la deuxième étape de l'analyse de la contribution a été utilisée pour affiner l'objectif de l'évaluation. Cela a été fait en rationalisant la liste des hypothèses de résultats dérivées d'un premier examen des TdC (voir annexe) et en réduisant le nombre total à prendre en compte dans l'étape d'analyse des données secondaires. En d'autres termes, **une liste prioritaire d'hypothèses basées sur les priorités épistémologiques de l'évaluation a été identifiée et analysée dans la phase d'analyse des données secondaires.** Ces priorités épistémologiques ont été déterminées sur la base de l'analyse préliminaire des documents du programme, des résultats des entretiens exploratoires et des consultations détaillées avec l'équipe de TPAE. Etant donné qu'aucune modification significative n'a été apportée au cahier des charges du programme, les **étapes 1 et 2 de l'analyse de la contribution ont été consolidées.**

**La troisième étape de l'analyse de la contribution implique la collecte des données existantes.** Cette phase comprend : 1) l'utilisation des données du programme et des contributions des parties prenantes pour tester l'ensemble des hypothèses prioritaires, et 2) l'examen de la qualité des données disponibles ( ). **Dans l'évaluation de la CMNB, la troisième étape de l'analyse de la contribution a consisté à réaliser un examen complet de toutes les données MEAL disponibles afin de déterminer si les connaissances disponibles étaient suffisantes pour valider l'ensemble des hypothèses prioritaires identifiées lors de la phase initiale.** Cela a permis à l'équipe d'évaluation d'acquiescer une première compréhension de l'impact du programme. Les résultats de l'analyse des données secondaires ont en outre contribué à façonner les plans concernant les phases supplémentaires de collecte et d'analyse des données nécessaires à l'évaluation.

**La quatrième étape de l'analyse de la contribution consiste à formuler un récit préliminaire de la contribution** (également appelé récit de la contribution). L'histoire de la contribution explique comment une intervention donnée a été mise en œuvre et comment ses différentes activités ont contribué au changement. Il énumère en outre tous les facteurs externes susceptibles d'avoir eu une influence. La tâche suivante consiste à évaluer la crédibilité de ce récit de contribution, c'est-à-dire à déterminer dans quelle mesure il peut être étayé par des preuves et, à l'inverse, quels sont les éléments du récit de contribution qui ne peuvent être affirmés avec confiance compte tenu des preuves examinées. Trois conclusions possibles peuvent être tirées de l'étude du récit de contribution préliminaire : 1) le récit de contribution est valable et peut être utilisé pour démontrer la contribution de l'intervention à un changement ou à un ensemble de changements ; 2) le récit de contribution n'est pas étayé dans certains domaines, mais il est impossible de recueillir des preuves supplémentaires. Dans ce cas, les domaines qui sont sous-déterminés par les preuves resteront, et 3) L'histoire de la contribution n'est pas étayée dans certains domaines, mais des preuves supplémentaires peuvent être recueillies pour renforcer ses propositions. **Dans le cadre de l'évaluation de la TPAE, nous avons formulé un récit de contribution préliminaire, qui a servi d'exposé initial détaillant la manière dont les interventions de la TPAE ont abouti aux résultats observés.** Ce récit a été construit à partir des résultats de l'analyse des données secondaires réalisée à l'étape 3. L'analyse des données secondaires a donné un premier aperçu de l'impact du programme et a permis d'identifier les principales voies de causalité dans les TdC qui sont étayées par des preuves existantes. Cependant, elle a également révélé des **lacunes ou des domaines dans lesquels les preuves étaient insuffisantes pour valider pleinement l'histoire de la contribution.** Par exemple, la troisième étape de l'analyse de la contribution a révélé que certaines des hypothèses sélectionnées ne disposaient pas de suffisamment de données pour les étayer, ou que les données disponibles n'atteignaient pas le seuil de qualité souhaité pour garantir la solidité des résultats. En d'autres termes, l'analyse des données secondaires menée lors de la troisième étape a permis de déterminer quelles hypothèses identifiées lors de la phase initiale ne pouvaient pas être suffisamment validées par les données disponibles du programme, ouvrant ainsi la voie à une collecte de données supplémentaires lors des visites sur le terrain dans chaque pays. Ces **visites sur le terrain ont permis de recueillir des données primaires** visant spécifiquement à tester et à affiner ces hypothèses sous-évaluées. Les hypothèses utilisées pour fixer les objectifs de recherche des visites sur le terrain ont été sélectionnées en fonction des critères suivants : 1) les données sont insuffisantes pour valider les hypothèses, 2) les données de bonne qualité sont insuffisantes pour valider les hypothèses, 3) les données de bonne qualité sont disponibles, mais certains aspects des résultats restent inexplicables, et 4) les priorités épistémologiques de l'évaluation. Par

conséquent, **les visites sur le terrain n'étaient pas simplement des exercices de collecte de données supplémentaires ; elles étaient stratégiquement conçues pour compléter les pièces manquantes de l'histoire de la contribution, renforçant ainsi sa validité globale.**

**La cinquième étape de l'analyse de la contribution a consisté à recueillir des preuves supplémentaires afin de renforcer l'histoire préliminaire de la contribution** dans les domaines où elle est faible. Pour l'évaluation de la TPAE, des données supplémentaires permettant de valider les hypothèses sous-jacentes ont été recueillies lors de **deux visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire**. Il convient toutefois de noter que les données recueillies lors de ces visites sur le terrain **ne peuvent être que partiellement extrapolées** au contexte programmatique plus large. Étant donné que le programme TPAE a fonctionné dans sept pays et dans de multiples contextes régionaux, les résultats des visites sur le terrain ne peuvent être transférés qu'avec d'importantes réserves.

**Au cours de la sixième et dernière étape de l'analyse de la contribution, le récit préliminaire de la contribution a été révisé et renforcé à la lumière de nouveaux éléments.** Le but ultime de l'analyse était de parvenir à une version plus plausible de l'histoire de la contribution que celle élaborée à l'étape quatre. **La sixième étape de l'analyse de la contribution du programme TPAE a consisté à ajuster le récit préliminaire de la contribution** de manière à ce qu'il tienne compte des nouvelles informations recueillies lors des visites de terrain dans chaque pays, tout en reconnaissant les domaines qui restent insuffisamment explicables.

## 2.3 Approche méthodologique

Ce sous-chapitre présente l'approche méthodologique employée dans l'évaluation, en détaillant les méthodes et outils spécifiques utilisés au cours des trois phases de l'évaluation : la phase de démarrage, la phase d'analyse et de collecte des données, et la phase de synthèse et de rapport.

### Phase de démarrage

Au cours de la **phase de démarrage**, l'équipe d'évaluation a affiné collectivement l'objectif et l'approche méthodologique de l'évaluation afin d'être en mesure de planifier et de mettre en œuvre les étapes suivantes de manière systématique. Au début de la phase de démarrage, un **atelier de lancement** à distance a été organisé entre l'équipe d'évaluation de Syspons, les experts nationaux de l'Inde et de la Côte d'Ivoire et l'équipe de la TPAE. Cet atelier a permis à l'équipe d'évaluation et à l'équipe de la TPAE de faire connaissance et de déterminer ensemble les **objectifs de l'évaluation, la méthodologie, les lots de travail, le calendrier et les résultats attendus**. En outre, il a permis de clarifier **les rôles et responsabilités spécifiques de chaque membre de l'équipe**, tant du côté de Syspons que de celui de la BNCM. L'un des principaux objectifs du coup d'envoi était de **clarifier l'implication des différentes parties prenantes** tout au long de l'évaluation. Il a été convenu que les experts nationaux seraient étroitement associés à la conception et à la mise en œuvre de l'évaluation, leur expertise étant particulièrement sollicitée dans le domaine des droits de l'enfant et des informations et adaptations spécifiques à chaque pays. Après l'atelier de lancement, **l'équipe de la TPAE a donné accès aux données et aux documents du programme** à l'équipe d'évaluation par le biais d'un canal MS Teams dédié et, lors d'une réunion avec l'équipe d'évaluation, a donné un bref aperçu de la manière d'accéder aux différentes bases de données et de les utiliser. En outre, **des voies de communication spécifiques ont été établies entre les deux équipes** afin de garantir un partage coordonné et efficace des informations.

Dans le cadre de la phase initiale, **quatre entretiens exploratoires virtuels** ont été programmés afin d'obtenir une **première vue d'ensemble du contexte du programme et de recueillir des informations sur la réalisation des objectifs**. Les entretiens visaient également à **affiner l'objectif de l'évaluation** afin de garantir que le rapport final et les recommandations stratégiques soient conçus de manière à être pertinents et utiles pour les parties prenantes impliquées. Les partenaires des entretiens exploratoires comprenaient des membres du

ministère néerlandais des Affaires étrangères (MoFA) et des membres de l'équipe de la TP AE, y compris le directeur du programme de la TP AE.

L'équipe d'évaluation a en outre procédé à **une évaluation préliminaire des données pertinentes du programme**, y compris les documents généraux du programme et les données MEAL des sept pays du programme. Les données MEAL disponibles comprenaient des données KPI avec des indicateurs spécifiques aux pays, des rapports annuels par pays et des plans annuels pour 2020 à 2024, ainsi que des études SenseMaker et des rapports Outcome Harvesting. Conformément aux conclusions des entretiens exploratoires, il a été observé que la disponibilité des études de base, intermédiaires et finales des données KPI et SenseMaker variait d'un pays à l'autre. Un **examen initial approfondi des données** a été réalisé au cours de la phase de démarrage, en mettant l'accent sur les indicateurs clés, dont les résultats ont ensuite été discutés lors d'une **réunion avec l'équipe de la TP AE afin de discuter de la qualité des données**. En outre, **des réunions ont été programmées avec les équipes nationales de l'Inde et de la Côte d'Ivoire** afin de recueillir les résultats préliminaires, de faciliter les présentations et de discuter collectivement de la conception et du calendrier de l'évaluation.

Les étapes méthodologiques énumérées ci-dessus ont servi de base à l'élaboration du rapport initial. Une **liste d'hypothèses** (voir annexe) a été dressée sur la base d'un examen approfondi des TdR de la CMNB, ce qui constitue un élément clé du rapport. En outre, **la grille d'analyse** a été développée et ajustée sur la base des TdR, des documents et des données du programme examinés, ainsi que des informations recueillies lors des entretiens exploratoires. La conclusion de la phase initiale a jeté les bases des deux phases suivantes de l'évaluation de la TP AE : la phase d'analyse et de collecte des données, et la phase de synthèse et de rapport.



## Phase d'analyse et de collecte des données

La phase d'analyse et de collecte des données a commencé par la sélection de deux hypothèses prioritaires parmi la longue liste d'hypothèses de résultats dérivées du cahier des charges lors de la phase initiale. L'identification de l'ensemble des priorités était basée sur les priorités épistémologiques de l'équipe de la CMNB et la sélection finale pour l'analyse a été validée par l'équipe de coordination de l'Alliance (ACT). Ces hypothèses ont ensuite façonné les objectifs et les principales priorités d'évaluation des deux visites de terrain spécifiques à chaque pays un stade ultérieur de l'évaluation. La sélection des hypothèses prioritaires a été suivie de **quatre entretiens (de groupe) avec les équipes nationales, de deux entretiens (de groupe) avec les groupes de travail L&A et Communication et d'un entretien de groupe avec des représentants de Pathway 3** afin de recueillir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre, les défis et les enseignements des programmes spécifiques à chaque pays. En outre, **six entretiens semi-structurés avec les points focaux MEAL** ont permis de mieux comprendre la structure des données existantes. L'objectif de ces entretiens était d'obtenir des informations approfondies sur la façon dont les systèmes MEAL de la CMNB étaient mis en place et fonctionnaient, et d'identifier les points faibles de la structure des données que l'équipe d'évaluation devait prendre en compte dans les étapes suivantes de la mission. Les informations recueillies lors des entretiens avec les points focaux MEAL ont été utilisées pour **cartographier la structure des données**, ce qui a aidé l'équipe d'évaluation à déterminer tous les éléments de données du système, à comprendre leurs relations et liens internes et à identifier les lacunes potentielles en matière de données. En outre, le chef de l'équipe d'évaluation a participé à un **séminaire en ligne sur SenseMaker**, dans le but de mieux comprendre la méthodologie et la manière de contextualiser et d'incorporer les données disponibles de SenseMaker dans l'évaluation finale. Ces activités ont permis à l'équipe d'acquérir les connaissances nécessaires pour les étapes suivantes de l'analyse des données, en commençant par une **analyse secondaire complète des données MEAL existantes** afin d'examiner dans quelle mesure elles soutenaient ou validaient les hypothèses contenues dans l'ensemble des priorités. **Les données qualitatives et quantitatives ont été traitées avec la même importance** et les résultats de l'analyse ont été triangulés pour garantir leur solidité.

Ensuite, l'équipe d'évaluation a organisé un **atelier de synthèse interne** pour formuler l'histoire préliminaire de la contribution (quatrième étape de l'analyse de la contribution). En outre, elle a rédigé un **chapitre pilote** basé sur les résultats provisoires, qui a été envoyé à l'équipe de la CNBB pour recueillir ses réactions et ses commentaires. Ce chapitre a permis de donner à l'équipe de la CNBB un bref aperçu de la manière dont l'équipe d'évaluation se proposait de présenter les résultats dans le rapport final.

Pour collecter les données primaires (cinquième étape de l'analyse de la contribution), les **experts nationaux ont mené des entretiens et des discussions de groupe avec des acteurs clés identifiés** dans le secteur de la pierre naturelle dans le district de Budhpura au Rajasthan, en Inde (six entretiens (de groupe) et sept discussions de groupe) et dans le secteur du cacao dans le département de Soubré, en Côte d'Ivoire (huit entretiens (de groupe) et six discussions de groupe). Comme mentionné ci-dessus, une **réunion de lancement** a été programmée entre les évaluateurs et les équipes nationales respectives en août/septembre, au cours de laquelle la portée, les objectifs spécifiques et les priorités clés de l'évaluation ont été discutés. Dans le cadre de la deuxième étape préparatoire aux visites sur le terrain, les experts nationaux ont examiné, pour chaque pays, les rapports annuels, les rapports nationaux sur les indicateurs clés de performance et les rapports sur la récolte des résultats, ainsi que d'autres données de programme spécifiques à chaque pays, comme l'analyse de l'égalité des sexes. Ces **examens approfondis des documents**, ainsi que les **consultations avec les représentants des équipes nationales**, ont permis d'élaborer **deux cartes détaillées des parties prenantes** pour les secteurs visités sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire. Ces cartes ont permis de visualiser tous les acteurs clés liés au programme au niveau du district. Ensuite, **l'approche de la visite sur le terrain** et les **instruments de collecte de données** ont été planifiés et affinés, sur la base des conclusions de l'atelier sur les résultats intermédiaires et des hypothèses prioritaires sélectionnées. L'adoption d'une vision large et multi-perspective du contexte des parties prenantes était cruciale pour cette évaluation. Par conséquent, la sélection du bon échantillon d'entretiens et la réalisation des entretiens en fonction du contexte étaient essentielles à la qualité des données. À toutes les étapes du travail

sur le terrain, l'équipe d'évaluation s'est engagée à défendre les droits de l'enfant, en veillant à ce que la dignité et les droits de chaque enfant soient au premier plan de nos efforts.

Après les visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire, l'équipe d'évaluation a effectué une nouvelle synthèse interne des données. Les résultats de cette synthèse ont été présentés à la TPAE et aux équipes nationales lors d'un **atelier de validation des résultats** qui s'est tenu à La Haye. L'atelier a été suivi d'un **entretien supplémentaire avec la direction du programme de la TPAE** afin d'aborder les principaux résultats

## Phase de synthèse et de rapport

La phase finale de l'évaluation, à savoir la **phase de synthèse et de rapport** (sixième étape de l'analyse de la contribution), a consisté à consolider toutes les données disponibles afin : 1) d'évaluer l'impact des hypothèses basées sur les TdC, et 2) d'ajuster l'histoire de la contribution et ses affirmations constitutives à la lumière de nouvelles informations. Comme indiqué ci-dessus, les principales conclusions ont été finalisées et validées lors d'un atelier de validation des résultats.

Les résultats de cette évaluation sont présentés dans ce **rapport final**, qui aborde les principales questions d'évaluation identifiées au départ. Le rapport comprend également une série de **recommandations stratégiques** pour les partenaires du programme et les principales parties prenantes, offrant des conseils et de l'inspiration pour les programmes et initiatives futurs. Cette version préliminaire a été communiquée à l'équipe de la TPAE afin de recueillir ses commentaires et ses idées en vue d'une amélioration ultérieure.

## 2.4 Qualité des données MEAL

**La qualité des données MEAL a joué un rôle important dans cette évaluation, en** raison de la conception holistique employée, qui a intégré diverses composantes telles que l'utilisation de l'analyse de la contribution et des visites de terrain dans les pays. Dans cette évaluation, les **données MEAL ont servi de base à l'évaluation des TdC du programme et à l'élaboration d'une solide histoire de contribution** pour évaluer l'impact du programme TPAE. Par conséquent, des données de haute qualité étaient nécessaires pour s'assurer que les voies théoriques décrites dans les TdC sont alignées sur les **observations du monde réel**, permettant une analyse crédible des relations entre les activités, les produits, les résultats et les impacts. La fiabilité et la pertinence des données MEAL ont donc directement influencé la capacité de l'évaluation à construire un récit plausible, basé sur des preuves, des contributions du programme aux changements observés, réduisant ainsi l'incertitude et améliorant l'utilité des recommandations stratégiques pour les futures parties prenantes.

Les données MEAL disponibles constituent une riche collection de divers types d'informations. Il existe **des données KPI** basées sur des études comprenant des **enquêtes auprès des ménages, des enquêtes de suivi, des enquêtes auprès des travailleurs ou des employeurs, des plans annuels et des rapports annuels par pays** pour 2020 à 2024, y compris des tableaux de récolte des résultats, ainsi que des **études SenseMaker**. En principe, les études KPI et SenseMaker ont été menées au début, à mi-parcours et à la fin, mais la disponibilité et les types de méthodes de collecte de données varient d'un pays à l'autre et d'un moment à l'autre. En outre, des **examens à mi-parcours, des rapports d'analyse de genre** et d'autres produits de connaissance ont également été mis à disposition. Sur la base des entretiens exploratoires et des conversations supplémentaires avec l'équipe de la TPAE, l'équipe Syspons a été informée de certains aspects des données collectées dans les pays du programme, qui ont pu avoir un impact sur le processus d'évaluation et les résultats. Trois points majeurs ont été soulignés par les personnes interrogées, à savoir : 1) la **décentralisation de la collecte de données** dans les pays du programme, 2) les **défis posés par la pandémie de COVID-19**, et 3) les **limites générales de l'accès et de la qualité des données d'enquête** pour mesurer les indicateurs clés de performance. D'autres observations sont présentées ci-dessous :

Tableau 1 Vue d'ensemble des données sur les MEAL

Pays	Rapports	Études sur les indicateurs de performance clés (KPI)	Études SenseMaker
Inde	Rapports annuels avec tableaux de récolte des résultats pour 2020 à 2023	Rapports de base (enquête auprès des ménages), de mi-parcours et de fin de parcours (enquête auprès des ménages, entretiens avec les employeurs et observation du lieu de travail, entretiens d'information clés en main).	Enquêtes SenseMaker (enfants et adultes) au départ (sauf au Viêt Nam), à mi-parcours et à la fin. En outre, des KII et des résultats ont été récoltés auprès de différents types de parties prenantes.
Côte d'Ivoire	Plans annuels pour 2020 à 2024  Examens à mi-parcours	Rapports de base (enquête auprès des ménages), de mi-parcours (enquête auprès des ménages et enquête de suivi, entretiens personnels et discussions de groupe), de fin de parcours (enquête auprès des ménages et enquête de suivi).	
Jordanie		Rapports de base (enquête auprès des ménages), de mi-parcours et de fin de parcours (enquête auprès des ménages, enquêtes par sondage auprès des travailleurs)	
Mali		Rapports de base (enquête auprès des ménages, entretiens avec les parents, discussions de groupe), de mi-parcours et de fin de parcours (enquête auprès des ménages, entretiens avec les parents).	
Ouganda		Données de base (enquête auprès des ménages, entretiens avec les parents, discussions de groupe), rapport intermédiaire (enquêtes auprès des anciens enfants travailleurs, des travailleurs et des employeurs) et rapport final (enquête auprès des ménages, enquêtes auprès des anciens enfants travailleurs, des travailleurs et des employeurs).	
Viêt Nam		Rapports de base (enquête sur les ménages, entretiens avec les responsables, discussions de groupe), de mi-parcours et de fin de parcours (enquête sur les ménages, enquêtes de suivi sur les enfants, les femmes et le secteur privé).	

## Résultats et efficacité

En raison de la complexité du programme et de la diversité de ses activités, les **indicateurs généraux de résultats ne sont pas définis ni collectés tout au long du programme**. En règle générale, les plans annuels définissent les résultats prévus, qui comprennent souvent des objectifs quantifiés. Nous observons une **systematisation et une précision croissantes dans la manière dont ces objectifs sont présentés dans les plans annuels** pendant la durée du programme. La réalisation des plans annuels est ensuite auto-évaluée dans les rapports annuels et les écarts sont décrits de manière qualitative. Les produits et les résultats sélectionnés sont ensuite présentés dans les rapports narratifs et les tableaux de récolte des résultats. Le programme a classé les divers **produits** et les a associés aux résultats (intermédiaires) du programme. Cela est approprié compte tenu de la complexité du programme et nous nous sommes appuyés sur cette catégorisation. Toutefois, cette réduction de la spécificité

**limite** nécessairement **l'interprétabilité et l'agrégation des réalisations**. En outre, nous observons un changement dans cette pratique de reporting et, bien que nous puissions attester d'une amélioration, il est **difficile de l'évaluer de manière cohérente dans le temps**. Par exemple, nous voyons plus de sous-catégories pour l'évaluation de la réalisation des lots de travaux planifiés dans le cadre des filières 2 et 3 en comparant les rapports annuels de 2021 à ceux de 2023

En ce qui concerne les résultats, l'une des limites est que **la réalisation des activités prévues est auto-évaluée** et que **les résultats ne peuvent pas être vérifiés de manière indépendante pour l'ensemble du programme**. En outre, le **niveau d'abstraction et d'agrégation limite l'interprétabilité**. Par conséquent, **l'analyse portera principalement sur l'évaluation qualitative de la réalisation des résultats**, notamment en termes d'activités planifiées, et sur l'efficacité du programme. Il convient de noter que ces limites ne sont pas spécifiques au programme de la TPAAE et qu'elles sont attendues pour des programmes complexes comportant plusieurs pays, qui ne peuvent être couverts dans la même mesure par une évaluation. En ce qui concerne l'efficacité, il est utile que le programme ait partagé l'allocation des budgets nationaux aux différentes filières. Sur cette base, il n'est pas possible de fournir des indicateurs quantifiés et la répartition entre les résultats est donc discutée qualitativement. Dans l'ensemble, **cela limite notre évaluation et notre discussion des critères d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience ( )**. Pour atténuer ces limites, des visites sur le terrain ont été effectuées dans deux des pays afin de collecter des données primaires supplémentaires et de valider les résultats avec les parties prenantes et les bénéficiaires.

Le principal atout des données MEAL en ce qui concerne les résultats est l'enregistrement riche et détaillé des activités et des résultats. Bien qu'il y ait un manque d'harmonisation et d'agrégation des résultats entre les pays ou dans le temps en raison de la complexité du programme, il existe une documentation riche et détaillée des activités et des résultats du programme. En outre, le programme a pris soin de signaler et d'expliquer clairement et rapidement les écarts par rapport au plan de travail, ce qui nous a généralement permis de comprendre quels étaient ces écarts et pourquoi. Dans l'ensemble, cela a constitué une riche source d'informations pour l'évaluation qualitative de la réalisation des produits.

### **Sensibilisation et changement des normes sociales**

Afin d'identifier les changements de normes sociales, le programme a mené des études SenseMaker à la base, à mi-parcours et à la fin du programme. Ces études permettent d'identifier les changements dans les normes sociales et les activités quotidiennes des enfants. Le changement des normes sociales était un élément clé des TdC du programme et ces études ont donc été une source d'informations précieuses sur les résultats clés, en particulier au niveau des ménages, et ont donc fourni des preuves pour soutenir l'efficacité et l'impact du programme pour le Pathway 1. En outre, elles ont également contribué à orienter les activités et la mise en œuvre du programme.

Cependant, les **études SenseMaker ne sont explicitement pas conçues pour fournir des statistiques représentatives qui pourraient soutenir la mesure des indicateurs d'impact (KPI)**. De plus, bien que les études SenseMaker couvrent quelques entretiens qualitatifs avec des acteurs du secteur privé et des parties prenantes gouvernementales, **l'accent est mis sur les enfants et les adultes qui s'occupent d'eux**. Étant donné qu'il existe déjà de nombreuses preuves pour le parcours 1, l'analyse de notre contribution se concentre sur les intersections entre les parcours 2 et 3 avec l'approche par zone et les changements de normes sociales.<sup>3</sup> Par conséquent, les **données limitées, notamment en ce qui concerne les normes dans le secteur privé, limitent notre évaluation et notre discussion des critères d'évaluation de l'efficacité et de l'impact**.

### **Application par les pouvoirs publics de lois fondées sur les droits de l'enfant et mise en œuvre de politiques**

<sup>3</sup> La description des parcours de formation continue est présentée dans la section suivante.

Pour évaluer le processus du programme dans le parcours 2, la principale source d'information est constituée par les tableaux de récolte des résultats dans lesquels les réalisations sont rapportées sur une base annuelle. Il convient de noter que **les équipes d'évaluation ne disposent que d'une sélection de résultats récoltés**, de sorte que certaines réalisations peuvent être omises. Toutefois, on s'attend à ce que les résultats les plus remarquables et les principales réalisations en termes de changements de politiques soient inclus dans les rapports mis à la disposition de l'équipe d'évaluation. En ce qui concerne le renforcement des systèmes de protection de l'enfance, le nombre d'enfants touchés est généralement indiqué dans les tableaux des résultats des rapports annuels. Il est toutefois **difficile d'identifier les doublons concernant les enfants retirés du travail, en particulier d'une année à l'autre**. Nous estimons qu'il s'agit d'un problème mineur, car le programme a pris soin de ne signaler que les changements survenus au cours d'une année spécifique afin de minimiser les duplications potentielles. Ces **limites interviennent à la fois dans notre évaluation de l'efficacité et dans l'analyse de la contribution axée sur le parcours 2**. Toutefois, dans l'ensemble, les tableaux de récolte des résultats ont constitué une bonne source pour évaluer les réalisations du programme en ce qui concerne le parcours 2. Cette approche du suivi des résultats est également très appropriée pour de nombreuses réalisations concernant le changement de politique dans le cadre de l'axe 2, car elle permet de mieux comprendre des détails importants et l'ampleur du changement de politique, qui ne pourraient pas être transmis par de simples indicateurs quantitatifs.

## Secteur privé

**Il existe peu de données sur le parcours 3.** Certaines enquêtes ont été menées auprès de travailleurs, d'employeurs ou d'observations sur le lieu de travail. Toutefois, il a généralement été **difficile de couvrir les employeurs et la sélection des employeurs interrogés n'est pas claire**. Il est donc difficile de replacer ces informations, lorsqu'elles sont disponibles, dans leur contexte. De même, bien que certains acteurs du secteur privé aient été inclus dans les études SenseMaker, il est difficile de dresser un tableau complet de la situation à l'adresse . Enfin, les tableaux de récolte des résultats font généralement état des travaux menés directement avec le secteur privé. Il existe des informations sur le nombre d'acteurs du secteur privé qui s'engagent en faveur des droits de l'enfant, mais **peu d'informations sont disponibles sur la façon dont cela se traduit par des changements dans la manière dont les entreprises opèrent**. En raison du manque relatif de données, en particulier pour les acteurs du secteur privé, **notre évaluation et notre discussion des critères d'évaluation de l'efficacité et de l'impact et l'analyse de la contribution axée sur la voie 3 sont donc potentiellement limitées**, car les données MEAL pourraient être incomplètes. Pour atténuer cette limitation et combler les lacunes des données, des visites sur le terrain ont été effectuées dans deux des six pays. Bien que ces visites soient censées soutenir l'analyse de la contribution en comblant les lacunes des données, les informations restent limitées pour le programme dans son ensemble.

## Résultats et impacts clés pour les enfants et les jeunes :

**La mesure des indicateurs d'impact (KPI) présente plusieurs défis méthodologiques et opérationnels** qui entravent la fiabilité et la comparabilité des résultats. La mesure des indicateurs d'impact est cependant essentielle pour quantifier les changements en matière de travail des enfants ou d'éducation. L'attribution des changements au programme nécessiterait en outre un plan de recherche plus approfondi et ne pourrait pas couvrir toutes les voies du programme. Compte tenu de la complexité du programme, l'objectif de l'évaluation est donc de déterminer la contribution du programme. À cette fin, outre les enquêtes sur les ménages, des sources de données telles que les études SenseMaker peuvent contribuer à l'évaluation des indicateurs d'impact, car elles recueillent des informations sur les activités des enfants, même si elles ne sont pas conçues pour mesurer les indicateurs clés de performance. Bien que ces sources de données puissent fournir des informations sur l'évolution des principaux indicateurs d'impact, il convient de garder à l'esprit les limites décrites ci-dessous lorsque l'évolution d'un indicateur d'impact est discutée.

L'un des principaux problèmes liés à la mesure (des changements) des indicateurs d'impact est l'**absence d'opérationnalisation standardisée, en particulier pour le travail des enfants et l'emploi décent des jeunes**. Les

instruments et outils de collecte de données varient entre les études de base et les études intermédiaires/finales, et les méthodes utilisées pour calculer les indicateurs diffèrent d'un pays à l'autre et potentiellement au fil du temps. En outre, les calculs ont parfois été effectués manuellement et ont manqué de transparence, ce qui a introduit une incertitude supplémentaire. Par conséquent, les **chiffres rapportés ne sont souvent pas directement comparables dans le temps, avec des données secondaires ou entre les contextes**. En outre, il **existe des différences contextuelles considérables entre les pays** du programme, en d'autres termes, chaque pays opère dans un contexte sociopolitique, économique et culturel qui lui est propre, et ces différences peuvent influencer la manière dont les données sont interprétées et ce qu'elles signifient. Par exemple, un indicateur particulier peut mesurer quelque chose de différent dans un pays par rapport à un autre. Il est donc difficile de tirer des conclusions généralisables à l'ensemble des pays participant au programme. **La mise en contexte par les équipes nationales**, bien que précieuse, contribue encore plus à la variabilité et **limite la comparabilité**. En outre, **la pandémie de COVID-19 a considérablement affecté et problématisé les efforts de collecte de données** en perturbant les activités de collecte de données de base. Le **manque de données de base fiables** dans les pays oblige l'équipe d'évaluation à s'appuyer en grande partie<sup>4</sup> sur les données à mi-parcours et à la fin du programme, car elles présentent une plus grande cohérence, mais cela limite la mesure de l'évolution des résultats sur l'ensemble de la durée du programme. En outre, **nous nous concentrons sur les tendances temporelles plutôt que sur les comparaisons entre pays** pour tenir compte de la décentralisation de la collecte des données. Il convient également de noter que la **qualité des données et les limites discutées ci-dessous varient considérablement d'un pays à l'autre**.

L'échantillonnage des participants à l'enquête pose également des problèmes. **Les écarts par rapport à l'échantillonnage aléatoire** sont fréquents et souvent insuffisamment documentés. **Les taux d'attrition élevés** et la **diversité des méthodes de sélection des échantillons** selon les pays et les périodes compliquent encore la robustesse des données. En outre, les **changements dans la composition de l'échantillon au fil du temps**, tant au niveau des caractéristiques démographiques observées que des caractéristiques non observées, introduisent des biais potentiels, ce qui complique les comparaisons longitudinales. Bien que ces problèmes ne puissent être entièrement résolus, ils sont atténués par la ventilation des résultats par sexe et par groupe d'âge. **Nous nous appuyons sur les chiffres rapportés dans les études originales car elles sont les mieux placées pour tenir compte de la procédure d'échantillonnage. Dans quelques cas seulement, nous calculons des moyennes pondérées entre les organisations ou les zones géographiques afin de présenter des statistiques plus comparables entre la mi-parcours et la fin de l'étude.**

La fiabilité des indicateurs est en outre limitée par la **petite taille des échantillons** dans plusieurs pays, **en particulier pour l'indicateur I3 et les données ventilées par groupes d'âge et de sexe**. Dans certains cas, une seule observation peut influencer considérablement les conclusions basées sur les pourcentages, ce qui souligne la fragilité des données. Cette incertitude, aggravée par les problèmes méthodologiques susmentionnés, rend les estimations ponctuelles et les différences observées sujettes à une variance considérable dans certains pays. Pour y remédier, **notre analyse se concentre sur l'interprétation qualitative des seuls changements substantiels, en évitant de surinterpréter les différences marginales qui pourraient être attribuées à des variations aléatoires**. Il convient de noter que les études disponibles n'incluent pas d'inférence statistique pour déterminer la signification statistique des différences. Si les exigences en matière de taille d'échantillon ont été déterminées par des calculs de puissance, cela a été fait pour le niveau agrégé et sans tenir compte de la procédure d'échantillonnage en deux étapes couramment appliquée. En outre, les non-réponses ont empêché d'atteindre les tailles d'échantillon prévues. La taille des échantillons varie considérablement d'un pays à l'autre et entre la ligne médiane et la ligne finale, avec un total de 5 000 enfants couverts en Côte d'Ivoire et moins de 400 en Jordanie, alors que la plupart des collectes de données couvraient 1 000 ménages à la ligne finale et généralement moins à la ligne médiane.

La limite suivante concerne l'**extrapolation des résultats à des populations plus larges**. Les statistiques au niveau de la population permettant d'estimer les totaux de population sont généralement obsolètes et/ou

---

<sup>4</sup> Pour l'Ouganda, les données de base sont utilisées car l'enquête à mi-parcours n'a consisté qu'en une enquête de suivi et n'a donc pas recueilli d'informations sur les principaux indicateurs d'impact.

manquent d'une désagrégation adéquate. Ces contraintes, combinées aux biais de sélection inhérents à l'échantillon, compromettent gravement la validité des estimations du nombre total d'enfants travaillant ou allant à l'école. Par conséquent, les rapports à mi-parcours et à la fin de l'étude, ainsi que les fiches d'indicateurs clés de performance, font rarement état de ces chiffres. Recalculer ou estimer les changements en termes de population totale affectée dans ces conditions manquerait de crédibilité. C'est pourquoi **nous nous abstenons de présenter des chiffres globaux sur la réduction ou l'augmentation du nombre d'enfants astreints au travail**. Au lieu de cela, **notre analyse met l'accent sur les contributions du programme aux changements observés sur la base des échantillons de l'enquête et sur leurs implications pour les réalisations du programme**.

Enfin, **l'interprétation et l'attribution des changements observés au programme sont intrinsèquement complexes**. Les changements temporels sont influencés non seulement par les activités du programme, mais aussi par des facteurs externes coïncidant avec la période d'intervention. Pour garantir une perspective équilibrée, les tendances observées sont contextualisées et les contributions du programme sont évaluées au moyen d'une analyse de contribution fondée sur des hypothèses. Les données disponibles ne nous permettent pas de mesurer l'attribution du programme à une réduction du travail des enfants ou à des indicateurs similaires. Le nombre d'enfants qui ne travaillent plus grâce au programme ne peut être ni mesuré ni rapporté. Il convient de noter que **l'analyse de contribution se concentre sur des hypothèses sélectionnées et ne peut pas saisir toute l'étendue de la contribution du programme**.

Dans l'ensemble, les **problèmes de qualité des données** susmentionnés **limitent notre évaluation de l'impact du programme**, en particulier en ce qui concerne les évaluations quantitatives de sa portée et de son impact, c'est-à-dire dans quelle mesure la prévalence du travail des enfants a diminué et les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire ont augmenté. De même, la contribution du programme ne peut pas être quantifiée, mais est plutôt évaluée qualitativement. Cependant, l'évaluation qualitative n'est pas seulement nécessaire en raison des limitations des données, mais aussi en raison de la complexité du programme. La contribution du programme ne peut être évaluée qu'en examinant attentivement la plausibilité des chaînes de causalité reliant les activités aux impacts.

### 3 Le programme TPAE

Ce chapitre **présente brièvement le programme TPAE**, en mettant l'accent sur ses objectifs et ses différents niveaux d'engagement. Il présente ensuite les **principaux groupes cibles** de ses interventions. Enfin, passe en revue le **cahier des charges de la TPAE** et détaille les **quatre voies stratégiques** par lesquelles le programme vise à susciter le changement.



### 3.1 Objectifs du programme TPAE

L'**objectif principal du programme TPAE était de libérer les enfants et les jeunes du travail des enfants et de faciliter leur accès à une éducation de qualité et à un (futur) travail décent**. Il visait à atteindre cet objectif en 1) **s'attaquant** systématiquement et en collaboration **aux causes profondes** du travail des enfants en s'engageant avec un large éventail de parties prenantes, 2) en **supprimant les principaux obstacles** qui entravent l'élimination du travail des enfants et la protection des droits de l'enfant, et 3) en **promouvant et en proposant des alternatives au travail des enfants** sous la forme d'un meilleur accès et d'une meilleure qualité de l'éducation pour les enfants et d'opportunités génératrices de revenus pour les parents et les adultes.

Une analyse secondaire des documents du programme a révélé que l'Alliance TPAE cherchait à s'engager avec les parties prenantes à quatre niveaux, à savoir la **communauté, le gouvernement, le secteur privé et les organismes internationaux**, l'ensemble des stratégies employées à chaque niveau différant d'un pays à l'autre pour s'adapter à leurs contextes uniques (Proposition de programme 2019 ; Rapport annuel 2020 ; Rapport annuel 2021 ; Rapport annuel 2022 ; Rapport annuel 2023). Au niveau communautaire, le programme visait à autonomiser les enfants, à améliorer leur accès à l'éducation formelle et à faciliter l'emploi des jeunes dans un environnement favorable. Au niveau gouvernemental, il a favorisé la mise en œuvre et l'application des lois régissant le travail des enfants, la sécurité sociale et l'autonomisation économique des jeunes. Au niveau du secteur privé, elle a encouragé les entreprises à respecter les lois sur le travail des enfants, tout en promouvant des salaires équitables pour les employés adultes et jeunes. Enfin, au niveau des organisations internationales, elle a fait pression et plaidé pour que les gouvernements de l'Union européenne (UE) et les organisations multilatérales fassent leur part dans la lutte contre le travail des enfants en donnant la priorité à son élimination dans leur agenda et en instituant et en appliquant des politiques de diligence raisonnable

En raison de son pouvoir économique, de son influence sur la chaîne d'approvisionnement, de ses ressources et de sa capacité à collaborer avec différentes parties prenantes, le **secteur privé est un partenaire à part entière des efforts mondiaux visant à éliminer le travail des enfants**, et constitue un axe distinct des interventions de la CMNB. De nombreux enfants sont actuellement employés dans les chaînes d'approvisionnement et de production des entreprises, en particulier dans les secteurs de l'agriculture, de l'exploitation minière et de la fabrication. Notamment, **la majorité du travail des enfants dans le monde se produit en dehors des chaînes d'approvisionnement internationales**, par exemple au sein des ménages et dans les exploitations agricoles familiales (Proposition de programme 2019). Les formes informelles et invisibles de travail des enfants sont particulièrement difficiles à identifier et à atténuer, et leur existence souligne l'importance de regarder au-delà des chaînes d'approvisionnement internationales. Le programme TPAE a cherché à cibler le travail des enfants dans les économies informelles en recourant à une vaste approche sectorielle et à des interventions visant à sensibiliser les acteurs du secteur privé et à renforcer leurs capacités en matière de protection de l'enfance.

Les normes internationales telles que les **principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises** et aux **droits de l'homme et les principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales** établissent des normes minimales pour une conduite responsable des entreprises dans le monde entier. Ils préconisent que toutes les entreprises atténuent les effets négatifs de leurs activités, produits, transactions et services. Les initiatives existantes aux Pays-Bas, telles que les **accords IRBC (International Responsible Business Conduct)** et le **Fonds contre le travail des enfants RVO/FBK**, sont également louables dans leurs efforts pour encourager la coopération du secteur privé avec le gouvernement néerlandais dans la lutte contre le travail des enfants. Toutefois, les **accords formels et les lignes directrices comme l'IRBC n'ont souvent pas réussi à traiter tous les aspects du problème**. En particulier, ils ne parviennent pas à cibler le travail des enfants qui existe aux niveaux inférieurs et non réglementés des chaînes d'approvisionnement mondiales. **Les enfants travaillent souvent dans les segments les plus profonds et les plus informels des chaînes d'approvisionnement**, par exemple le travail à domicile, où il est très difficile de les identifier ou de les atteindre par le biais des approches traditionnelles de la chaîne d'approvisionnement. Dans ces segments inférieurs, il est impossible pour les entreprises d'éliminer à elles seules le travail des enfants sans collaborer avec d'autres parties prenantes et sans **l'implication active des**

**communautés.** Les lacunes susmentionnées sont encore aggravées par un climat politique dans lequel de nombreux pays européens se concentrent de plus en plus sur une approche fondée sur la chaîne d'approvisionnement. Cette approche étroite conduit souvent à ne s'intéresser qu'à certaines parties de la chaîne d'approvisionnement, ce qui leur permet d'échapper aux responsabilités liées au travail des enfants, qui est souvent repoussé dans des secteurs plus informels afin d'éviter d'être détecté.

Pour répondre à ces besoins, **l'alliance TPAE a identifié des stratégies complémentaires et synergiques, combinant une approche par zone et une approche par chaîne d'approvisionnement.** Grâce à l'approche par zone, le programme s'est attaqué aux causes profondes du travail des enfants, telles que la pauvreté, les obstacles à l'éducation et les normes sociales qui encouragent le travail des enfants. Cette approche a complété celle de la chaîne d'approvisionnement en empêchant ou en décourageant les situations dans lesquelles les enfants passent simplement d'un secteur à l'autre et prennent part à des formes plus invisibles de travail des enfants.<sup>5</sup> Parallèlement, grâce à son approche de la chaîne d'approvisionnement, le programme a encouragé les entreprises à améliorer les conditions de travail de leurs employés et à exercer leurs obligations de diligence raisonnable en matière de conduite responsable des affaires. Le programme TPAE s'est engagé auprès des entreprises, a organisé des formations sur la conduite responsable des entreprises (RBC) et sur les droits de l'enfant et les principes commerciaux (CRBP), et a encouragé les entreprises à mettre en œuvre des plans d'action conçus pour intégrer les CRBP dans leurs politiques existantes sur le lieu de travail.

En outre, l'Alliance a reconnu que la mobilisation et l'organisation des communautés ne peuvent être efficaces et durables que si les autorités gouvernementales locales et nationales soutiennent les interventions au niveau local. En conséquence, une part importante des interventions du programme TPAE a été axée sur le **lobbying et le plaidoyer**, visant à garantir que les gouvernements : 1) mettent en œuvre des politiques d'éducation, 2) mettent en place des services de protection de l'enfance, et 3) appliquent les lois sur le travail des enfants et le devoir de diligence

## 3.2 Groupes cibles du programme TPAE

Le programme TPAE a été conçu pour s'attaquer au problème complexe et multiforme du travail des enfants en ciblant **un large éventail de groupes cibles.** Conformément à la **convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi** et à la **convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants**, les principaux groupes sont les suivants :

- 1) **Enfants (moins de 15 ans) :** L'un des principaux groupes cibles du programme TPAE était les enfants de moins de 15 ans. L'Alliance a travaillé dans le but principal de réduire le travail des enfants et de faciliter l'accès à une éducation formelle de qualité. Notamment, les taux de travail des enfants augmentent fortement avec l'âge, 20,9 % des enfants âgés de 5 à 13 ans étant employés dans des activités économiques, contre 48,1 % des enfants âgés de 14 à 17 ans. (Proposition de programme 2019).
- 2) **Les jeunes (âgés de 15 à 18 ans) :** Reconnaisant la vulnérabilité des jeunes âgés de 15 à 18 ans aux pires formes de travail des enfants, le programme TPAE a alloué des ressources importantes pour les protéger. Il s'agissait de promouvoir l'éducation continue, la formation professionnelle et les possibilités de travail décent, dans le but de favoriser une transition réussie de l'éducation à l'emploi et d'assurer leur indépendance économique et leur bien-être futurs.
- 3) **Familles et communautés :** Le programme a travaillé en étroite collaboration avec les familles et les parties prenantes de la communauté pour créer un environnement favorable qui donne la priorité à l'éducation et aux droits des enfants. Il s'agissait notamment de donner aux parents et aux dirigeants communautaires les moyens de défendre et de faire respecter les normes contre le travail des enfants, tout en proposant d'autres moyens de subsistance pour réduire les pressions économiques susceptibles d'entraîner le travail des enfants.

<sup>5</sup> Document de travail de la CNBB : Perspectives des ONG sur l'engagement du secteur privé pour mettre fin au travail des enfants, p.2

- 4) **Autorités locales, nationales et transnationales** : Le programme a aidé les organisations internationales, les organismes gouvernementaux et les autorités étatiques compétentes à renforcer et à appliquer les lois et les politiques fondées sur les droits de l'enfant. Il s'agissait notamment de renforcer les capacités pour une mise en œuvre efficace des mesures de protection de l'enfance et de veiller à ce que des ressources suffisantes soient allouées pour soutenir ces efforts.
- 5) **Le secteur privé** : Les entreprises et les acteurs de la chaîne d'approvisionnement dans les secteurs ciblés par le programme sont également considérés comme des parties prenantes clés et un groupe cible. En promouvant une conduite responsable des entreprises, le programme a cherché à éliminer le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et à faire en sorte que les entreprises participent activement à la protection des droits de l'enfant.

### 3.3 Théorie du changement

Le cahier des charges du programme TPAE présente une approche structurée de la lutte contre le travail des enfants et de l'amélioration de l'accès à l'éducation en définissant des voies de changement spécifiques à plusieurs niveaux et en détaillant les interconnexions entre les différentes interventions et les résultats escomptés.

Les **impacts** auxquels le programme TPAE a voulu contribuer sont que **les enfants et les jeunes soient libérés du travail des enfants (I1) et qu'ils jouissent de leurs droits à une éducation de qualité (I2) et à un travail décent (I3)**. Ces impacts devaient découler des **quatre voies de changement à quatre niveaux d'interaction** : la communauté, le gouvernement, le secteur privé et le niveau international. Pour atteindre les impacts ciblés, la théorie du changement a défini un ensemble de **résultats** correspondants, qui peuvent être consultés **Error! Reference source not found.**

La **première voie**, ou **approche communautaire**, vise à **donner aux enfants les moyens de poursuivre leur éducation** dans un environnement familial et communautaire favorable (O1a) et à **améliorer l'accès à l'éducation formelle (de qualité)**, à la scolarisation provisoire ou transitoire et à **l'emploi des jeunes** (O1b). Dans le but d'autonomiser les enfants, les familles et les communautés doivent démontrer leur soutien au droit des enfants à l'éducation et à un emploi décent pour les jeunes (OI1.1). En outre, les familles devraient développer des moyens de subsistance alternatifs (OI1.2) afin d'offrir un environnement familial favorable à la poursuite de l'éducation de leurs enfants. En outre, les mécanismes de protection de l'enfance devraient assurer une approche ciblée des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail et mettre les enfants et leurs familles en contact avec les services (OI1.3), les familles et les enfants devraient avoir un meilleur accès aux programmes de protection sociale adaptés aux enfants (OI1.5), et les écoles devraient utiliser des méthodes d'enseignement mieux adaptées aux enfants (OI1.6), de sorte que les enfants aient les moyens de poursuivre leur éducation et que l'accès à l'éducation s'améliore. En outre, les adolescents et les jeunes devraient bénéficier d'un meilleur niveau d'alphabétisation, d'aptitudes à la vie quotidienne et de compétences professionnelles et entrepreneuriales pour la transition vers un travail décent (OI1.4), de sorte que l'accès à l'emploi des jeunes soit amélioré.

Pour atteindre les résultats escomptés, les **produits** suivants ont été soutenus dans le cadre de la **voie 1** : Les familles et les communautés ont une meilleure connaissance des droits de l'enfant, du travail des enfants et des possibilités d'emploi pour les jeunes (OP1.1), les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant (OP1.2), et les familles/parents et les enfants connaissent les systèmes de protection sociale disponibles (OP1.4), de sorte que les systèmes de protection sociale adaptés aux enfants sont plus accessibles (IO1.5). De même, si les comités de protection de l'enfance ont la capacité de protéger les droits de l'enfant (OP1.5), cela devrait contribuer à assurer une diffusion ciblée des mécanismes de protection de l'enfance (IO1.3) et à améliorer l'accès aux régimes de protection sociale adaptés aux enfants (IO1.5). Un autre résultat est que les enseignants ont été formés aux méthodes adaptées aux enfants et aux droits de l'enfant (OP1.3), de sorte que les écoles utilisent des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants (IO1.6). Si les jeunes ont accès à de

meilleures opportunités de formation non formelle et professionnelle/entrepreneuriale (OP1.6), cela devrait conduire à une amélioration des compétences des jeunes (IO1.4). Enfin, si les familles/parents disposent de compétences techniques, d'employabilité et/ou d'esprit d'entreprise (OP1.7), ils sont en mesure de développer d'autres moyens de subsistance (IO1.2). Dans le cadre de l'axe 1, il convient de noter la stratégie transversale de la TPAE en matière de genre et d'inclusion. Les normes sociales issues d'un système de valeurs patriarcales poussent les filles à se marier. Par conséquent, le travail de la TPAE pour changer les normes sociales visait également à aborder les questions liées au mariage des enfants et à sensibiliser les communautés à l'importance de l'éducation des filles afin d'améliorer les opportunités pour les filles et de renforcer l'autonomie des femmes.

**La deuxième voie, le lobbying, le plaidoyer et le renforcement des systèmes** dans les pays partenaires, visait à **ce que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques** sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale (O2). À cette fin, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés (OI2.1) et les structures administratives et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, les systèmes et les politiques pertinents (OI2.2).

Pour atteindre les résultats escomptés, les **produits** suivants ont été soutenus dans le cadre de l'**axe 2** : au niveau communautaire, des mécanismes efficaces sont en place pour permettre aux enfants et aux communautés de jouer un rôle moteur et de participer à la défense de leurs droits (OP2.1). Au niveau gouvernemental, les décideurs, les parlementaires, les hommes politiques, les ministres et les responsables ont une meilleure connaissance des services de sécurité sociale adaptés aux enfants, des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants ( ) et de l'autonomisation économique des jeunes (OP2.2). En outre, les réseaux de plaidoyer pour des lois, des politiques, des structures administratives et des budgets favorables sont renforcés (OP2.3), et les collaborations intersectorielles et public-privé pour prévenir et traiter le travail des enfants sont améliorées (OP2.4).

La **troisième voie**, l'approche de la chaîne d'approvisionnement, vise à ce **que le secteur privé** assume l'entière responsabilité de la **prévention et de la lutte contre le travail des enfants**. À cette fin, le secteur privé devrait offrir des conditions de travail décentes, y compris des mesures correctives pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises (IO3.1), mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement (IO3.3), et les acteurs du secteur privé devraient disposer de politiques et de mécanismes intégrés de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement (IO3.4). En outre, le secteur privé devrait offrir des possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage aux adolescents et aux jeunes (OI3.2),

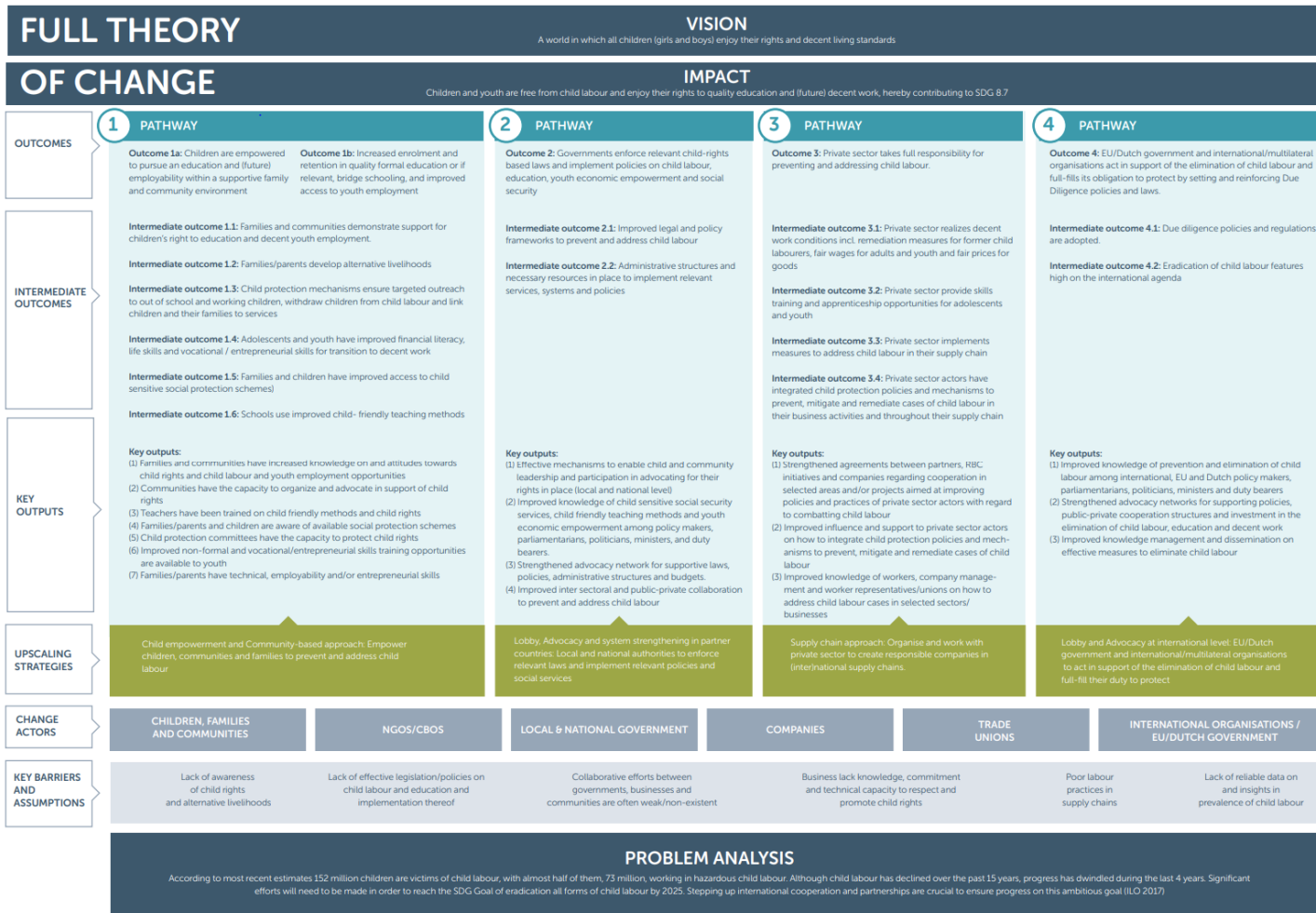
Pour atteindre les **résultats** escomptés, les **produits** suivants ont été soutenus dans le cadre de la **voie 3** : les accords entre les partenaires, l'initiative "Responsible Business Conduct" et les entreprises concernant la coopération dans des domaines sélectionnés et/ou les programmes visant à améliorer les politiques et les pratiques des acteurs du secteur privé en matière de lutte contre le travail des enfants sont renforcés (OP3.1), ce qui devrait conduire à des mesures de protection des enfants (IO3.1, IO3.3, IO3.4). De même, si l'influence et le soutien aux acteurs du secteur privé sur la manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants sont améliorés (OP3.2), cela devrait conduire à des résultats similaires. Enfin, si les connaissances des travailleurs, de la direction des entreprises et des représentants/syndicats de travailleurs sur la manière de traiter les cas de travail des enfants dans les secteurs/entreprises sélectionnés sont améliorées (OP3.3), les résultats peuvent être atteints.

**La quatrième voie**, le lobbying et le plaidoyer au niveau international, vise à ce **que le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent** en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois sur le devoir de diligence (O4). À cette fin, des politiques et des réglementations en matière de diligence raisonnable devraient être adoptées (OI4.1) et l'éradication du travail des enfants devrait figurer en bonne place dans l'agenda international (OI4.2).

Pour atteindre les résultats escomptés, les **produits** suivants ont été soutenus dans le cadre du **parcours 4** : le produit "amélioration de la gestion et de la diffusion des connaissances sur les mesures efficaces pour éliminer le travail des enfants" (OP4.3) facilite l'amélioration des connaissances sur la prévention et l'élimination du travail des enfants parmi les décideurs internationaux, européens et néerlandais, les parlementaires, les hommes politiques, les ministres et les responsables (OP4.1), ce qui devrait avoir une incidence sur l'agenda international (IO4.2) et l'adoption de politiques de diligence raisonnable (IO4.1). En plus d'œuvrer directement à la réalisation des résultats intermédiaires, le programme TPAE visait également à renforcer les réseaux de plaidoyer existants et nouveaux, car lorsque les réseaux de plaidoyer en faveur des politiques de soutien, des structures de coopération public-privé et de l'investissement dans l'élimination du travail des enfants et l'amélioration de l'éducation et du travail décent sont renforcés (OP4.2), les résultats sont censés être atteints.

**Au sein du programme, les quatre parcours sont liés et conçus pour fonctionner ensemble.** Par exemple, le lobbying et le plaidoyer aux niveaux national et international (parcours 2 et 4) visent à influencer le résultat du parcours 3, c'est-à-dire la prise de responsabilité du secteur privé dans la prévention et la lutte contre le travail des enfants. Outre la vue d'ensemble structurée selon les parcours du programme, les TdC et les **chaînes de causalité reliant les réalisations, les effets et les impacts**, y compris leur interconnexion entre les parcours, sont illustrés par les hypothèses de l'annexe. Dans le cadre de l'analyse de la contribution (voir le chapitre 4.3.2), la présente évaluation examine plus en détail deux liens entre les parcours. Tout d'abord, l'analyse de la contribution évalue la contribution de la BNCW en **incluant les niveaux inférieurs et le secteur informel des chaînes d'approvisionnement dans l'approche par zone**. La promesse de ce lien est que les acteurs du secteur privé sont censés considérer la question du travail des enfants au-delà de leur propre chaîne de production et d'approvisionnement, de sorte qu'en changeant les normes, les acteurs du secteur privé, en tant que membres importants de leurs communautés, prennent des mesures contre le travail des enfants, y compris en soutenant l'éducation des enfants. Deuxièmement, l'analyse de la contribution se concentre sur la manière dont le **renforcement du système de protection de l'enfance** dans le cadre du parcours 2 **interagit avec l'approche basée sur la zone**. L'inclusion et la collaboration avec les communautés devraient améliorer la portée ciblée et faciliter l'élargissement de la portée des interventions afin d'atteindre un plus grand nombre d'enfants.

Figure 1 Théorie du changement du programme TPAE



## 4 Résultats de l'évaluation

Ce chapitre présente les **résultats de l'évaluation**, organisés selon les critères d'évaluation du CAD de l'OCDE, à savoir **la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'impact, l'efficience et la durabilité**. Chaque critère d'évaluation comprend à la fois une analyse détaillée des résultats et un résumé dans lequel l'équipe d'évaluation met en évidence les principaux résultats.

### 4.1 Pertinence

Ce sous-chapitre évalue la pertinence du programme de la TP AE en examinant plusieurs aspects clés. Tout d'abord, il analyse dans quelle mesure ses interventions ont été **alignées sur les priorités et les besoins de ses principales parties prenantes**. Deuxièmement, il examine dans quelle mesure ses objectifs ont été **harmonisés avec les politiques et les priorités nationales néerlandaises**. Enfin, il examine dans quelle mesure le programme TP AE a pu **s'adapter aux principaux défis et changements de circonstances** survenus au cours de sa mise en œuvre.

#### Alignement sur les besoins des parties prenantes

Une analyse des données secondaires des documents du programme, des entretiens avec les informateurs clés et des visites sur le terrain a révélé **que le programme TP AE était bien aligné sur les priorités et les besoins de ses principales parties prenantes, notamment les enfants et les jeunes, les familles et les communautés, les autorités locales et nationales et les acteurs du secteur privé**. En ce qui concerne les **enfants et les jeunes**, la proposition de programme 2019 indiquait que le programme de la TP AE ciblait les régions et les secteurs présentant des niveaux élevés de travail des enfants et de faibles taux de scolarisation. Cet alignement a été corroboré par des entretiens avec des informateurs clés (entretiens avec le personnel du programme TP AE). De plus, les visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont confirmé la pertinence du programme, toutes les parties prenantes interrogées faisant état d'une incidence élevée travail des enfants et d'un faible taux de scolarisation dans les zones du projet (d'après les entretiens et les groupes de discussion menés dans les régions de Budhpura et de Nawa avec des familles, des membres de la communauté, des enseignants, des acteurs du secteur privé et des autorités de l'Etat). Le rapport final SenseMaker de 2024, les rapports annuels (rapport annuel 2021 (y compris le rapport de récolte des résultats) ; rapport annuel 2022 (y compris le rapport de récolte des résultats) ; rapport annuel 2023 (y compris le rapport de récolte des résultats) ; rapports finaux 2024) et les visites sur le terrain montrent que pour répondre aux besoins des enfants et des jeunes en matière de travail des enfants et d'éducation, le programme TP AE a mis en œuvre une série d'interventions dans les pays où il est mis en œuvre. Les activités du programme TP AE destinées aux enfants et aux jeunes comprenaient, entre autres, l'organisation de sessions de sensibilisation sur l'importance de l'éducation (SenseMaker Endline Report 2024), la facilitation de l'accès à la documentation nécessaire pour l'inscription à l'école (entretien avec un membre du personnel de l'ANADER en Côte d'Ivoire), l'organisation de moyens de transport pour aider les enfants des zones reculées à se rendre à l'école (entretien avec un propriétaire de mine à Budhpura) et la mise en place d'écoles passerelles et de centres de motivation dans les régions où les infrastructures scolaires sont insuffisantes (entretiens avec l'équipe nationale en Côte d'Ivoire et un membre du personnel de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans le département de Soubré).

En ce qui concerne les **familles et les communautés**, la proposition de programme 2019 identifie la pauvreté, le manque de sensibilisation et les coutumes et normes traditionnelles comme des facteurs de risque clés pour le travail des enfants. Ces défis ont été corroborés par les visites sur le terrain, qui comprenaient des entretiens avec diverses parties prenantes dans les régions de Budhpura et de Nawa, telles que des familles, des membres de la

communauté, des enseignants, des acteurs du secteur privé et des autorités publiques, mettant en évidence la prévalence de ces problèmes dans les zones de projet. Une analyse des données secondaires des documents du programme indique que le programme TPAE a répondu aux besoins des familles et des communautés par deux approches principales : (1) faciliter l'accès à des moyens de subsistance alternatifs et à des activités génératrices de revenus, et (2) sensibiliser aux dangers du travail des enfants et à l'importance de l'éducation ( ) (Proposition de programme 2019 ; Rapport annuel 2021). Les interventions de soutien économique comprenaient des programmes d'entrepreneuriat rural (rapport annuel 2022) et des formations professionnelles ciblées ainsi que le développement de compétences dans des domaines tels que la culture de légumes et l'élevage (rapport annuel 2021). La visite sur le terrain en Inde corrobore ces éléments en soulignant le rôle de Manjari Sansthan, le partenaire du programme au Rajasthan, dans l'organisation des femmes en groupes d'entraide (SHG) et dans leur formation à des moyens de subsistance alternatifs en dehors de l'industrie de la pierre naturelle (groupe de discussion de SHG de femmes à Budhpura). Ces groupes d'entraide ont également bénéficié d'initiatives d'alphabétisation et d'inclusion financière conçues pour réduire la dépendance des ménages à l'égard des prêteurs privés, un facteur clé de la vulnérabilité financière et du travail des enfants (groupe de discussion des groupes d'entraide féminins à Budhpura). En outre, les rapports SenseMaker Endline Report 2024 indiquent que des activités de sensibilisation et des campagnes de sensibilisation des communautés ont été menées pour diffuser des informations sur le travail des enfants et promouvoir des changements de normes. Ces efforts ont abouti à un changement d'attitude à l'égard du travail des enfants dans tous les pays du projet (SenseMaker Endline Report 2024). Toutes les parties prenantes interrogées lors des visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont confirmé ces changements d'attitude au sein des communautés. Le programme TPAE a également abordé les facteurs spécifiques au pays et au contexte qui contribuent au travail des enfants. Par exemple, à Budhpura, où les maladies liées à la silicose et les décès des soutiens de famille poussent souvent les enfants à travailler, le programme a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation à la maladie, a aidé les personnes touchées à obtenir des diagnostics et des médicaments et leur a facilité l'accès aux prestations et compensations du gouvernement (groupe de discussion avec des patients atteints de silicose à Budhpura).

En ce qui concerne les **autorités locales et nationales**, pour éliminer le travail des enfants, les gouvernements doivent mettre en place des cadres juridiques et réglementaires solides qui défendent les droits des enfants et garantissent leur accès à une éducation gratuite et de qualité. Cet accès doit également être intégré dans des systèmes de prestation de services sociaux plus larges et performants (*Position Paper Call for Urgent Action to Get Children out of Work and into School*, 2022). Les documents du programme soulignent que **le programme TPAE a soutenu les autorités locales et nationales dans la mise en œuvre de mesures de protection de l'enfance et l'application de lois et de politiques fondées sur les droits de l'enfant dans tous les pays du projet**. (Rapport annuel 2022 ; Plan annuel 2024). Par exemple, en Jordanie, le programme s'est associé au gouvernement pour mettre à jour le cadre national sur le travail des enfants (Plan annuel 2024).<sup>6</sup> De même, la visite sur le terrain en Côte d'Ivoire indique que le programme a renforcé l'application des lois préexistantes rendant l'enseignement obligatoire grâce à ses activités au niveau local (entretien avec un membre du personnel de l'OIT). En outre, le programme TPAE a aidé les gouvernements locaux à garantir la fourniture d'une éducation gratuite et de qualité dans des environnements sûrs et inclusifs. Cet objectif a été atteint grâce à la formation des enseignants, au développement d'infrastructures scolaires de qualité, à la poursuite des écoles passerelles et au soutien à la création de programmes d'études normalisés et de qualité (rapport annuel 2022). Il est important de noter que **ces initiatives étaient étroitement alignées sur les priorités et les besoins identifiés par les autorités locales**, comme l'ont montré les visites sur le terrain en Côte d'Ivoire et en Inde (entretien avec un fonctionnaire du bureau régional du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance dans le département de Soubré ; groupe de discussion avec des membres du Panchayat à Budhpura).

---

<sup>6</sup> Veuillez noter que tout au long du chapitre 4, les résultats d'évaluation spécifiques sont accompagnés d'exemples de pays. Par souci de concision, nous limitons le nombre d'exemples à 1 ou 2 par activité ou impact. Cela ne signifie pas que d'autres pays n'ont pas mis en œuvre des activités ou obtenu des résultats similaires.



Enfin, en ce qui concerne **secteur privé**, les acheteurs internationaux et les entreprises opérant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire n'ont souvent pas conscience de leur rôle dans la prévention et l'élimination du travail des enfants. Même dans les pays dotés d'une législation sur le devoir de diligence, les acteurs du secteur privé peuvent avoir une connaissance insuffisante des exigences de conformité. Le rapport final 2024 de SenseMaker souligne que le programme TPAE a comblé ces lacunes en menant des activités de sensibilisation dans tous les pays du programme. En plus de plaider pour un renforcement de la législation sur le devoir de diligence au sein de l'UE, les visites sur le terrain montrent que le programme a favorisé le sens des responsabilités et facilité les changements de normes parmi les acteurs du secteur privé, les encourageant à dépasser les exigences réglementaires, à assurer la transparence de la chaîne d'approvisionnement et à lutter activement contre le travail des enfants (entretiens avec des membres du groupe de travail L&A et du groupe de travail sur la communication de la TPAE). À Budhpura, où une résistance initiale aux activités du programme a été observée parmi les propriétaires de chantiers, l'engagement soutenu de Manjari Sansthan a entraîné un changement d'attitude significatif (groupe de discussion avec des membres du Panchayat à Budhpura). Ce changement se reflète dans divers efforts de protection de l'enfance initiés par des acteurs du secteur privé, tels que la construction d'un centre de motivation par un propriétaire de chantier local et une initiative de transport par un propriétaire de mine pour aider les enfants à accéder aux écoles (entretiens avec un propriétaire de chantier local et un propriétaire de mine à Budhpura). Des changements similaires ont été observés en Côte d'Ivoire, où plusieurs coopératives de cacao ont mis en place des initiatives de protection sociale et des plates-formes pour lutter contre le travail des enfants (entretien avec un membre de l'équipe nationale de l'UNICEF en Côte d'Ivoire).

En conclusion, le **programme TPAE a fait preuve d'une grande pertinence en alignant efficacement ses interventions sur les divers besoins de ses principales parties prenantes, en veillant à ce que ses stratégies s'attaquent aux causes profondes et aux conséquences du travail des enfants tout en responsabilisant les communautés, en soutenant les gouvernements et en engageant le secteur privé dans la promotion d'un changement durable.**

### **Alignement sur les priorités nationales et sectorielles des Pays-Bas**

Une analyse systématique des données secondaires des documents du programme et des entretiens avec les informateurs clés a révélé que **les objectifs du programme TPAE étaient étroitement alignés sur les priorités nationales et sectorielles des Pays-Bas**. Le programme TPAE a suivi l'engagement pris par les Pays-Bas lors de la Conférence mondiale sur le travail des enfants de 2017 et la motion parlementaire connexe de 2018 (Proposition de programme 2019). D'après les entretiens avec les informateurs clés, le programme reflétait l'engagement soutenu et multiforme du gouvernement néerlandais en faveur de l'élimination du travail des enfants (entretien avec un représentant du ministère néerlandais des affaires étrangères). Au cours des six dernières années, le gouvernement néerlandais a soutenu des initiatives communautaires et multipartites visant à adopter l'approche par zone et à promouvoir l'éducation et les chaînes de production équitables. Parmi les principales initiatives, citons l'organisation conjointe de la réunion internationale de 2020 sur les mesures à prendre pour mettre fin au travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'élaboration d'une feuille de route à la suite de l'appel à l'action de Durban de 2022. Le travail des enfants est également resté une priorité dans la stratégie du ministère des affaires étrangères en matière de commerce extérieur et de coopération au développement (rapport annuel 2022).

Les entretiens indiquent notamment que **les priorités du gouvernement néerlandais en matière de travail des enfants ont évolué au fil du temps**. Au départ, le gouvernement (et le ministère des Affaires étrangères) s'est concentré sur l'amélioration de l'accès à l'éducation comme moyen de lutte contre le travail des enfants. Au fil du temps, cette priorité s'est élargie pour s'attaquer aux causes profondes, telles que la pauvreté, et pour impliquer les entreprises dans l'identification et l'atténuation du travail des enfants (entretien avec un fonctionnaire du ministère des Affaires étrangères). **L'approche combinée du programme TPAE, basée sur la zone et la chaîne**

**d'approvisionnement, a démontré un haut degré de complémentarité avec ces intérêts**, englobant un large éventail d'interventions visant à améliorer l'accès à une éducation de qualité, à s'attaquer aux causes profondes et à collaborer avec le secteur privé pour lutter contre le travail des enfants.

**Le programme a également contribué activement aux discussions au sein de divers accords sectoriels**, tels que l'Accord néerlandais sur les vêtements et textiles durables, l'Accord néerlandais sur l'or responsable et l'Accord néerlandais sur la pierre naturelle responsable. La proposition de programme 2019 souligne que les partenaires de l'Alliance impliqués dans ces conventions ont tiré parti de leurs réseaux et de leurs réalisations, créant ainsi des synergies avec l'approche du programme TPAE. Par exemple, UNICEF Pays-Bas, Save the Children, Arisa, partenaire de Stop Child Labour, et Hivos ont relié la CMNB aux efforts de plaidoyer dans les secteurs de l'exploitation minière, de l'habillement et du cacao. Ces connexions ont facilité l'engagement avec les marques, les usines et d'autres programmes, tout en donnant accès à des réseaux précieux pour l'échange de connaissances (Rapport annuel 2020). Stop Child Labour a également fourni aux conventions sectorielles des exemples pratiques de la manière dont une approche par zone pourrait compléter efficacement les stratégies de la chaîne d'approvisionnement dans ces industries. En présentant les bonnes pratiques des partenaires locaux au sein des conventions, le programme a inspiré et guidé les acteurs du secteur privé sur le respect des obligations de diligence raisonnable. En outre, les enseignements tirés des conventions ont permis de mettre en œuvre le programme dans d'autres pays (rapport annuel 2022).

Toutefois, **le programme a également été confronté à des difficultés d'adaptation à l'évolution de la dynamique politique**. Les entretiens avec les informateurs clés ont mis en évidence le fait que les priorités du gouvernement néerlandais ont évolué au cours du programme et que l'accent a été mis de plus en plus sur la législation européenne en matière de diligence raisonnable plutôt que sur la définition d'un programme national (entretien avec un représentant du groupe de travail L&A de la TPAE). Bien que le programme TPAE se soit efforcé de s'adapter à ces changements, ses résultats en matière d'influence sur la politique européenne ont été jugés relativement modestes (d'après un entretien avec un représentant du ministère des Affaires étrangères néerlandais). Il est toutefois important de noter qu'en dépit des défis liés à l'évolution des priorités politiques, le programme a réussi à faire pression pour l'inclusion des droits de l'enfant dans l'EUCSDD.

## **Adaptation aux**

**Au cours de sa mise en œuvre, le programme TPAE s'est adapté avec succès à plusieurs défis majeurs et à des changements de contexte**. Au niveau mondial, le principal obstacle à la mise en œuvre du programme a été la **pandémie de COVID-19**. De même, au niveau national, une série de changements contextuels (par exemple, l'instabilité politique, les crises de sécurité, les événements climatiques) ont compliqué les efforts du programme pour réduire le travail des enfants. Une analyse des données secondaires des documents du programme et des visites sur le terrain **montre que, dans tous les cas, les partenaires de l'Alliance ont fait preuve d'une grande souplesse en ajustant les priorités et en adaptant les activités du programme à leurs circonstances spécifiques**. Le reste de cette section décrit l'influence de ces facteurs externes sur les activités du programme et analyse la manière dont le programme y a répondu par le biais de son **système de gestion adaptative**.

## **Impact de la pandémie de COVID-19**

La pandémie de COVID-19 a posé de nombreux défis aux activités du programme, notamment l'**aggravation des causes profondes, la restriction de l'accès à une éducation de qualité, les reculs en matière d'égalité des sexes, la réduction des efforts du secteur privé pour lutter contre le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement et les perturbations des systèmes et des opérations du programme**. Toutefois, les documents du programme et les visites sur le terrain confirment que le programme a fait preuve d'une **résilience et**

**d'une flexibilité** considérables, en adaptant ses stratégies par le biais d'une **approche ascendante sensible au contexte** pour répondre aux besoins les plus urgents de ses parties prenantes.

Selon les rapports annuels et le plan annuel de 2024, la pandémie a eu des **effets négatifs importants sur le travail des enfants**, entraînant une augmentation du nombre d'enfants travaillant à la fois dans le secteur privé et au sein des ménages et d'autres cadres informels (rapport annuel 2020 ; rapport annuel 2021 ; rapport annuel 2022 ; rapport annuel 2023 ; plan annuel 2024). Le rapport annuel 2020 note que tous les pays du programme ont observé une **exacerbation notable des causes profondes**, ce qui a eu un impact sur la capacité des familles à continuer d'envoyer les enfants à l'école et à les maintenir à l'écart du travail des enfants. La maladie généralisée et les pertes d'emploi **ont érodé les revenus et les économies des ménages**, rendant les familles démunies et les poussant à recourir au travail des enfants pour survivre à la pandémie (Rapport annuel 2020). Les données recueillies lors des visites sur le terrain en Inde le confirment : les travailleurs des mines ont déclaré avoir dû travailler pendant la deuxième vague de fermetures et n'avoir reçu qu'une aide financière et matérielle minimale de la part de leurs employeurs (d'après un groupe de discussion avec des travailleurs des mines à Budhpura). En outre, en raison des restrictions imposées à la mobilité et aux rassemblements publics, **le programme TPAE n'a pas été en mesure d'accéder aux communautés** pour les activités de sensibilisation et les formations (rapport annuel 2020).

En outre, selon le rapport annuel de 2021, **l'accès à une éducation de qualité** a été gravement compromis par les longs blocages et les fermetures d'écoles. Les enfants des pays du programme TPAE ont été contraints de passer à des modes d'apprentissage en ligne, ce qui a été particulièrement désavantageux pour ceux issus de communautés économiquement marginalisées ayant un accès limité aux dispositifs d'apprentissage numériques et à l'internet. Selon une étude à grande échelle, les mesures de fermeture ont eu des **effets particulièrement néfastes sur l'égalité des sexes**, les filles étant moins susceptibles de retourner à l'école après la fermeture que les garçons dans de nombreuses communautés.<sup>7</sup> De plus, les partenaires ont également signalé une **augmentation des mariages d'enfants, des grossesses d'adolescentes et de la violence à l'encontre des filles et des femmes**<sup>8</sup>, un fait corroboré par les équipes nationales en Ouganda et en Inde (rapport annuel 2020).

La pandémie a en outre **affaibli les efforts déployés par les acteurs du secteur privé** pour identifier et éliminer le travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement. Le plan annuel 2024 souligne que dans de nombreux pays du programme, les entreprises ont employé des enfants pour rester à flot et pour compenser les pertes de revenus lors des fermetures imposées par le gouvernement. Les années de pandémie ont également été marquées par une augmentation des formes de travail des enfants difficiles à détecter dans les milieux informels (Plan annuel 2024). Dans le même temps, les fermetures ont souvent été accompagnées **d'une diminution de l'attention portée par les gouvernements à la protection des droits de l'enfant**. Un grand nombre de ressources ayant été affectées à la lutte contre la pandémie, l'élaboration de politiques et de règlements relatifs à la protection de l'enfance a été retardée ou bloquée, et l'application des réglementations existantes a été affaiblie en raison des capacités réduites des agences concernées (Plan annuel et stratégie de sortie 2024 de la TPAE).

Le plan annuel de 2024 indique que la pandémie a également compromis les **activités de lobbying et de plaidoyer ainsi que les activités liées à la conduite responsable des affaires** du programme. Les restrictions imposées aux réunions en personne avec les parties prenantes publiques et privées ont compliqué les efforts de lobbying aux Pays-Bas. En outre, les réunions et conférences prévues sur la conduite responsable des entreprises avec les acteurs du secteur privé ont été soit retardées, soit annulées, ce qui a eu un impact considérable sur les possibilités d'engagement et d'influence.

Le programme a en outre observé des **impacts sectoriels de la pandémie**, avec une chute brutale de la demande de biens et de matériaux dans tous les pays. Par exemple, le rapport annuel 2020 souligne que dans le secteur de

<sup>7</sup> [https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/vr59-01\\_protect\\_a\\_generation\\_report\\_en\\_0.pdf/](https://resourcecentre.savethechildren.net/pdf/vr59-01_protect_a_generation_report_en_0.pdf/)

<sup>8</sup> Ibid.

l'or, les restrictions liées à la pandémie ont contribué à une chute brutale des prix d'achat sur les sites d'exploitation artisanale et de petite mine d'or (ASGM). Cette situation a entraîné la suspension de nombreuses activités minières et le chômage des travailleurs, renforçant ainsi les vulnérabilités économiques préexistantes des communautés de l'ASGM. De même, le secteur de la pierre naturelle a connu une baisse significative de sa croissance en raison des mesures prises pour lutter contre la pandémie (Rapport annuel 2020). Les données issues des visites sur le terrain en Inde mettent en évidence une situation similaire à Budhpura, où l'industrie du grès a connu un fort déclin. Ce déclin a entraîné une migration importante des travailleurs vers leurs villages et des pertes financières considérables pour les propriétaires de chantiers, qui ont dû faire face à des problèmes tels que la gestion et le stockage des déchets (d'après un entretien avec un propriétaire de chantier à Budhpura).

Selon le plan annuel et la stratégie de sortie 2024, la pandémie a également eu des répercussions notables sur les **composantes de suivi et d'apprentissage du programme**. Elle a entraîné des **retards dans la collecte des indicateurs clés de performance et des données SenseMaker** dans certains pays et a généralement retardé l'orientation et le renforcement des capacités des équipes nationales de suivi et d'évaluation, notamment en ce qui concerne les instruments de suivi et d'évaluation tels que les indicateurs clés de performance (ICP) et les rapports de récolte des résultats. Le calendrier d'autres produits livrables tels que l'examen à mi-parcours et les analyses de genre a été affecté par des retards dans la collecte de données au cours des premières étapes de la mise en œuvre du programme (Plan annuel 2024).

**Une analyse des données secondaires des documents du programme et des visites sur le terrain montre que malgré la nature imprévue de ces défis, le programme TPAE a fait preuve d'une grande flexibilité en s'adaptant, en ajustant ses activités pour répondre aux besoins les plus immédiats et les plus urgents des communautés touchées et en répondant aux facteurs qui exacerbent le travail des enfants dans les régions couvertes par le programme.** Dans les communautés touchées par des pertes de revenus et de moyens de subsistance, les partenaires **ont facilité l'accès des personnes à des opportunités d'emploi**. En Inde, par exemple, le rapport annuel de 2020 souligne que Manjari Sansthan a collaboré avec les Panchayats pour garantir l'accès à des possibilités de salaire journalier. La visite sur le terrain atteste également que Manjari a aidé les travailleurs migrants et les membres de la communauté Bhil à obtenir des cartes de rationnement (groupe de discussion avec des membres du Panchayat local à Budhpura). Il a également aidé les travailleurs de la communauté à contourner la bureaucratie et la corruption locale pour obtenir des cartes e-shram (entretien avec un fournisseur et exportateur local à Budhpura). En outre, elle a soutenu les communautés en menant des campagnes de sensibilisation, en distribuant des produits de première nécessité et en fournissant de la nourriture et des rations aux familles touchées pendant plus de 60 jours avec l'aide des entreprises locales et des Panchayats (groupes de discussion avec les SHG de femmes, les membres des Panchayats et l'équipe nationale de la TPAE à Budhpura). Manjari et les membres du Panchayat local ont également aidé à organiser le transport des travailleurs migrants qui cherchaient à retourner dans leurs villages (groupe de discussion avec l'équipe nationale de la TPAE à Budhpura).

Par ailleurs, le rapport annuel 2020 indique qu'en Ouganda et en Côte d'Ivoire, les partenaires de la CMNB ont mis en place des **associations villageoises d'épargne et de crédit (VSLA)**, tandis qu'en Jordanie et en Côte d'Ivoire, ils ont mis en œuvre des **transferts directs d'argent liquide** pour alléger les charges financières des ménages les plus touchés. En Jordanie, les familles coupées des services de protection sociale ont en outre été aidées à acquérir des cartes de rationnement et des produits de première nécessité (entretiens avec l'équipe nationale en Jordanie). Au Mali, le programme TPAE a distribué des **kits de santé liés à la pandémie** aux communautés touchées (Rapport annuel 2020). À Budhpura, il a mis en place un centre local de premiers secours équipé de matériel médical, de médicaments et d'un agent de santé qualifié (groupe de discussion avec l'équipe nationale de la CMNB à Budhpura).

Pour faciliter le retour des enfants à l'école et remédier à la perte d'apprentissage consécutive à la fermeture des écoles, le programme a également soutenu la création d'**écoles passerelles et de centres de rattrapage**. En Inde, les membres de la communauté ont été chargés de gérer la majorité de ces centres de rattrapage (Plan annuel et

stratégie de sortie 2024 de la TPAE). D'après la [visite sur le terrain](#) en Inde, Manjari Sansthan a non seulement diffusé des cours en ligne, mais a également ouvert des salles de lecture pour les enfants dans ses bureaux. Au cours de la deuxième vague, lorsque les écoles sont restées fermées, Manjari a continué à investir pour que les enfants participent à des activités éducatives dans des centres de motivation et à mettre en œuvre des méthodes innovantes telles que l'enseignement par les enfants à d'autres enfants (d'après un entretien avec un enseignant d'une école primaire publique et un groupe de discussion avec des familles à Budhpura). En Ouganda, des **centres d'apprentissage à domicile** ont été mis en place pour occuper les enfants à des activités éducatives, tandis qu'au Viêt Nam, le programme a fourni des **tablettes et des connexions internet** pour permettre aux enfants de poursuivre leur éducation (Plan annuel 2024). [Les entretiens avec](#) les informateurs clés de l'équipe nationale du Viêt Nam ont montré que, malgré les difficultés liées à la pandémie, les zones de projet du pays ont maintenu des taux de scolarisation élevés, des milliers d'enfants bénéficiant de l'aide fournie par les partenaires du programme.

En ce qui concerne les engagements avec le secteur privé, les **ateliers et formations en personne prévus pour les entreprises ont été adaptés aux modes en ligne et hybrides** selon les [rapports annuels](#). Les modules utilisés pour la formation et le renforcement des capacités ont été ajustés pour refléter les nouvelles tendances et modalités de travail flexible (rapport annuel 2021). Par exemple, en Inde, où les programmes de sensibilisation ciblant trois entreprises n'ont pas pu avoir lieu, des dialogues en ligne avec les membres de TruStone, leurs fournisseurs et les partenaires de la TPAE ont été organisés à la place (rapport annuel 2021).

Le [plan annuel](#) de 2024 atteste que le programme a également **aidé les gouvernements dont les capacités de protection de l'enfance sont réduites en fournissant du matériel d'information pour soutenir l'apprentissage à domicile**. Les partenaires ont offert des **services supplémentaires de gestion de cas** et ont intensifié les collaborations avec les structures de gouvernance locales et les conseils officiels de protection de l'enfance afin d'identifier et de répondre conjointement aux incidences du travail des enfants au sein des communautés.

Enfin, pour compenser certains des impacts de la pandémie sur la communication avec le secteur privé et d'autres parties prenantes, **le programme a adapté avec succès ses méthodes, en particulier en termes d'engagement sur le marché**. Il a utilisé des **formats de réunions virtuelles** et s'est servi de divers canaux (par exemple, des bulletins d'information, une plateforme en ligne) pour tenir les partenaires et le personnel de la TPAE dans tous les pays informés des activités, des événements et des résultats du programme (Plan annuel 2024). D'après les [entretiens avec](#) les informateurs clés des groupes de travail L&A et Communication, un **centre de connaissances en ligne** et une plateforme Histoires de changement ont été créés pour permettre aux pays du programme de partager inspiration et leçons entre eux. Pour surmonter les retards, les partenaires du programme ont mis en place des réunions et des canaux de communication réguliers avec les autorités des pays du programme afin de renforcer la coordination (Plan annuel 2024).

### **Autres défis contextuels**

La mise en œuvre du programme TPAE a également été affectée par d'autres défis, parfois interdépendants. Dans chacun de ces cas, une [analyse des données secondaires](#) des [documents du programme](#) a révélé que les **partenaires ont adopté une approche flexible et adaptative, en concevant des solutions créatives et adaptées au contexte pour répondre aux besoins les plus essentiels des parties prenantes concernées**.

Les documents du programme montrent que plusieurs pays ont connu des **changements et des transitions politiques importants** pendant la durée du programme, ce qui a entraîné des retards dans les activités prévues et des changements dans les priorités stratégiques (Rapport annuel 2020 ; Rapport annuel 2021 ; Rapport annuel 2022 ; Rapport annuel 2023 ; Rapport final Côte d'Ivoire 2024). Par exemple, en Côte d'Ivoire, les troubles liés aux élections présidentielles et à la mise en place d'un nouveau gouvernement ont entraîné le report de certaines interventions (Rapport final Côte d'Ivoire 2024). Aux Pays-Bas, des élections successives ont entraîné des changements politiques

considérables, plus particulièrement dans les priorités stratégiques néerlandaises et un changement d'orientation vers la responsabilité des entreprises en matière de protection de l'enfance (Plan annuel 2024).

De même, les modifications des **conditions-cadres et des accords** entre les principales parties prenantes ont compliqué, voire entravé, la mise en œuvre des activités prévues. Par exemple, au Viet Nam, les modifications apportées au cadre de gestion de l'aide publique au développement (APD) en 2022 et 2023 ont rendu l'évaluation et la mise en œuvre du programme plus complexes et ont retardé l'exécution des activités prévues (Rapport annuel 2023 ; entretiens avec des informateurs clés de l'équipe pays au Viet Nam). En Inde, la cessation de l'enregistrement auprès du FCRA de deux des partenaires de la CMNB a entraîné la suspension des activités du programme à partir d'août 2023 (Plan annuel 2024)

Les rapports annuels et le plan annuel à partir de 2024 ont en outre montré que l'**instabilité politique et les crises de sécurité** ont posé des problèmes pour la réalisation en temps voulu des activités dans plusieurs pays de programme (rapport annuel 2023 ; plan annuel 2024). En Ouganda, la région de Karamoja a été le théâtre de conflits intercommunautaires et de raids tribaux, entraînant une insécurité généralisée et le déplacement forcé de populations (Rapport annuel 2023). Au Mali, des crises sociopolitiques ont entravé la mise en œuvre programmée de certaines activités (Plan annuel 2024). Plusieurs incidents sans lien entre eux dans les pays du programme ont également **entraîné une érosion temporaire de la confiance des communautés vis-à-vis de l'engagement des parties prenantes**. Par exemple, en Côte d'Ivoire, l'utilisation de méthodes répressives par les autorités de l'État pour mettre fin au travail des enfants a aliéné certaines communautés, tandis qu'au Mali, une série de grèves dans le système scolaire a conduit les membres de la communauté à déclarer avoir perdu confiance dans le système éducatif (Plan annuel 2024).

En outre, **les effets macroéconomiques de la guerre en Ukraine** ont été ressentis plus durement dans certains pays du programme que dans d'autres. En Ouganda, la guerre a contribué aux fluctuations monétaires, rendant plus coûteux l'achat de ressources pour soutenir les communautés (Plan annuel 2024). En Inde, la guerre a affecté les exportations, exacerbant les vulnérabilités économiques préexistantes dans le secteur de la pierre naturelle (d'après un groupe de discussion avec l'équipe nationale en Inde).

En outre, plusieurs pays du programme ont connu des **événements climatiques graves, qui ont** contribué à mettre encore plus en danger la vie et les moyens de subsistance des communautés. Les graves inondations, la sécheresse et l'intrusion d'eau salée au Viet Nam ont exacerbé la vulnérabilité des familles marginalisées, tandis qu'en Ouganda, les sécheresses prolongées ont eu de graves répercussions sur la production agricole, entraînant la pauvreté, la faim généralisée, la malnutrition et la déscolarisation des enfants (Plan annuel 2024).

Malgré les complications engendrées par ces changements, une analyse des données secondaires des documents du programme et des entretiens avec les équipes nationales et les groupes de travail révèle que **le programme de la TPAE a réagi à ces scénarios évolutifs avec agilité et un niveau élevé de persévérance et d'engagement**. Pour s'adapter aux changements des conditions-cadres et assurer la poursuite de la mise en œuvre des activités planifiées, le programme **s'est engagé en étroite collaboration avec les autorités nationales** dans tous les pays couverts par le programme. En Côte d'Ivoire, par exemple, le programme a organisé des réunions régulières avec des représentants de l'État afin de **renforcer la coordination des** activités entre les différents niveaux de gouvernance et de favoriser un meilleur alignement sur les interventions et les priorités de la TPAE (Plan annuel 2024). Aux Pays-Bas, pour s'adapter à l'évolution des priorités gouvernementales vers la responsabilité sociale des entreprises, le programme a rationalisé ses fonctions de conduite responsable des affaires, de droits de l'enfant et de principes commerciaux et de L&A dans le cadre plus large de la TPAE. En outre, il a **ajusté l'allocation de ses ressources et sa planification** pour refléter ces nouvelles priorités (entretiens avec les groupes de travail L&A et Communication). Au Viet Nam, où l'approbation des programmes a été considérablement retardée en raison de changements dans le cadre de l'APD, les partenaires ont signé des contrats avec des prestataires de services locaux

( ) afin d'accéder à des ressources qui auraient autrement été acquises auprès du gouvernement (entretiens avec l'équipe nationale au Viêt Nam). Bien que toutes les activités du programme retardées n'aient pas été approuvées, le programme a réussi à mettre en œuvre un certain nombre d'activités prévues en faisant preuve de créativité et de flexibilité

Un examen des rapports annuels au fil des ans montre également que le programme **a répondu à la vulnérabilité socio-économique accrue des familles** (en raison de l'instabilité politique, des événements climatiques, etc.) en poursuivant ses activités de soutien aux moyens de subsistance par divers moyens tels que la mise en place de VSLA, des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion financière et des programmes de compétences pour participer à des activités génératrices de revenus (rapport annuel 2021 ; rapport annuel 2022 ; rapport annuel 2023).

**En conclusion, la capacité du programme TPAE à s'adapter aux changements contextuels, tant au niveau mondial qu'au niveau national, s'explique par son approche holistique, qui donne la priorité au développement de stratégies réactives et informées au niveau local pour atteindre les objectifs du programme.** Cependant, il est important de noter que **de nombreux défis dépassaient le cadre des interventions du programme**, par exemple les problèmes de sécurité et les impacts socio-économiques de la guerre mondiale. Ces difficultés n'enlèvent rien à la capacité du programme à s'adapter à l'évolution rapide des conditions de mise en œuvre. Dans tous les pays concernés, le programme s'est efforcé de trouver des solutions axées sur la résilience des communautés et qui continueraient à produire des résultats positifs au-delà de l'horizon du programme (voir aussi : Durabilité).

#### Évaluation du critère de pertinence

En conclusion, **l'évaluation montre que le programme TPAE a fait preuve d'une grande pertinence en alignant ses interventions sur les besoins des principales parties prenantes, sur les priorités nationales et sectorielles néerlandaises et sur l'évolution des défis contextuels.** En outre, le programme **a répondu efficacement aux besoins des parties prenantes** par des actions ciblées telles que la réduction du travail des enfants, l'amélioration de la fréquentation scolaire, le soutien aux moyens de subsistance et la sensibilisation des communautés. Ses stratégies reflétaient les priorités des enfants, des familles, des communautés, des autorités et des acteurs du secteur privé, garantissant une approche holistique pour s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants. **L'alignement** du programme **sur les politiques néerlandaises**, notamment l'accent mis sur l'éducation, la réduction de la pauvreté et la transparence de la chaîne d'approvisionnement, a souligné son adéquation stratégique avec les cadres nationaux et internationaux. En outre, son **intégration dans les conventions sectorielles** a amplifié son impact et facilité des synergies précieuses avec les acteurs du secteur privé. Enfin, la **capacité d'adaptation** du programme **aux défis extérieurs**, tels que la pandémie de COVID-19, les transitions politiques et les crises climatiques, met en évidence sa pertinence pour faire face à des contextes dynamiques. Bien que **certains défis systémiques aient dépassé son champ d'application**, le programme de la TPAE a effectivement donné la priorité au renforcement de la résilience et aux solutions durables, garantissant ainsi des avantages à long terme pour les communautés touchées.

## 4.2 Cohérence

Ce chapitre examine le critère d'évaluation de la cohérence, en se concentrant **sur la mesure dans laquelle le programme de la TPAE a aligné ses objectifs et coordonné ses activités avec celles d'autres acteurs concernés par le travail des enfants.** Plus précisément, il évalue l'efficacité de la collaboration du programme avec ces acteurs afin de garantir la complémentarité des efforts, de minimiser les doublons et d'améliorer l'impact global. L'évaluation de la cohérence est structurée autour des dimensions de **cohérence interne et externe.**

## Cohérence interne

Le critère de cohérence interne a permis d'évaluer les **synergies et les interconnexions entre les partenaires de l'Alliance de la TPAE**, ainsi **que l'alignement de la théorie du changement (TdC) du programme sur les normes et standards internationaux pertinents**. Après une analyse complète des données secondaires des documents du programme, des entretiens avec des informateurs clés ( ) et des visites sur le terrain, on peut conclure que **le programme TPAE a fait preuve d'une forte cohérence interne en exploitant efficacement les forces et l'expertise de ses partenaires de l'Alliance et en maintenant l'alignement sur les normes internationales**, garantissant ainsi une approche unifiée et coordonnée de la lutte contre le travail des enfants.

L'alliance TPAE se compose de **Save the Children Netherlands, de l'UNICEF Netherlands et de la Stop Child Labour Coalition**. Les résultats d'une analyse des données secondaires des documents du programme et des entretiens avec les informateurs clés du personnel du programme ont mis en évidence qu'entre eux, les **trois partenaires ont une grande expérience du travail** pour faire avancer la cause des droits de l'enfant et pour améliorer l'accès à l'éducation et/ou à un futur emploi décent. Chaque partenaire dispose en outre de **réseaux étendus et bien établis au niveau international, ce qui lui permet d'atteindre et de collaborer avec un large éventail de parties prenantes**, allant des gouvernements locaux et nationaux des pays participant au programme aux institutions multilatérales mondiales.

**En outre, les documents du programme et les entretiens ont confirmé qu'en unissant leurs forces, les trois partenaires de l'Alliance ont tiré parti de leurs atouts, de leurs réseaux et de leur expérience pour s'attaquer de manière collaborative et globale aux causes profondes du travail des enfants et pour supprimer les principaux obstacles à son élimination**. Chaque organisation a apporté une expertise et une expérience distinctes, créant ainsi une colla

borative approach that was greater than the sum of its parts. **La Stop Child Labour Coalition**, forte de sa longue expérience en matière de création de zones exemptes de travail des enfants et d'amélioration de l'accès à l'éducation, a excellé dans la mobilisation des parties prenantes au niveau communautaire et dans la collaboration directe avec le secteur privé afin d'encourager une conduite responsable des entreprises et de sauvegarder les droits des enfants (Proposition de programme 2019). Cette expertise en matière d'engagement de la base et du secteur privé a jeté les bases de l'impact local du partenariat. En outre, l'alignement de la coalition sur l'approche par zone de gouvernement néerlandais au moment du lancement du programme TPAE a souligné son positionnement stratégique pour conduire un changement systémique (entretien avec un informateur clé, membre du personnel de TPAE). Les atouts de l'**UNICEF** ont complété ces efforts en se concentrant sur le plaidoyer au niveau national, le renforcement des capacités et la réforme systémique. Sa capacité à inciter les gouvernements à faire appliquer les lois sur la protection de l'enfance, à fournir des services de protection sociale et à sensibiliser la population aux droits de l'enfant au niveau communautaire a renforcé le travail de la coalition sur le terrain. L'expérience de l'UNICEF en matière d'engagement des acteurs du secteur privé et de codéveloppement des principes relatifs aux droits de l'enfant et aux entreprises a créé un lien vital entre l'action communautaire et la responsabilité institutionnelle plus large, amplifiant ainsi la portée et l'impact du partenariat (Proposition de programme 2019). Enfin, **Save the Children** a ajouté une dimension unique au partenariat grâce à sa profonde expérience en matière d'avancement de la législation sur les droits de l'enfant, de renforcement des systèmes de protection de l'enfance et d'intégration des Droits de l'enfant et des principes commerciaux dans les chaînes de valeur mondiales (Proposition de programme 2019). Son expertise en matière de création d'emplois décents pour les jeunes par le biais du développement des compétences et de la formation professionnelle a permis d'adopter une approche tournée vers l'avenir, qui vise non seulement à prévenir le travail des enfants, mais aussi à créer des alternatives durables pour les communautés touchées. Ce partenariat s'est appuyé sur l'engagement local de la Coalition pour l'abolition du travail des enfants, sur le plaidoyer national et l'influence politique de l'UNICEF, et sur l'accent mis par Save the Children sur la réforme législative et le développement des jeunes pour créer une approche holistique et à plusieurs niveaux de la lutte contre le travail des enfants. L'intégration transparente de ces forces a permis de s'assurer que les contributions de



chaque partenaire complétaient et renforçaient les autres, permettant au programme de s'attaquer plus efficacement au travail des enfants à tous les niveaux - de l'action communautaire au changement systémique. Ensemble, les trois organisations ont formé une force cohésive et synergique, particulièrement bien équipée pour relever les défis complexes et interconnectés du travail des enfants. Les documents du programme montrent en outre que le programme de la TP AE était **stratégiquement aligné sur les cadres internationaux** relatifs à l'élimination du travail des enfants (ou liés à l'élimination du travail des enfants). Selon la [proposition de programme 2019](#), la TP AE a mis en œuvre une définition du travail des enfants fondée sur les mandats combinés de la **Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989)**, de la **Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973)** et de la **Convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999)**. Ses objectifs sont également en harmonie avec la cible déclarée de l'**ODD 8.7**, à savoir l'éradication de toutes les formes de travail des enfants d'ici 2025. Le programme reconnaissait notamment l'interconnexion de l'ODD 8.7 avec une série d'autres ODD liés à l'éducation, à l'égalité des sexes, au travail décent, etc. Cela se reflète également dans le cahier des charges de la TP AE, qui prévoit des interventions le long de quatre voies stratégiques ciblant un éventail large et disparate de facteurs qui alimentent le problème du travail des enfants (proposition de programme 2019). Enfin, le [rapport annuel 2022](#) souligne que **les lignes directrices de l'OCDE sur la conduite responsable des entreprises** ont joué un rôle crucial dans l'approche de la chaîne d'approvisionnement de la TP AE (rapport annuel 2022). À cette fin, le groupe de travail L&A/Conduite responsable des entreprises s'est engagé étroitement avec les parties prenantes aux niveaux néerlandais et européen afin d'encourager l'utilisation des lignes directrices de l'OCDE en tant que norme minimale pour l'élaboration d'une législation sur le devoir de diligence (Rapport annuel 2022).

## Cohérence externe

Le critère de cohérence externe a permis d'évaluer la mesure dans laquelle le programme de la TP AE a coordonné ses activités avec celles d'autres acteurs engagés dans la lutte contre le travail des enfants. Sur la base d'une [analyse complète des données secondaires des documents du programme](#), l'évaluation a révélé que **le programme de la TP AE a fait preuve d'une forte cohérence externe grâce à une coordination stratégique avec les acteurs internationaux**.

[Les rapports annuels](#) et la proposition de programme soulignent que le programme TP AE **s'est engagé stratégiquement avec des acteurs internationaux et des organisations multilatérales** comme l'**OIT et l'Alliance 8.7 pour les ODD** (proposition de programme 2019 ; rapport annuel 2021 ; rapport annuel 2023). Au début du programme, la coopération avec ces acteurs consistait principalement à discuter et à coordonner les stratégies nationales afin de garantir la complémentarité et d'éviter la redondance des efforts. Elle a également coordonné ses activités avec l'**OVR/FBK** afin d'exploiter les synergies et d'éviter la duplication des efforts (Proposition de programme 2019).

**L'OIT est un acteur clé dans la lutte mondiale contre le travail des enfants**, et le programme a collaboré étroitement avec elle pour mettre en œuvre des interventions conjointes dans plusieurs pays du projet. Par exemple, la [visite sur le terrain](#) en Côte d'Ivoire souligne la collaboration de l'UNICEF et de l'OIT sur diverses activités telles que le plaidoyer et la génération de connaissances (d'après un entretien avec l'équipe nationale de Côte d'Ivoire). Les documents de programme détaillent en outre la collaboration entre l'UNICEF et l'OIT en Jordanie pour réformer et mettre à jour le cadre national de lutte contre le travail des enfants. Entre autres activités, ils ont uni leurs forces pour rédiger des règlements et mettre en œuvre des initiatives de renforcement des capacités pour le personnel travaillant sur les questions liées au travail des enfants (Proposition de programme 2019). Au Viêt Nam, les partenaires ont collaboré avec l'OIT pour organiser des réunions et un atelier afin d'élaborer le programme national de prévention et de réduction du travail des enfants 2021-2025 (plan annuel 2024).

En outre, les [documents du programme](#) montrent que **celui-ci a tiré parti des plateformes de l'Alliance SDG 8.7 pour intégrer les priorités mondiales en matière de travail des enfants** dans les programmes nationaux (Rapport

annuel 2021 ; Rapport annuel 2023 ; Plan annuel 2024). En Côte d'Ivoire, le programme a contribué à l'identification des priorités et des résultats clés dans le cadre de la Task Force 8.7 pour l'objectif d'élimination du travail des enfants dans le pays d'ici 2025 (Plan annuel 2024). Dans le contexte néerlandais, il a facilité les discussions concernant le rôle des Pays-Bas en tant que pays pionnier dans l'Alliance 8.7 (Rapport annuel 2023). Il a en outre tiré parti de partenariats stratégiques au sein des réseaux existants de l'Alliance 8.7 dans le cadre de son plaidoyer politique. Les groupes de travail L&A et Communications ont participé à une campagne mondiale menée par l'Alliance 8.7 pour sensibiliser au travail des enfants (rapport annuel 2021). Le [rapport annuel](#) de 2021 indique qu'ils ont en outre coorganisé des événements avec l'Alliance pour sensibiliser les acteurs du secteur privé à la manière dont ils peuvent contribuer à l'élimination du travail des enfants.

Une [analyse des données secondaires des documents du programme](#) a également révélé que le programme TP AE présentait une **grande complémentarité avec les programmes RVO/FBK existants dans les zones et les secteurs où l'incidence du travail des enfants est élevée**. Une analyse des données du programme révèle que certains membres de l'Alliance travaillent depuis longtemps sur des programmes financés par l'ORV. Selon la proposition de programme, en Inde, la Stop Child Labour Coalition a déjà travaillé sur un programme financé par l'OAV dans l'industrie textile à Tirupur (Proposition de programme 2019). En outre, elle a travaillé sur un programme RVO sur la pierre naturelle à Budhpura. Les documents montrent qu'en Ouganda, la coalition, avec l'UNICEF NL, a été active dans un programme RVO sur l'extraction de l'or (Proposition de programme 2019). Au fil des ans, l'Alliance a donc collaboré avec succès avec RVO/FBK dans le cadre de diverses activités. Par exemple, selon le rapport annuel de 2021, l'Alliance s'est appuyée sur les travaux d'un projet pilote de la RVO/FBK sur l'approvisionnement en pierres naturelles en Inde pour créer une vidéo d'information sur la conduite responsable des entreprises (rapport annuel 2021). En outre, le [rapport annuel 2022](#) détaille les efforts de l'UNICEF avec le gouvernement de Côte d'Ivoire pour promouvoir la collaboration public-privé sur l'enregistrement des naissances, qui ont été soutenus par la RVO/FBK à travers la mobilisation de fonds pour la mise en place d'un partenariat public-privé en 2023.

### Évaluation du critère de cohérence

En conclusion, **l'évaluation montre que le programme de la CNBB a fait preuve d'un haut degré de cohérence** en alignant efficacement ses objectifs sur les normes et standards internationaux, en encourageant une forte collaboration entre les partenaires de l'Alliance et en assurant une coordination stratégique avec les acteurs externes. Sur le plan interne, le programme a tiré parti des forces, des réseaux et de l'expertise complémentaires des membres de l'Alliance, garantissant une approche unifiée de la lutte contre le travail des enfants en tirant parti des synergies et de l'expérience combinée. Sur le plan externe, il s'est engagé activement auprès d'organisations internationales, telles que l'OIT et l'Alliance 8.7 pour les ODD, et s'est aligné sur des programmes existants tels que ceux financés par l'OAV/FBK, afin d'éviter les doubles emplois et d'amplifier son impact.

## 4.3 Efficacité et impact

**L'analyse de l'efficacité qui suit se concentre sur la mesure dans laquelle le programme TP AE a atteint les objectifs et les impacts prévus, ainsi que** sur les facteurs qui ont facilité ou entravé les progrès vers ces objectifs. L'efficacité et l'impact sont examinés sur la base de la théorie du changement du programme TP AE (voir chapitre 3), en appliquant une analyse de contribution (voir chapitre 2). L'équipe d'évaluation, en collaboration avec l'équipe du programme TP AE, a sélectionné deux hypothèses générales axées sur l'implication des acteurs du secteur privé et des gouvernements dans l'approche par zone.

### 4.3.1 Réalisation des objectifs du programme TP AE

**Ce sous-chapitre vise à évaluer l'étendue des progrès du programme TP AE vers son objectif** de libérer les enfants et les jeunes du travail des enfants afin qu'ils jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un futur travail décent.

### 4.3.1.1 Réalisation des objectifs au niveau de l'impact

En ce qui concerne les critères d'efficacité, l'évaluation a d'abord analysé **les** objectifs au niveau des résultats et de l'impact qui ont été atteints par le programme TP AE. Pour ce faire, l'évaluation a utilisé les indicateurs clés de performance (ICP) du programme TP AE. Les tableaux 2 à 6 présentent les niveaux des indicateurs du programme TP AE. Pour évaluer les progrès réalisés par rapport aux indicateurs, l'évaluation a utilisé les données de suivi du programme, notamment les rapports sur les indicateurs clés de performance, l'évaluation à mi-parcours et les rapports SenseMaker

**Globalement**, selon l'analyse des données secondaires, le programme de la TP AE **a contribué à la diminution des taux de travail des enfants dans la plupart de ses pays partenaires**. Le programme TP AE a obtenu des résultats positifs en Inde, en Jordanie, au Mali et en Ouganda. En Côte d'Ivoire et au Viêt Nam, le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne le taux de travail des enfants dans les zones couvertes par le programme. Les rapports finaux, les études SenseMaker et l'examen à mi-parcours montrent que le programme a permis de sensibiliser les acteurs communautaires, publics et privés concernés au travail des enfants. En outre, le programme TP AE **a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'assiduité** des enfants dans les zones de programme de ses pays partenaires. En Côte d'Ivoire, en Ouganda et au Viêt Nam, le programme TP AE a permis d'augmenter légèrement les taux de scolarisation et d'assiduité. En Inde, en Jordanie et au Mali, le programme TP AE a enregistré une baisse et/ou une stagnation, en raison d'influences extérieures telles que la pandémie de COVID-19. Néanmoins, les études SenseMaker et l'évaluation à mi-parcours révèlent un changement d'attitude des parties prenantes impliquées et une plus grande valeur de l'éducation. Enfin, le programme TP AE **a également obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent dans les zones du programme dans ses pays partenaires**. Enfin, le programme TP AE a pu augmenter le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent en Côte d'Ivoire, au Mali et en Ouganda, tandis qu'en Inde, le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent est resté inchangé. En revanche, en Jordanie et au Viêt Nam, le programme TP AE a enregistré une baisse. L'analyse des données secondaires a révélé que les activités visant à promouvoir l'emploi décent n'ont reçu qu'une attention limitée en tant que composante mineure du programme global de la TP AE.

Tableau2 Réalisation des indicateurs d'impact

Indicateur	Pays	Point médian (point de référence pour l'Ouganda)		Ligne d'arrivée		Changer	
<b>Impact : Les enfants et les jeunes sont libérés du travail des enfants et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un travail décent (futur), contribuant ainsi à la réalisation de l'ODD 8.7.</b>							
<b>Indicateur d'impact 1 (I.1) : Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans (inclus) engagés dans le travail des enfants (*Mali : enfants âgés de 7 à 17 ans)</b>	Inde	9 % de garçons	10 % de filles	8 % de garçons	3 % de filles	o	+
	Côte d'Ivoire	10 % de garçons	17 % de filles	11 % de garçons	13 % de filles	o	+
	Jordanie	68% de garçons	62% de filles	56% de garçons	53% de filles	++	++
	Mali*	19 % de garçons	13 % de filles	10 % de garçons	11 % de filles	+	o

	Ouganda	56 % de garçons	55 % de filles	49 % de garçons	52 % de filles	+	o
	Viet Nam	11 % de garçons	13 % de filles	16 % de garçons	12 % de filles	-	o
<b>Indicateur d'impact 2 (I.2) :</b> Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans (inclus) dans les zones cibles inscrits et fréquentant l'école (primaire/secondaire)	Inde	97 % de garçons	99 % filles	50 % de garçons	57 % de filles	--	--
	Côte d'Ivoire	89 %boys	81 % de filles	89 % de garçons	87 % de filles	o	+
	Jordanie	78% de garçons	80% de filles	70% de garçons	86% de filles	-	+
	Mali	63 % de garçons	46 % de filles	55 % de garçons	46 % de filles	-	O
	Ouganda	74 % de garçons	70 % de filles	81 % de garçons	77 % de filles	+	+
	Viet Nam	96 % de garçons	95 % de filles	96 % de garçons	98 % de filles	o	O
<b>Indicateur d'impact (I.3) :</b> Pourcentage de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans (inclus) qui ont un emploi décent, y compris des stages ou des apprentissages	Inde	23 % du total		22 % du total		O	
	Côte d'Ivoire	14 % du total		18 % au total		O	
	Jordanie	69 % total		50 du total		--	
	Mali	17 % au total		18 % au total		O	
	Ouganda	30 au total		45 % du total		++	
	Viet Nam	67 % du total		51 du total		--	
<b>Légende :</b> ++/-- : > 10 % de variation +/- : 5-10 % de variation o : entre -5 et +5 % de variation							

## Enfants engagés dans le travail des enfants

Selon la théorie du changement, le programme TP AE visait à ce que les enfants et les jeunes soient libérés du travail des enfants et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un (futur) travail décent, contribuant ainsi à l'ODD 8.7. Cet objectif était représenté par **trois indicateurs au niveau de l'impact** (voir tableau 2). Le premier indicateur au niveau de l'impact (I.1) se concentre sur les **enfants engagés dans le travail des enfants au sein de l'unité géographique** (usine, communauté et/ou région) du programme TP AE. Pour mesurer cet indicateur, le programme TP AE a mis en œuvre des études de référence (2020), de mi-parcours (2022) et de fin (2024) de l'ICP.<sup>9</sup> Les données d'enquête collectées au niveau national ont révélé les résultats suivants :

**En Inde, le programme TP AE a permis de réduire les taux de travail des enfants dans ses zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'au départ, les taux de travail des enfants dans les unités géographiques du programme TP AE étaient supérieurs à la moyenne. Alors que l'enquête périodique sur la main-d'œuvre de 2018-2019 a révélé que 2 de tous les enfants en Inde (près de 5 millions d'enfants) âgés de 5 à 17 ans travaillaient (Santhya et al., 2024), les études à mi-parcours des indicateurs clés de performance du programme TP AE ont montré que les taux de travail des enfants dans les zones d'intervention étaient de 9 % pour les garçons et de 10 % pour les filles (étude à mi-parcours des indicateurs clés de performance en Inde 2022). À la fin du programme TP AE, dans les zones d'intervention, les chiffres ont légèrement diminué pour atteindre 8 % pour les garçons et 3 % pour les filles (voir tableau 2) (KPI Endline Study India 2024). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final du programme TP AE en Inde, cette évolution est due à

<sup>9</sup> Il convient de noter que la collecte des différentes données a été retardée et qu'elle n'a pas été mise en œuvre dans chaque pays au même moment.

plusieurs réalisations dans les zones d'intervention, telles que l'autonomisation de la jeune génération ("mobilisateurs communautaires") pour prendre publiquement position en faveur des droits de l'enfant dans leurs communautés, ainsi que l'engagement d'autres parties prenantes comme le secteur privé (voir chapitre 4.3.2) (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Inde 2024). L'engagement accru du secteur privé a également été confirmé dans le cadre des études SenseMaker et de l'étude KPI endline, puisque les employeurs interrogés dans le cadre de ces études ont confirmé qu'ils n'employaient pas d'enfants. La diminution des taux de travail des enfants a été particulièrement significative pour les filles, puisque leur taux a baissé de 7 points de pourcentage (SenseMaker Endline Report Bihar India 2024, SenseMaker Endline Report Rajasthan India 2024, KPI Endline Study India 2024). D'après les résultats de la visite sur le terrain en Inde, cela est également dû au soutien apporté par les partenaires du TPAE aux filles intéressées par l'éducation, par exemple en motivant leurs familles et en les sensibilisant à la question.

**En Côte d'Ivoire, le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'au départ, les taux de travail des enfants en Côte d'Ivoire étaient élevés. Selon une enquête à indicateurs multiples réalisée en 2016, 22 % des enfants âgés de 5 à 17 ans travaillaient (Bureau des affaires internationales du travail), en particulier dans le secteur agricole (UNICEF, 2018). Ces chiffres ont suscité des efforts pour lutter contre le travail et la traite des enfants en Côte d'Ivoire. Les études sur les indicateurs clés de performance montrent que le programme TPAE a permis d'améliorer les taux de travail des enfants pour les filles : À mi-parcours, les taux de travail des enfants étaient de 10 % pour les garçons et de 17 pour les filles (KPI Midline Study Côte d'Ivoire 2022). À la fin de l'étude, les taux pour les garçons ont légèrement augmenté pour atteindre 11, tandis que ceux des filles se sont améliorés pour atteindre 13 % (voir tableau 2) (KPI Endline Study Côte d'Ivoire 2024). Comme le montrent les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel 2024, le rapport final du programme TPAE en Côte d'Ivoire et la visite sur le terrain, le programme TPAE a transformé la vie des enfants dans les zones d'intervention en offrant des opportunités d'éducation et de protection, de mobilisation communautaire (comme les comités d'alerte précoce) et en renforçant l'engagement des entreprises du secteur cacaoyer (qui ont progressivement intégré les droits de l'enfant dans leurs pratiques). L'amélioration spécifique pour les filles peut être attribuée à plusieurs activités visant à améliorer l'égalité, telles que la formation de "champions du genre" pour sensibiliser les communautés aux questions d'égalité, et des campagnes de sensibilisation pour encourager l'éducation des filles et leur accès aux mêmes opportunités que les garçons (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024)

**En Jordanie, le programme TPAE a permis de réduire les taux de travail des enfants dans ses zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'en 2016, avant le programme TPAE, 19 % des enfants jordaniens âgés de 5 à 17 ans travaillaient (ministère du Travail de Jordanie, 2016). D'après l'étude finale des indicateurs clés de performance, le programme TPAE en Jordanie s'est concentré sur les zones où le taux de travail des enfants est le plus élevé, telles que les zones industrielles et les camps de réfugiés et de personnes déplacées. À cet égard, la structure économique de la zone industrielle de Sahab repose fortement sur l'agriculture et l'industrie manufacturière, ce qui crée une forte demande de main-d'œuvre à faible coût, souvent satisfaite par des enfants (KPI Endline study Jordan 2024). À la fin du programme TPAE, on peut observer une diminution des taux de travail des enfants dans les zones couvertes par le programme : À mi-parcours, les taux de travail des enfants étaient de 68 % pour les garçons et de 62 pour les filles (KPI Midline Study Jordan 2022). À la fin de l'étude, les taux des garçons et des filles étaient tombés à 56 % et 53 respectivement (voir tableau 2) (KPI Endline Study Jordan 2024). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final du programme TPAE en Jordanie, le programme TPAE a contribué à la diminution du travail des enfants principalement en établissant des pôles de talents et des comités de protection de l'enfance, en influençant l'agenda national en Jordanie, par exemple en soutenant le groupe de travail national sur le travail des enfants, et en renforçant la coopération entre le secteur public, le secteur privé et la société civile (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Jordanie 2024). L'évolution de la sensibilisation au travail des enfants parmi les membres de la communauté, le

secteur public et le secteur privé est également mise en évidence dans les études [SenseMaker](#) et l'[examen à mi-parcours](#) (SenseMaker Endline Report Jordan 2024, Mid-Term Review 2022).

**Au Mali, le programme TP AE a été en mesure de réduire les taux de travail des enfants dans ses zones d'intervention.** L'[analyse des données secondaires](#) a montré qu'en 2017, avant le programme TP AE, 25 % de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans au Mali étaient engagés dans les pires formes de travail des enfants (Ambassade des États-Unis au Mali, 2019). Il s'agit notamment de l'esclavage héréditaire, des conflits armés, ainsi que des enfants effectuant des tâches dangereuses dans l'agriculture, telles que la production de coton et de riz, et l'exploitation artisanale de l'or. L'[étude finale de l'ICP](#) a révélé qu'au Mali, le programme de la CNMR s'est adressé à 20 communautés où les taux de travail des enfants étaient plus élevés que dans le reste du pays, notamment dans les régions où l'on trouve des mines d'or et de l'agriculture. À la fin du programme, le taux de travail des enfants s'est amélioré : À mi-parcours, les taux de travail des enfants étaient de 19 % pour les garçons et de 13 % pour les filles (KPI Midline Study Mali 2022). À la fin de l'étude, le taux pour les garçons avait presque diminué de moitié pour atteindre 10 %, tandis qu'il n'avait que légèrement diminué pour atteindre 11 % pour les filles (voir le tableau 2) (KPI Endline Study Mali 2024). L'étude KPI Endline a confirmé que le programme TP AE a réussi à ralentir l'augmentation du taux d'enfants engagés dans le travail des enfants et d'enfants exposés au risque de travail des enfants. Selon les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#) et le [rapport final](#) du programme TP AE au Mali, le programme TP AE y est parvenu principalement en sensibilisant les communautés aux effets négatifs du travail des enfants, en établissant des mécanismes de protection tels que des clubs de lutte contre le travail des enfants et en cultivant des liens de collaboration avec les sociétés minières et cotonnières dans les zones d'intervention. Les comités locaux de protection de l'enfance et les réseaux visant à éliminer le travail des enfants impliquaient un large éventail de parties prenantes, y compris les familles d'accueil. Pour les aborder, le programme TP AE a également utilisé des outils de sensibilisation tels que des forums théâtraux et des émissions de radio communautaires dans le cadre de son approche par zone (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Mali 2024). L'évolution de la prise de conscience des membres de la communauté, des acteurs du secteur public et du secteur privé concernant le travail des enfants est également révélée dans les études [SenseMaker](#) et la [Revue à mi-parcours](#) (SenseMaker Endline Report Mali 2024, Mid-Term Review 2022).

**En Ouganda, le programme TP AE a permis de réduire les taux de travail des enfants dans les zones couvertes par le programme, alors qu'ils ont augmenté au niveau national.** L'[analyse des données secondaires](#) a révélé qu'avant le programme TP AE, le travail des enfants avait considérablement augmenté en Ouganda. Alors qu'en 2017, 14 % des enfants âgés de 5 à 17 ans (2 millions d'enfants) travaillaient, en 2022, le taux de travail des enfants en Ouganda était passé à 40 % (6,2 millions d'enfants). Les [études de l'ICP](#) montrent que dans les zones du programme TP AE, ce dernier est parvenu à réduire le travail des enfants. Alors qu'au niveau de référence de l'ICP, les taux de travail des enfants dans les zones du programme étaient de 56 % pour les garçons et de 55 % pour les filles, à la fin de l'ICP, ces taux étaient tombés à 49 % pour les garçons et à 52 % pour les filles (voir tableau 2) (étude de référence de l'ICP en Ouganda 2021, étude de fin de l'ICP en Ouganda 2024). Le rapport final souligne que le programme TP AE a été en mesure de favoriser un fort sentiment d'appropriation communautaire, de collaboration et de changement des normes dans les zones d'intervention, afin que les enfants soient scolarisés au lieu de travailler. En ce qui concerne les sociétés minières, le programme TP AE leur a permis d'élaborer et d'adapter des politiques et des codes de conduite sur la manière d'éliminer le travail des enfants. L'évolution de la prise de conscience des membres de la communauté, du secteur public et des acteurs du secteur privé concernant le travail des enfants est également confirmée dans les études [SenseMaker](#) et dans l'[examen à mi-parcours](#) du programme TP AE en Ouganda (SenseMaker Endline Report Uganda 2024, Mid-Term Review 2022).

**Au Viêt Nam, le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés.** L'[analyse des données secondaires](#) a montré qu'en 2018, avant le programme TP AE, 42 % de tous les enfants âgés de 5 à 17 ans étaient impliqués dans des tâches domestiques et 9 % dans des activités économiques. Sur l'ensemble des enfants âgés de 5 à 17 ans, 5 % étaient considérés comme des "enfants au travail" (OIT et Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales du Viêt

Nam, 2020). Selon les études sur les indicateurs clés de performance, des résultats mitigés ont été observés dans les zones du programme TP AE à la fin de la durée du programme : À mi-parcours, les taux de travail des enfants dans les zones de programme étaient de 11 % pour les garçons et de 13 % pour les filles (KPI Midline Study Viet Nam 2022). À la fin du programme, les taux de travail des enfants dans les zones couvertes par le programme ont augmenté pour atteindre 16 % pour les garçons, tandis qu'ils ont lentement diminué pour atteindre 12 % pour les filles (voir le tableau 2) (KPI Endline Study Viet Nam 2024). L'étude finale met l'accent sur la diminution des taux de travail des enfants âgés de 5 à 12 ans. Cependant, elle souligne également l'augmentation des taux de travail des enfants âgés de 13 à 14 ans, en particulier des garçons, qui ont été de plus en plus impliqués dans les activités économiques des familles telles que la production de riz, l'élevage et la pêche. Les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final du programme TP AE au Viêt Nam ont révélé qu'en raison de leur participation au programme TP AE, les entreprises ont apporté des changements significatifs à leurs pratiques, notamment en améliorant les politiques et les procédures relatives au travail des enfants, en mettant en place des systèmes de suivi solides et des programmes de formation (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Viêt Nam 2024). L'évolution de la sensibilisation des parties prenantes au programme TP AE a également été confirmée dans le cadre des études SenseMaker et de l'examen à mi-parcours (SenseMaker Endline Report Viet Nam 2024, Mid-Term Review 2022). L'analyse des données secondaires a également révélé des facteurs qui ont limité l'élimination du travail des enfants. L'étude de l'OIT a montré qu'un enfant sur trois participant à des activités économiques le faisait pour s'impliquer dans la production familiale et le processus commercial, tandis qu'un enfant sur quatre participait à des activités économiques à des fins de génération de revenus (OIT et al., 2020). Un autre facteur limitant a été la pandémie de COVID-19, le ralentissement économique ayant entraîné des perturbations dans la mise en œuvre du programme TP AE et une augmentation du travail des enfants (Rapport final Viet Nam 2024).

**Dans l'ensemble, l'analyse des données secondaires a révélé que le programme de la TP AE a contribué à la diminution des taux de travail des enfants dans ses pays partenaires. Le programme TP AE peut donc être considéré comme une réussite.**

### **Taux d'inscription et de fréquentation scolaire**

Les enfants devant jouir de leurs droits à une éducation de qualité, le deuxième indicateur au niveau de l'impact (I.2) était centré sur la mesure dans laquelle **les enfants des zones cibles étaient inscrits et fréquentaient l'école**. Les données d'enquête collectées au niveau national ont révélé les résultats suivants :

**En Inde, les taux de scolarisation et d'assiduité des enfants dans la zone d'intervention du programme TP AE ont considérablement diminué.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'initialement, avant la pandémie de COVID-19, en Inde, le taux de scolarisation était de 89 % pour l'enseignement primaire et de 69 % pour l'enseignement primaire supérieur (Statista, 2024a), et le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire était de 75 % (Trading Economics, 2024). Les études KPI ont montré que dans les zones d'intervention du programme TP AE, la scolarisation et l'assiduité étaient élevées à mi-parcours en 2022, avec 97 % des garçons et 99 % des filles fréquentant l'école (primaire et/ou secondaire) (KPI Midline Study India 2022). Cependant, à la fin de l'étude, ces taux ont chuté de manière significative à 50 pour les garçons et 57 % pour les filles dans tous les groupes d'âge (voir tableau 2) (KPI Endline Study India 2024). Les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final montrent que le programme TP AE a abordé la question de la scolarisation dans ses zones de programme en Inde par le biais d'activités de sensibilisation des membres de la communauté et d'autres parties prenantes à la valeur de l'éducation et à la promotion d'une fréquentation scolaire régulière. Pour soutenir ces efforts, le programme TP AE a organisé des sessions spéciales dans des centres de motivation et de rattrapage, des classes passerelles et des bibliothèques scolaires et communautaires. Parallèlement, le programme TP AE a également soutenu les ateliers de son partenaire, la All Indian Teachers' Federation (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024). Les études SenseMaker et les visites de terrain ont confirmé que

la prise de conscience de l'importance de l'éducation avait changé et que les parties prenantes accordaient une grande importance à l'éducation à la fin du programme TP AE (SenseMaker Endline Report Bihar India 2024, SenseMaker Endline Report Rajasthan India 2024, Mid-Term Review 2022). Néanmoins, l'étude finale de l'ICP et la visite sur le terrain ont montré que plusieurs facteurs avaient une influence négative sur le taux de fréquentation scolaire des enfants. L'un des principaux obstacles est la distance entre le domicile et l'école et le manque de moyens de transport. Un autre facteur identifié dans l'étude finale de l'ICP est qu'après le COVID, les familles de migrants ont commencé à retourner à Delhi (KPI Endline Study India 2024).

**En Côte d'Ivoire, le programme TP AE a permis d'augmenter légèrement le taux de scolarisation dans les zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'en 2019, avant le programme TP AE et avant la pandémie de COVID-19, le taux de scolarisation était de 94% pour le primaire et de 52% pour le secondaire (The Global Economy, 2024). Les études KPI montrent que les taux de scolarisation dans les zones d'intervention ont légèrement augmenté, passant de 89 % pour les garçons et 81 % pour les filles (école primaire et/ou secondaire) à mi-parcours en 2022 à 89 % pour les garçons (restés stables) et 87 % pour les filles (voir tableau 2) à la fin du projet (KPI Midline Study Côte d'Ivoire 2022, KPI Endline Study Côte d'Ivoire 2024). Une analyse plus approfondie des études KPI montre que l'amélioration globale semble provenir des filles de plus de 13 ans qui semblent abandonner l'école moins fréquemment. Selon les tableaux de récolte des résultats, les rapports annuels, le plan annuel de 2024, le rapport final de la Côte d'Ivoire et la visite sur le terrain, la mise en place de classes passerelles était particulièrement importante pour augmenter le taux de scolarisation. Grâce aux nombreuses sessions de sensibilisation, de nombreux parents ont inscrit leurs enfants dans les classes passerelles. Le programme TP AE prévoyait à l'origine de transférer les enfants des classes passerelles vers des écoles formelles situées à proximité, mais le manque d'écoles accessibles ou adéquatement équipées dans certaines régions a incité les autorités éducatives à convertir six classes passerelles en écoles formelles avec le soutien de la communauté. En outre, le programme TP AE a permis d'augmenter la capacité d'une trentaine d'écoles en réhabilitant ou en construisant des salles de classe pour accueillir davantage d'élèves. Le programme TP AE a également accordé une attention particulière aux filles, en veillant à ce qu'elles bénéficient d'un accès égal à l'éducation et aux opportunités. Par exemple, selon le rapport final, les classes relais ont offert une opportunité notamment aux jeunes filles dans les tâches domestiques (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024).

**En Jordanie, le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'assiduité des enfants dans les zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a montré qu'avant la pandémie de COVID-19, le taux général de scolarisation dans l'enseignement primaire en Jordanie était proche de 100 %. Le taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire supérieur était toutefois de 46 % (hommes) et de 54 % (femmes). Ces chiffres ont néanmoins permis à la Jordanie de se classer parmi les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (Banque mondiale, 2018). Le programme TP AE a ciblé des groupes de population particulièrement vulnérables en Jordanie, tels que les camps de réfugiés, par exemple, par le biais d'interventions communautaires auprès des enfants et d'un soutien psychosocial (Plan annuel 2024). Selon les études KPI, dans les zones du programme, à mi-parcours en 2022, 78% des garçons et 80% des filles étaient scolarisés (école primaire et/ou secondaire) (KPI Midline Study Jordan 2022). À la fin de l'étude, le taux de scolarisation est tombé à 70 pour les garçons et a augmenté à 86 % pour les filles (voir tableau 2) (KPI Endline Study Jordan 2024). A cet égard, les inscriptions et la fréquentation scolaire ont plutôt diminué, à l'exception des filles de 15 à 17 ans dont les inscriptions ont augmenté et la fréquentation est restée la même. Comme le montrent les études SenseMaker et l'étude KPI Endline, la prise de conscience globale de la pertinence de l'éducation a augmenté (SenseMaker Endline Report Jordan 2024). Cependant, l'étude KPI Endline a identifié l'attitude des parents comme un facteur limitant important. Dans certains endroits, les parents étaient plus ouverts à l'idée de permettre à leurs enfants de donner la priorité à d'autres responsabilités plutôt qu'à l'école. Dans le même temps, les auteurs de l'étude KPI Endline ont souligné que les résultats sur les taux de scolarisation auraient pu être influencés négativement par le moment de la collecte des données : La collecte des données a coïncidé avec les vacances d'été, ce qui a pu avoir une incidence négative sur les chiffres de fréquentation (KPI Endline Study Jordan 2024). Par ailleurs, le plan annuel de 2024 a révélé que la



pandémie de COVID-19 et ses répercussions économiques ont été identifiées comme des facteurs qui ont forcé les familles à se tourner vers le travail des enfants comme mécanisme d'adaptation négatif (Plan annuel 2024).

**Au Mali, le programme de la CMEN a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'assiduité des enfants dans les zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'en 2018, avant le programme CNRO et avant la pandémie de COVID-19, le taux de scolarisation était de 72 % pour le primaire et de 39 pour le secondaire (Banque mondiale, 2024a). L'étude KPI Endline a montré une baisse du taux de scolarisation des garçons et un maintien du taux de scolarisation des filles dans les zones d'intervention du programme TPAE : A mi-parcours en 2022, 63% des garçons et 46% des filles fréquentaient l'école (primaire et/ou secondaire) (KPI Midline Study Mali 2022). A la fin de l'étude, ces taux sont passés à 55% pour les garçons et 46% pour les filles (voir Tableau 2) (KPI Endline Study Mali 2024). Comme le montrent les études SenseMaker et l'étude KPI Endline, la prise de conscience générale de la pertinence de l'éducation a augmenté (SenseMaker Endline Report Mali 2024). Cependant, le Plan Annuel de 2024 a identifié la fermeture des écoles pendant la pandémie de COVID-19 comme un facteur limitant important pour les taux de scolarisation et de fréquentation, car elle a conduit à une augmentation du travail des enfants et de la migration vers les sites d'orpaillage ainsi que les champs agricoles. En outre, le problème persistant d'un taux d'analphabétisme élevé et d'un revenu alternatif inadéquat dans les communautés du programme est un facteur limitant important pour assurer la scolarisation et le taux de fréquentation des enfants (Plan annuel 2024).

**En Ouganda, le programme TPAE a permis d'augmenter le taux de scolarisation dans les zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a montré qu'en 2017, avant le programme TPAE et avant la pandémie de COVID-19, le taux de scolarisation en Ouganda était d'environ 100 % pour le primaire et de 24 % pour le secondaire (Banque mondiale, 2024b). Les études sur les indicateurs clés de performance ont révélé que le taux de scolarisation dans les zones couvertes par le programme TPAE a augmenté jusqu'à la fin de la durée du programme : Au départ, 74 % et 70 % des filles et des garçons âgés de 5 à 17 ans étaient inscrits à l'école (primaire et/ou secondaire) (KPI Baseline Study Uganda 2021). À la fin du programme, ces chiffres sont passés à 81 % pour les garçons et à 77 % pour les filles (voir le tableau 2). Cette tendance positive était particulièrement présente chez les filles de moins de 14 ans (KPI Endline Study Uganda 2024). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final du programme TPAE en Ouganda, cette augmentation est due à plusieurs réalisations dans les zones d'intervention, telles que le changement de norme sur la valeur de l'éducation, l'utilisation de méthodes adaptées aux enfants dans les écoles du projet et le lobbying réussi pour obtenir des salles de classe supplémentaires et des positions de latrines pour les écoles communautaires (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Ouganda 2024). Ce changement de normes au sein des différentes parties prenantes du programme TPAE a également été confirmé dans la Revue à mi-parcours et les études SenseMaker (SenseMaker Endline Report Uganda 2024, Mid-Term Review 2022).

**Au Viet Nam, le programme TPAE a permis d'augmenter légèrement le taux de scolarisation dans les zones d'intervention.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'en 2018, avant le programme TPAE et avant la pandémie de COVID-19, le taux de scolarisation au Viet Nam était de 94 % pour les établissements préscolaires, d'enseignement général ou professionnel (OIT et ministère du Travail, des Invalides et des Affaires sociales du Viet Nam, 2020). Les études sur les indicateurs clés de performance ont révélé que le taux de scolarisation dans les zones couvertes par le programme TPAE a augmenté jusqu'à la fin de la durée du programme TPAE : À mi-parcours, en 2022, 96 % des garçons et 95 % des filles étaient scolarisés (KPI Midline Study Viet Nam 2022). À la fin du programme, 96 % des garçons et 98 % des filles de tous les groupes d'âge étaient scolarisés (voir le tableau 2) (KPI Endline Study Viet Nam 2024). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et le rapport final du programme TPAE au Viet Nam, les activités du programme TPAE, telles que le soutien à la gestion des cas, le plaidoyer politique, les formations pour les enseignants et la collaboration avec la communauté locale des affaires, ont été particulièrement importantes. Le rapport final décrit comment les filles sont plus susceptibles que les garçons d'être engagées dans des travaux domestiques qui interfèrent avec leur éducation. Le

programme TPAE s'est donc également concentré sur le soutien aux écoles afin d'encourager la participation des filles à l'éducation et de réduire les taux d'abandon scolaire, ainsi que sur la sensibilisation aux impacts du travail des enfants et à l'importance de l'éducation en général (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Viet Nam 2024). L'évolution des normes et des attitudes des différentes parties prenantes du programme TPAE à l'égard de l'éducation a également été confirmée dans l'[examen à mi-parcours](#) et les études [SenseMaker](#) (SenseMaker Endline Report Viet Nam 2024, Mid-Term Review 2022).

**Dans l'ensemble, le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne les taux de scolarisation et d'assiduité des enfants dans les zones couvertes par le programme dans ses pays partenaires. Cependant, malgré les défis posés par le COVID-19, dans certains pays, la fréquentation scolaire des enfants est restée la même, voire a augmenté, ce qui constitue une réussite majeure. En outre, les études SenseMaker et l'évaluation à mi-parcours révèlent un changement d'attitude des communautés, du secteur public et des acteurs du secteur privé concernés, ainsi qu'une plus grande valeur de l'éducation. À cet égard, le programme TPAE peut être considéré comme partiellement réussi.**

### **Jeunes adultes occupant un emploi décent**

Enfin, le troisième impact au niveau de l'indicateur (I.3) mesurait le pourcentage de **jeunes adultes occupant un emploi décent**, y compris des **apprentissages ou des stages**. Les [données de l'enquête sur les ICP collectées](#) au niveau national (voir tableau 2) ont révélé les résultats suivants, qui doivent être interprétés avec une certaine prudence en raison de la taille souvent réduite des échantillons.

**En Inde, le programme TPAE a permis de maintenir le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent.** L'[analyse des données secondaires](#) a révélé qu'en Inde, le taux de chômage des jeunes était de 16 % pour la population active âgée de 15 à 24 ans en 2023 (Statista, 2024b). Le sous-emploi est également considéré comme une limitation importante. Les études sur les indicateurs clés de performance ont montré que dans les zones d'intervention, le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent est resté légèrement stable à des niveaux peu élevés : À mi-parcours, 23 % des jeunes adultes avaient un emploi décent, contre 22 % à la fin de l'étude (KPI Midline Study India 2022, KPI Endline Study India 2024). Selon les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#) et le [rapport final](#), le programme TPAE a contribué à l'emploi décent des jeunes adultes en réintégrant les anciens enfants travailleurs dans le système éducatif formel, en soutenant les placements professionnels pour les jeunes (enfants plus âgés autorisés à effectuer des travaux légers ou jeunes adultes) et la formation professionnelle. En outre, le programme TPAE a coopéré avec le secteur privé pour veiller à ce qu'il améliore les conditions de travail des travailleurs. Néanmoins, le contexte national général de chômage et de sous-emploi des jeunes a constitué un facteur limitant important (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Inde 2024).

**En Côte d'Ivoire, le programme TPAE a permis d'augmenter le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent.** L'[analyse des données secondaires](#) a montré qu'en Côte d'Ivoire, le taux de chômage des jeunes était de 4 % pour la population active âgée de 15 à 24 ans en 2023 (Statista, 2024c). Les [études sur les ICP](#) ont révélé que le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent a augmenté dans les zones d'intervention : À mi-parcours, 14 % des jeunes adultes occupaient un emploi décent, contre 18 % à la fin de l'étude (KPI Midline Study Côte d'Ivoire 2022, KPI Endline Study Côte d'Ivoire 2024). Selon les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#) et le [rapport final](#), le programme TPAE a contribué à ce que les jeunes adultes obtiennent un emploi décent grâce à l'apprentissage. Par exemple, le programme TPAE a pu motiver les membres des communautés dans les zones du programme à engager les jeunes dans la formation professionnelle à travers ces apprentissages (Rapport Annuel 2022, Rapport Annuel 2023, Plan Annuel 2024, Rapport Final Côte d'Ivoire 2024).

**En Jordanie, le programme TP AE a enregistré une baisse significative du pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent.** L'analyse des données secondaires a montré qu'en Jordanie, le taux de chômage des jeunes était de 41 % pour la population active âgée de 15 à 24 ans en 2023 (Statista, 2024d). Les études sur les indicateurs clés de performance ont révélé une baisse significative dans les zones d'intervention : À mi-parcours, 69 % des jeunes adultes occupaient un emploi décent, contre 50 % à la fin de l'étude (KPI Midline Study Jordan 2022, KPI Endline Study Jordan 2024). Dans les tableaux des résultats récoltés, les rappports annuels, le plan annuel de 2024 et le rappport final, le programme TP AE a fourni peu d'informations sur les activités visant à promouvoir l'emploi décent pour les jeunes adultes, la principale exception étant les possibilités de formation professionnelle offertes aux ménages. Cependant, pendant la pandémie de COVID-19, ces initiatives ont été largement supplantées par des incitations financières conçues pour décourager les ménages d'engager des enfants dans le travail des enfants (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Jordanie 2024).

**Au Mali, le programme TP AE a permis d'augmenter légèrement le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent.** L'analyse des données secondaires a révélé qu'au Mali, la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans était confrontée à un faible taux de chômage des jeunes en 2023, de 4 % (Statista, 2024e), ce qui met en évidence leur emploi dans des conditions de travail non décentes. Les études sur les indicateurs clés de performance ont montré que le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent a légèrement augmenté dans les zones couvertes par le programme : À mi-parcours, 17 % des jeunes adultes occupaient un emploi décent, contre 18 % à la fin de l'étude (KPI Midline Study Mali 2022, KPI Endline Study Mali 2024). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rappports annuels, le plan annuel 2024 et le rappport final, le programme TP AE a contribué à l'emploi décent des jeunes adultes en élargissant les possibilités de formation professionnelle pour les jeunes. Ceci est d'autant plus important que l'insuffisance des revenus dans les zones du programme TP AE est un problème persistant pour les communautés, y compris pour les jeunes adultes. Le plan annuel de 2024 montre que grâce à l'apprentissage et à la formation professionnelle, les jeunes ont pu acquérir des compétences vitales qui leur permettront plus tard d'accroître leurs chances d'obtenir un emploi décent (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Mali 2024).

**En Ouganda, le programme TP AE a permis d'augmenter sensiblement le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent.** Le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent a considérablement augmenté, passant de 30 au départ à 45 % à l'arrivée (KPI Baseline Study Uganda 2021, KPI Endline Study Uganda 2024). Cette augmentation de l'emploi décent s'est accompagnée d'un faible taux de chômage des jeunes de 5 pour l'ensemble de la population active âgée de 15 à 24 ans en Ouganda (Statista, 2024f). Selon les rappports annuels, le plan annuel de 2024 et le rappport final, le programme TP AE a contribué à l'emploi décent des jeunes adultes en se concentrant sur l'amélioration de la formation professionnelle à base communautaire. Le plan annuel 2024 révèle que ces formations en compétences professionnelles et en entrepreneuriat ont permis aux jeunes d'acquérir des compétences et des connaissances pratiques, ainsi que des alternatives viables au travail des enfants. En outre, la formation commerciale des jeunes et les collaborations continues avec les gouvernements locaux, les artisans et les facilitateurs communautaires ont doté les jeunes de compétences commerciales durables et de compétences en marketing numérique, ce qui a favorisé leur indépendance économique (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Ouganda 2024)

**Au Viêt Nam, les pourcentages de jeunes adultes occupant un emploi décent étaient élevés, mais ils ont chuté de manière significative.** Le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent a nettement diminué, passant de 67 % à mi-parcours à 51 à la fin de l'étude (KPI Midline Study Viet Nam 2022, KPI Endline Study Viet Nam 2024). L'analyse des données secondaires a montré que la main-d'œuvre âgée de 15 à 24 ans au Viêt Nam était confrontée à un faible taux de chômage des jeunes de seulement 6 % (Statista, 2024g), ce qui met en évidence leur **emploi dans des conditions de travail non décentes**. Selon les rappports annuels, le plan annuel de 2024 et le rappport final, le programme TP AE a contribué à l'emploi décent des jeunes adultes en leur fournissant une orientation professionnelle. Par exemple, le programme TP AE a proposé des formations sur les compétences

d'employabilité ainsi que des sessions de mentorat pour aider les jeunes vulnérables à accéder à des conditions de travail décentes. En outre, le programme a aidé les enfants travailleurs et les enfants à risque à accéder à la formation professionnelle. Néanmoins, le programme TPAE au Viêt Nam a été confronté à des défis importants en raison de la pandémie de COVID-19 et des changements dans les réglementations gouvernementales, ce qui a entraîné des retards importants (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Viêt Nam 2024).

**Dans l'ensemble, le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne le pourcentage de jeunes adultes occupant un emploi décent dans les zones de programme de ses pays partenaires. Le programme TPAE a pu augmenter le pourcentage de jeunes adultes ayant un emploi décent dans trois pays partenaires et peut donc être considéré comme partiellement réussi. Toutefois, il est évident que le programme TPAE s'est principalement concentré sur l'élimination du travail des enfants, les activités visant à promouvoir l'emploi décent n'ayant reçu qu'une attention limitée en tant que composante mineure de l'initiative globale.**

#### 4.3.1.2 Réalisation des objectifs au niveau des résultats et des produits

Pour parvenir à ces améliorations pour les enfants et les jeunes adultes, le programme TPAE a suivi quatre voies.

**Globalement**, dans le cadre de l'axe 1 (approche communautaire), le programme TPAE **a contribué à donner aux enfants les moyens de poursuivre leurs études, améliorer l'accès à une éducation (de qualité) et/ou augmenter l'emploi des jeunes dans la plupart des pays partenaires.** L'[analyse des données secondaires](#) montre que le programme TPAE y est parvenu en mettant en œuvre un large éventail d'activités destinées aux membres de la communauté, telles que la gestion des cas, les services de protection sociale, les formations de sensibilisation, la formation des enseignants à un enseignement adéquat. Dans le cadre de l'axe 2 (systèmes de protection de l'enfance), le programme TPAE **a été en mesure d'apporter des changements significatifs aux politiques, lois et réglementations relatives au travail des enfants ( ) dans tous les pays partenaires.** Selon l'[analyse des données secondaires](#), le programme TPAE y est parvenu en influençant les changements politiques et réglementaires dans les pays partenaires par le biais d'activités telles que des activités de sensibilisation au travail des enfants et à l'importance de l'éducation, ainsi qu'en soutenant directement les acteurs publics aux niveaux national et local. Dans le cadre de l'axe 3 (approche de la chaîne d'approvisionnement), le programme de la TPAE **a pu réaliser des progrès significatifs en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des ouvriers agricoles et des ouvriers d'usine dans deux pays partenaires.** L'[analyse des données secondaires](#) a révélé que le programme TPAE y est parvenu en améliorant les connaissances et les attitudes des acteurs du secteur privé par le biais d'activités telles que des formations de sensibilisation, des événements de dialogue et des partenariats. Enfin, dans le cadre de l'axe 4, le programme TPAE visait à ce que le **gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants** et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois en matière de diligence raisonnable. La disponibilité limitée des données a restreint l'analyse de la voie 4. Néanmoins, l'analyse des données secondaires a révélé des résultats tels que l'expression par le gouvernement néerlandais de son soutien à l'approche sectorielle du programme TPAE.

#### **Voie 1 : Approche communautaire**

**Le premier parcours (parcours 1), ou approche communautaire, visait à donner aux enfants les moyens de poursuivre leurs études dans un environnement familial et communautaire favorable et à améliorer l'accès à l'éducation formelle (de qualité), à la scolarisation provisoire ou transitoire et à l'emploi des jeunes.** Il était représenté par quatre indicateurs de résultats.

Le premier indicateur de résultat (**O.1.1**) de la voie 1 se concentrait sur le nombre et le pourcentage d'enfants confrontés à un risque élevé de travail des enfants au sein de l'unité géographique (usine, communauté et/ou région) du programme. **Le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés dans les pays partenaires, avec des améliorations notables au Viêt Nam, en Ouganda, en Jordanie et en Côte d'Ivoire. Cependant, l'Inde a vu augmenter le pourcentage d'enfants confrontés à un risque élevé** (voir tableau 3). L'analyse des données secondaires a révélé que les enfants peuvent être confrontés à un risque élevé de travail des enfants pour des raisons telles que le manque de nourriture à la maison, l'absence d'adultes, la présence d'amis dans la communauté qui travaillent, la prise en charge des frères et sœurs pendant que les parents sont au travail, et/ou le fait de rejoindre les parents sur le lieu de travail. Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et les rapports finaux, le programme TP AE a pris en charge les enfants exposés à un risque élevé de travail des enfants grâce à la gestion des cas et à un soutien pertinent tel que l'orientation et l'accès à l'éducation, la fourniture d'une aide à l'apprentissage, un soutien psychosocial, des services de protection sociale et des moyens de subsistance, des services de protection sociale et un soutien aux moyens de subsistance pour les familles des enfants (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024, Rapport final Jordanie 2024, Rapport final Mali 2024, Rapport final Ouganda 2024, Rapport final Viêt Nam 2024). Le rapport final, les études SenseMaker et la revue à mi-parcours ont montré que grâce à ces activités, le programme TP AE a obtenu des améliorations dans la plupart de ses pays partenaires (SenseMaker Endline Report Overall Review 2024, Mid-Term Review Final Global Report 2022). La pertinence des activités impliquant les communautés de ces enfants a également été révélée lors des visites sur le terrain, par exemple lors des entretiens avec les membres des communautés en Côte d'Ivoire. Cependant, en Inde, plusieurs facteurs ont limité l'influence du programme TP AE. Par exemple, en Inde, les études de l'ICP suggèrent que le risque que les enfants soient confrontés au travail des enfants a augmenté à la suite de l'apparition du COVID-19 (KPI Midline Study India 2022, KPI Endline Study India 2024). Les personnes interrogées dans le cadre du rapport "Child Labour and Schooling in India" (Santhya et al., 2024) publié par le Population Council India et l'UNICEF ont souligné la fermeture des écoles, les vulnérabilités économiques et le fait qu'elles passaient plus de temps à effectuer des tâches ménagères ou des activités économiques non rémunérées en raison de la pandémie, ce qui augmentait le risque de travail des enfants (Santhya et al., 2024).

Le deuxième indicateur du Parcours 2 (**O.1.2**) était centré sur le nombre et le pourcentage d'anciens enfants travailleurs scolarisés (écoles passerelles/de transition/gouvernementales/privées) dans les zones cibles. **Le programme TP AE a pu augmenter le pourcentage d'anciens enfants travailleurs scolarisés au Mali. En revanche, ce pourcentage a diminué en Inde et au Viêt Nam. L'absence de données sur les indicateurs clés de performance pour la Côte d'Ivoire, la Jordanie et l'Ouganda a limité l'évaluation complète des résultats obtenus dans ces pays partenaires** ( ) (voir tableau 3). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et les rapports finaux, le programme TP AE s'est intéressé aux anciens enfants travailleurs scolarisés par le biais d'activités telles que la sensibilisation à l'importance de l'éducation parmi les différentes parties prenantes dans les zones du programme, en soutenant les communautés et les acteurs publics dans la création d'écoles passerelles et d'autres structures similaires, en formant les enseignants à des méthodes d'enseignement adéquates, et en promouvant les droits des enfants à l'éducation auprès des acteurs du secteur privé (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024, Rapport final Jordanie 2024, Rapport final Mali 2024, Rapport final Ouganda 2024, Rapport final Viêt Nam 2024). Les études sur les indicateurs clés de performance ont révélé que le programme TP AE a pu réaliser des progrès au Mali, notamment en ce qui concerne la scolarisation des anciens enfants travailleurs, grâce à l'adoption d'une stratégie globale de ce type (étude finale sur les indicateurs clés de performance, Mali 2024). Cependant, dans tous les pays partenaires, la pandémie de COVID-19 a posé des défis importants, les fermetures d'écoles et les perturbations des systèmes éducatifs ayant gravement affecté l'accès des enfants à la scolarisation. Cet impact a contribué à la baisse des taux de fréquentation scolaire, comme on l'a vu en Inde et au Viêt Nam. En Inde et au Viêt Nam, les études sur les indicateurs clés de performance ont montré que les taux de fréquentation scolaire ont diminué. Toutefois, selon l'étude finale de l'ICP en Inde, la diminution du nombre d'anciens enfants travailleurs scolarisés dans les zones de

programme était également due à la réduction générale du travail des enfants dans les villages échantillonnés (étude finale de l'ICP en Inde 2024, étude finale de l'ICP au Viêt Nam 2024).

Le troisième indicateur (**O.1.3**) de la voie 1 concerne les taux d'abandon en dernière année d'école primaire. **Le programme TP AE a pu réduire les taux d'abandon dans ses zones de programme en Inde, en Jordanie et en Ouganda. En Côte d'Ivoire et au Mali, il a pu maintenir des taux d'abandon déjà très bas. Toutefois, aucune donnée n'était disponible pour le Viêt Nam** (voir tableau 3). Selon les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#) et les [rapports finaux](#), le programme TP AE s'est attaqué à l'assiduité des enfants inscrits par le biais d'activités telles que la sensibilisation à l'importance de l'éducation, la coordination avec les autorités publiques pour améliorer les connaissances et les capacités des enseignants et la facilitation du transport vers les écoles. En outre, face à la fermeture d'écoles au cours du COVID-19, le programme TP AE a organisé des espaces d'éducation alternatifs en collaboration avec les membres des communautés des zones de programme, afin d'offrir aux enfants des opportunités d'éducation (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024, Rapport final Jordanie 2024, Rapport final Mali 2024, Rapport final Ouganda 2024, Rapport final Viet Nam 2024). [Les études SenseMaker et l'évaluation à mi-parcours](#) ont confirmé que le programme TP AE a permis de sensibiliser les communautés et les acteurs des secteurs public et privé à l'importance de l'éducation. Cela a également conduit les parties prenantes à soutenir activement l'inscription des enfants à l'école et leur scolarisation (voir chapitre 4.3.2) (SenseMaker Endline Report Overall Review 2024, Mid-Term Review Final Global Report 2022). Ce changement de normes a également été révélé lors des [visites de terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire, par exemple lors des entretiens avec les membres de la communauté, les enseignants et les acteurs du secteur privé. Cependant, les données de l'ICP pour l'Ouganda montrent qu'en dépit d'une amélioration substantielle, le taux d'abandon scolaire reste comparativement élevé par rapport à d'autres pays partenaires de la CMNB (étude de base de l'ICP en Ouganda 2021, étude finale de l'ICP en Ouganda 2024).

Enfin, le quatrième indicateur (**O.1.4**) de la voie 1 analysait le nombre de familles ayant développé de nouvelles activités d'autoconsommation et/ou de génération de revenus alternatifs ne faisant pas appel au travail des enfants. Le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés **dans les pays partenaires, avec des améliorations au Mali et en Ouganda. Toutefois, au Viêt Nam et en Jordanie, le nombre de familles ayant développé des activités alternatives génératrices de revenus a diminué. En Inde et en Côte d'Ivoire, le programme TP AE a enregistré une légère baisse et/ou des niveaux d'engagement stables** (voir tableau 3). Dans les zones d'intervention, les familles sont confrontées à de graves difficultés pour trouver d'autres moyens de subsistance. Par exemple, dans des régions comme Budhpura, au Rajasthan, la majeure partie de la population dépend de l'exploitation minière ou des industries liées à l'exploitation minière, sans aucune autre alternative possible. Selon les [tableaux des résultats obtenus](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#) et les [rapports finaux](#), le programme TP AE a renforcé les familles dans ses zones d'intervention grâce à des activités telles que les associations villageoises d'épargne et de prêt, les groupes d'entraide, la formation professionnelle et les kits de démarrage. En outre, face aux restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, il a introduit des incitations financières (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024, Rapport final Jordanie 2024, Rapport final Mali 2024, Rapport final Ouganda 2024, Rapport final Viêt Nam 2024). Les études de [SenseMaker](#) ont révélé que le programme TP AE était en mesure d'aider les familles, en particulier les femmes, à accéder à des activités génératrices de revenus qui n'incluent pas le travail des enfants et à en créer (SenseMaker Endline Report Overall Review 2024). Lors des [visites de terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire, les membres des communautés ont confirmé la pertinence et l'efficacité des activités alternatives génératrices de revenus. Dans les données [finales de l'ICP](#) du Viet Nam et de la Jordanie, aucune raison n'a été identifiée pour expliquer la diminution du nombre de familles participantes. Au contraire, l'étude finale de l'ICP au Viêt Nam a confirmé que les groupes participants considéraient ces activités comme (très) appropriées et utiles pour améliorer le revenu de leurs ménages, par exemple pour assurer les frais de scolarité des enfants (étude finale de l'ICP au Viêt Nam 2024, étude finale de l'ICP en Jordanie 2024).

**Le programme TP AE a également assuré le suivi des activités et des résultats au niveau des produits. Les rapports annuels ont révélé que les résultats au niveau des produits dans le cadre du parcours 1 ont été largement atteints comme prévu.** Selon les rapports annuels, cela a été particulièrement le cas pour les activités liées à l'autonomisation des enfants pour qu'ils poursuivent leurs études au sein de communautés solidaires. Le programme TP AE a pu mettre en œuvre la plupart des activités comme prévu. Les activités liées à l'amélioration de l'accès à l'éducation et à l'emploi des jeunes ont toutefois nécessité davantage d'adaptation. La pandémie de COVID-19 a été un facteur contextuel limitant important, mais la mise en œuvre dans les pays partenaires a également été limitée pour des raisons politiques et, dans une moindre mesure, par l'annulation du financement d'activités spécifiques (rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023).

**Dans l'ensemble, le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés pour les indicateurs de résultats de l'axe 1, l'approche communautaire, dans les zones de programme de ses pays partenaires. Le programme TP AE a permis de réduire le pourcentage d'enfants exposés à un risque élevé de travail des enfants dans trois pays partenaires, d'augmenter le pourcentage d'anciens enfants travailleurs scolarisés dans un pays partenaire, de réduire les taux d'abandon scolaire dans trois pays partenaires et d'augmenter le nombre de familles ayant d'autres activités génératrices de revenus sans travail des enfants dans deux pays partenaires. Le manque de données sur les indicateurs clés de performance pour plusieurs pays partenaires a limité l'analyse de la voie 1. Néanmoins, le programme TP AE peut être considéré comme partiellement réussi.**

Tableau3 Atteinte des indicateurs de résultats (parcours 1)

Indicateur	Pays	Point médian (point de référence pour l'Ouganda)		Ligne d'arrivée	
<b>Résultat 1 : Les enfants sont responsabilisés et ont un meilleur accès à une éducation (de qualité), à la scolarisation relais et à l'emploi des jeunes dans un environnement familial et communautaire favorable.</b>					
<b>Indicateur de résultat (O.1.1) :</b> Nombre d'enfants exposés à un risque élevé de travail des enfants dans l'unité géographique du programme, par sexe et par âge	Inde	79 % de garçons	77 % de filles	93 % de garçons	91 % de filles
	Côte d'Ivoire	80 % de garçons	80 % de filles	75 % de garçons	76 % de filles
	Jordanie	21 % de garçons	22 % de filles	12 % de garçons	13 % de filles
	Mali	24 % de garçons	25 % de filles	21 % de garçons	22 % de filles
	Ouganda	62 % de garçons	58 % de filles	56 % de garçons	55 % de filles
	Viet Nam	87 % de garçons	80 % de filles	61 % de garçons	63 % de filles
<b>O.1.2 :</b> Pourcentage d'anciens enfants travailleurs scolarisés (écoles passerelles/de transition/gouvernementales/privées) dans les zones cibles	Inde	85 % de garçons	92 % de filles	14 % de garçons	7 % de filles
	Côte d'Ivoire	Non disponible			
	Jordanie	29 % de garçons	24 % de filles	Non disponible	
	Mali	40 % de garçons	29 % de filles	44 % de garçons	27 % de filles
	Ouganda	Non disponible		89 % de garçons	84 % de filles

	Viet Nam	95 % garçons	100 % filles	91 % de garçons	91 % de filles
<b>O.1.3</b> : Taux d'abandon en dernière année d'école primaire	Inde	26 % de garçons	18 % de filles	1 % de garçons	1 % de filles
	Côte d'Ivoire	1 % de garçons	2 % de filles	1 % de garçons	1 % de filles
	Jordanie	19 %		16 %	
	Mali	5 % de garçons	3 % de filles	4 % de garçons	4 % de filles
	Ouganda	42 % de garçons	58 % de filles	18 % de garçons	30 % de filles
	Viet Nam	Non disponible			
<b>O.1.4</b> : Nombre de familles ayant développé de nouvelles activités d'auto-consommation et/ou génératrices de revenus ne faisant pas appel au travail des enfants	Inde	12 %		10 %	
	Côte d'Ivoire	13 %		13 %	
	Jordanie	356 familles		117 familles	
	Mali	14 %		16 %	
	Ouganda	158 familles		241 familles	
	Viet Nam	81 %		59 %	

## Parcours 2 : secteur public (systèmes de protection de l'enfance)

Le deuxième volet du programme de la TPAE (**volet 2**), à savoir le lobbying, le plaidoyer et le renforcement des systèmes dans les pays partenaires, vise à ce que **les gouvernements appliquent des lois pertinentes** fondées sur les **droits de l'enfant** et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.

Cet objectif était représenté par un indicateur de résultat (**O.2.1**) qui se concentrait sur la description des changements dans les politiques, les lois et les réglementations relatives au travail des enfants. **Le programme TPAE a été en mesure d'apporter des changements significatifs aux politiques, lois et réglementations relatives au travail des enfants dans tous les pays partenaires** (voir tableau 4). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel 2024 et les rapports finaux, le programme TPAE a influencé les changements politiques et réglementaires dans les pays partenaires par le biais d'activités telles que des activités de sensibilisation au travail des enfants et à l'importance de l'éducation, ainsi qu'en soutenant directement les acteurs publics aux niveaux national et local. De cette manière, le programme TPAE a permis d'obtenir des changements significatifs. En Inde, par exemple, le gouvernement a élaboré des lignes directrices spécifiques au secteur du prêt-à-porter dans le cadre des lignes directrices nationales sur la conduite responsable des entreprises, qui visent à garantir des pratiques responsables et à prévenir le travail des enfants dans le secteur de l'habillement. En Côte d'Ivoire, un changement de politique important a consisté à réviser le code minier, en ciblant spécifiquement le travail des enfants dans le secteur de l'extraction artisanale et à petite échelle de l'or dans les régions de Nawa, Poro et Bagoué. En Jordanie, la formulation et la mise en œuvre du cadre national et des procédures opérationnelles normalisées (POS) pour le travail des enfants ont constitué une réalisation politique majeure, qui fournit une norme nationale pour lutter contre le travail des enfants dans différents secteurs. Au Mali, le programme a contribué à l'inclusion des objectifs du programme de la CMNB dans le Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM 2023-2027), qui garantit que les stratégies d'élimination du travail des enfants sont intégrées dans les plans de développement national à long terme du Mali, en mettant l'accent sur des efforts durables pour réduire le travail des enfants



dans divers secteurs. L'Ouganda, entre autres, a progressé dans la rédaction de règlements administratifs pour la réduction du travail des enfants et la promotion de l'éducation, jetant ainsi les bases de mesures juridiques visant à réduire le travail des enfants. Enfin, le Viet Nam a introduit et mis en œuvre un chapitre consacré au travail des enfants dans le code du travail modifié, marquant ainsi une étape importante dans la lutte juridique contre le travail des enfants dans diverses industries (Rapport annuel 2022, Rapport annuel 2023, Plan annuel 2024, Rapport final Inde 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024, Rapport final Jordanie 2024, Rapport final Mali 2024, Rapport final Ouganda 2024, Rapport final Viet Nam 2024). La contribution du programme TPAE a également été confirmée par les études SenseMaker et les examens à mi-parcours, ainsi que par les visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire (SenseMaker Endline Report Overall Review 2024, Mid-Term Review Final Global Report 2022).

**Au niveau des résultats de la voie 2, le programme de la TPAE a assuré le suivi des activités et des résultats prévus visant à soutenir l'application par le gouvernement de lois fondées sur les droits de l'enfant et la mise en œuvre de politiques connexes. Les rapports annuels ont révélé que les résultats au niveau des produits dans le cadre de la voie 2 ont été largement atteints comme prévu dans la plupart des pays partenaires de la TPAE.** Toutefois, au Viêt Nam, des difficultés importantes sont apparues en raison de changements dans les règlements relatifs à l'aide publique au développement (APD), qui ont créé des obstacles considérables à l'évaluation et à la mise en œuvre du programme. En conséquence, certaines activités prévues pour soutenir l'application de politiques fondées sur les droits de l'enfant n'ont pas pu être pleinement mises en œuvre comme prévu. Ces activités ont été soit reportées, soit exécutées en partie seulement, et ont nécessité une adaptation (rapport annuel 2020, rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023).

**Globalement, dans le cadre de l'axe 2, le programme de la TPAE a été en mesure d'apporter des changements significatifs aux politiques, lois et réglementations relatives au travail des enfants dans tous les pays partenaires. Le programme TPAE peut donc être considéré comme une réussite.**

Tableau4 Indicateurs de résultats (parcours 2)

Indicateur	Pays	Fin du programme TPAE
<b>O.2.1</b> : Description des changements intervenus dans les politiques, lois et réglementations relatives au travail des enfants	Inde	Par exemple : (1) Lignes directrices spécifiques au secteur du prêt-à-porter élaborées dans le cadre des lignes directrices nationales sur la conduite responsable des entreprises. (2) Le gouvernement du Rajasthan a inclus une clause "sans travail des enfants" dans sa législation sur les marchés publics. (3) Le gouvernement du Rajasthan a accepté d'adopter le cadre "Child Friendly Gram Panchayat", qui vise à localiser les objectifs de développement durable dans plusieurs panchayats.
	Côte d'Ivoire	Par exemple : (1) révision du code minier pour lutter contre le travail des enfants dans le secteur de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle de l'or (ASGM) dans les régions de la Nawa, du Poro et de la Bagoué.
	Jordanie	Par exemple (1) Formulation et mise en œuvre du cadre national et des procédures opérationnelles normalisées pour le travail des enfants. (2) Rédaction d'un projet de règlement sur le travail des enfants s'alignant sur la loi sur la justice des mineurs.

	Mali	Par exemple : (1) Inclusion des objectifs du programme TPAE dans le plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANETEM 2023 -2027).
	Ouganda	Par exemple : (1) Rédaction de règlements administratifs pour la réduction du travail des enfants et la promotion de l'éducation. (2) inclusion de mesures de protection de l'enfance dans la loi sur les mines et les minéraux de 2021.
	Viet Nam	Par exemple : (1) Introduction d'un chapitre consacré au travail des enfants dans le code du travail modifié et mise en œuvre dudit code. (2) remaniement du programme national de prévention et de réduction du travail des enfants 2021-2025.

### Filière 3 : Secteur privé (approche de la chaîne d'approvisionnement)

Le troisième parcours (**parcours 3**), l'**approche de la chaîne d'approvisionnement**, vise à ce que le secteur privé assume l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants. Elle est représentée par deux indicateurs de résultats.

Le premier indicateur de résultat (**O.3.1**) de la voie 3 était centré sur le nombre d'**acteurs du marché (inter)national qui ont amélioré leurs pratiques** en mettant en œuvre des activités et des stratégies visant à éliminer le travail des enfants et à améliorer les droits des travailleurs et/ou les conditions de travail. **Toutefois, aucun chiffre n'a été communiqué pour cet indicateur de résultat** (voir tableau 5). Bien que ces informations puissent théoriquement être collectées par le biais de la récolte des résultats, les tableaux de récolte des résultats ne fournissent que des données limitées sur l'amélioration des pratiques<sup>10</sup>

Le deuxième indicateur de résultat (**O.3.2**) enregistre le nombre de travailleurs des terres et des usines dont les conditions de travail ont été améliorées conformément aux accords internationaux. Il peut s'agir de conditions telles que le droit de se syndiquer, des augmentations de salaire, des mesures de santé et de sécurité, ainsi que des heures de travail adéquates. **Le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés dans les pays partenaires, avec des progrès significatifs en Ouganda et au Mali en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des ouvriers de la terre et des ouvriers d'usine. En Inde, le programme TPAE a connu une légère baisse. En Côte d'Ivoire, en Jordanie et au Viêt Nam, seules des données limitées étaient disponibles** (voir tableau 5). Selon les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels, le plan annuel 2024 et les rapports finaux, le programme TPAE s'est adressé aux acteurs et aux travailleurs du secteur privé en améliorant leurs connaissances et leurs attitudes grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation, des événements de dialogue ainsi que des partenariats avec d'autres organisations de la société civile, des événements de dialogue ainsi que des partenariats avec d'autres organisations de la société civile, des acteurs du secteur public et/ou privé (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Inde 2024, rapport final Côte d'Ivoire 2024, rapport final Jordanie 2024, rapport final Mali 2024, rapport final Ouganda 2024, rapport final Viêt Nam 2024). Par exemple, en Ouganda, les données de fin de ligne des ICP ont montré des progrès significatifs pour les travailleurs de la terre et de l'usine. Les participants ont confirmé le respect de la législation du travail concernant l'emploi des mineurs et se réfèrent à des indicateurs positifs tels que le droit de se syndiquer, les augmentations de salaire et les mesures de santé et de sécurité. À cet égard, l'augmentation des salaires pour une proportion significative de travailleurs implique un engagement en faveur de pratiques de rémunération équitables et d'une amélioration potentielle du niveau de vie. Néanmoins, les participants ont également indiqué des limites telles que des cas de travail forcé, par exemple, en guise de punition pour des erreurs (étude finale de l'ICP, Ouganda 2024). L'étude finale de l'ICP au Mali a également

<sup>10</sup> De même, il a été observé que le protocole des ICP ne spécifie pas d'approche pour évaluer et documenter ces pratiques. Par conséquent, du point de vue de la qualité des données, les résultats récoltés reflètent principalement les engagements, avec moins de rapports sur les changements tangibles dans les pratiques.

montré une amélioration notable des conditions de travail dans le secteur aurifère malien. Cependant, bien que l'amélioration soit évidente, la **disparité entre les sexes** persiste, avec moins de femmes accédant à de meilleures conditions de travail (voir tableau 5) (KPI Endline Study Mali 2024). Les études SenseMaker et la revue à mi-parcours ont confirmé l'efficacité des activités du programme TPAE (SenseMaker Endline Report Overall Review 2024, Mid-Term Review Final Global Report 2022). L'évolution des connaissances et de la sensibilisation a également été révélée lors des visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire, par exemple lors des entretiens avec les acteurs du secteur privé.

**Le programme TPAE a également assuré le suivi des activités et des résultats au niveau des produits. Les rapports annuels ont révélé que les résultats au niveau des produits dans le cadre du parcours 3 n'ont été que partiellement atteints comme prévu.** Selon les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et la révision à mi-parcours, les activités du parcours 3 ont été mises en œuvre avec moins de succès que prévu par rapport à celles des autres parcours. L'analyse des données secondaires met en évidence l'importance moindre accordée au parcours 3 au cours des premières années du programme de la TPAE, comme en témoigne l'allocation relativement plus faible de ressources à ce parcours (voir le chapitre 4.4). Cette moindre attention est également identifiée comme un facteur contribuant au succès comparativement plus faible du parcours 3 au cours des premières étapes du programme de la BNPC (rapport annuel 2020, rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, examen à mi-parcours, rapport global final 2022).

**Dans l'ensemble, le programme TPAE a obtenu des résultats mitigés pour l'indicateur de résultat disponible de l'axe 3, l'approche de la chaîne d'approvisionnement, dans les zones de programme de ses pays partenaires. Le programme TPAE a pu réaliser des progrès significatifs en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail des ouvriers agricoles et des ouvriers d'usine dans deux pays partenaires. Toutefois, la disponibilité limitée des données relatives aux indicateurs clés de performance a restreint l'analyse. Néanmoins, le programme TPAE peut être considéré comme partiellement réussi.**

Tableau 5 Indicateurs de résultats (parcours 3)

Indicateur	Pays	Ligne médiane (Base de référence pour l'Ouganda)	Fin de ligne
<b>Résultat 3 : Le secteur privé assume la pleine responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.</b>			
<b>O.3.1</b> : Nombre d'acteurs du marché (inter)national qui ont amélioré leurs pratiques en mettant en œuvre des activités et des stratégies visant à éliminer le travail des enfants et à améliorer les droits des travailleurs et/ou les conditions de travail.	Inde	Non disponible	Non disponible
	Côte d'Ivoire		
	Jordanie		
	Mali		
	Ouganda		
	Viet Nam		
<b>O.3.2</b> : Nombre de travailleurs de la terre et d'usines bénéficiant de meilleures conditions de travail	Inde	117 travailleurs	103 travailleurs
	Côte d'Ivoire	Non disponible	
	Jordanie	Non disponible	6 de 28 travailleurs

conformément aux accords internationaux	Mali	23 % d'hommes	11 % de femmes	25 % d'hommes	10 % de femmes
	Ouganda	24 % d'hommes	24 % de femmes	66 % d'hommes	47 % de femmes
	Viet Nam	Non disponible			

#### Parcours 4 : Gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et organisations internationales/multilatérales

La quatrième et dernière voie (**voie 4**), le lobbying et le plaidoyer au niveau international, vise à ce que le **gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent** en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois en matière de diligence raisonnable.

Cet objectif était représenté par un indicateur de résultat (**O.4.1**), qui portait sur le nombre de **politiques et de réglementations adéquates en matière de diligence raisonnable adoptées par les gouvernements de l'UE** à la suite d'interventions de lobbying et de plaidoyer de l'Alliance, éventuellement en coopération avec des réseaux de plaidoyer. **Toutefois, aucun chiffre n'a été communiqué pour cet indicateur de résultat** (voir tableau 6). Les rapports annuels, le plan annuel 2024 et les rapports finaux ont souligné que le programme TP AE a obtenu des résultats notables dans la voie 4, notamment l'intégration des droits de l'enfant dans la directive de l'UE sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable (EUSCDDD) et son adoption ultérieure. Ces réalisations sont le fruit d'un engagement important des parties prenantes et de l'établissement de partenariats, à la fois par le biais de coalitions et d'organisations individuelles, afin d'influencer les politiques d'un point de vue axé sur l'enfant. Les principales activités ont consisté à établir des réseaux avec les institutions européennes, à coorganiser des webinaires et des événements avec la Commission européenne sur le travail des enfants et l'EUSCDDD, à organiser un événement parallèle lors de la Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants à Durban en 2022, et à participer à des tables rondes avec le gouvernement néerlandais (rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024, rapport final Pays-Bas 2024).

**Au niveau des résultats de la voie 4, le programme TP AE a assuré le suivi des activités et des résultats prévus pour aider l'Union européenne et/ou le gouvernement néerlandais à établir et à appliquer des réglementations en matière de diligence raisonnable. Les rapports annuels ont révélé que les résultats au niveau des extraits de la voie 4 n'ont été que partiellement mis en œuvre comme prévu.** Selon les rapports annuels et le plan annuel de 2024, la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la voie 4 a été confrontée à des défis importants en raison de la formation tardive d'un gouvernement néerlandais et d'un changement d'orientation politique au sein des Pays-Bas. Ces facteurs ont entravé les progrès, comme l'indique le critère de pertinence (voir le chapitre 4.1). En réponse à l'évolution du paysage politique, le programme TP AE a adapté son approche, obtenant des résultats différents de ceux initialement prévus. Cette capacité d'adaptation a notamment permis d'obtenir une réalisation clé : l'expression du soutien du gouvernement néerlandais à l'approche par zone (rapport annuel 2020, rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024) ainsi que l'inclusion des droits de l'enfant dans l'EUSCDDD et l'adoption de cette dernière (entretien avec le GT L&A, rapport final Pays-Bas 2024).

**Dans l'ensemble, la disponibilité limitée des données a restreint l'analyse de la voie 4. Toutefois, l'analyse des données secondaires a révélé des résultats significatifs, notamment l'expression du soutien du gouvernement néerlandais à l'approche par zone (ABA) du programme TP AE. En outre, des résultats significatifs ont été obtenus au niveau de l'UE, tels que l'inclusion des droits de l'enfant dans la directive EUCSDD, ainsi que l'adoption de la directive EUCSDD. Il est important de noter qu'en incluant l'intégralité de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (CNUDE) dans son annexe, la directive exige des entreprises qu'elles prennent en compte les droits spécifiques des enfants dans leurs évaluations de diligence**

raisonnable en matière d'environnement et de droits de l'homme. La TPAE a joué un rôle crucial à cet égard grâce à une pléthore de stratégies d'influence, y compris la "défense privée", et en s'appuyant sur les forces complémentaires de Save the Children (membres néerlandais et européens) et de l'UNICEF. Le programme de la TPAE peut donc être considéré comme partiellement réussi.

Tableau6 Indicateurs de résultats (parcours 4)

Indicateur	Pays	Ligne médiane	Ligne d'arrivée
<b>Résultat 4 : L'UE, le gouvernement néerlandais et les organisations multilatérales soutiennent l'élimination du travail des enfants et s'acquittent de leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et la législation en matière de diligence raisonnable.</b>			
<b>O.4.1</b> : Nombre de politiques et de réglementations adéquates en matière de diligence raisonnable adoptées par les gouvernements de l'UE à la suite d'interventions de lobbying et de plaidoyer de l'Alliance, éventuellement en coopération avec des réseaux de plaidoyer.	Inde		Non applicable
	Côte d'Ivoire		
	Jordanie		
	Mali		
	Ouganda		
	Viet Nam		

## 4.3.2 Contribution du programme TPAE

Dans le cadre des critères d'efficacité, l'évaluation analyse également **la manière dont** les activités et les résultats du programme TPAE ont contribué à la réalisation de leurs objectifs au niveau des résultats et de l'impact. À cette fin, deux hypothèses générales ont été sélectionnées pour évaluer la plausibilité de la contribution du programme TPAE. Outre l'analyse des principales filières, les hypothèses sélectionnées montrent également comment, au sein du programme TPAE, les quatre filières sont **interconnectées** et conçues pour fonctionner ensemble afin d'être plus efficaces. À cet égard, les hypothèses sélectionnées concernent l'implication du **secteur privé en combinaison avec l'approche par zone** (voir chapitre 1.1.2.1) et l'implication du **secteur public en combinaison avec l'approche par zone** (voir chapitre 1.1.2.2).

### 4.3.2.1 Efforts du secteur privé pour éliminer le travail des enfants

Tableau7 Hypothèse générale 1 (parcours 1 et parcours 3)

<b>Hypothèse générale 1 : Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production (niveaux inférieurs et secteur informel, comme le travail à domicile) sont directement impliqués dans l'approche par zone (normes sociales, travail décent pour les adultes, soutien à la transition vers une éducation formelle de qualité), ils contribueront plus efficacement à l'élimination du travail des enfants car ils regarderont au-delà de leur propre chaîne d'approvisionnement.</b>	
<b>Histoire de la performance (sous-hypothèses) au niveau des résultats :</b>	[H1b] Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production (niveaux inférieurs et secteur informel, comme le travail à domicile) ont une meilleure connaissance des droits de l'enfant et du travail des enfants et adoptent une attitude plus positive à leur égard, ils s'attaquent au travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement et prennent les mesures d'atténuation

	<p>nécessaires, donnant ainsi aux enfants les moyens de poursuivre leur éducation. Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production améliorent leurs connaissances en matière d'<b>égalité des sexes</b> et développent des attitudes plus positives à l'égard de l'éducation des filles, ils veillent à <b>donner aux filles les moyens de</b> poursuivre leur éducation [H28/30/32]. [H28/30/32] Si (1) les <b>activités liées aux accords</b> entre les partenaires, l'initiative Responsible Business Conduct et les entreprises concernant la coopération visant à améliorer les politiques et les pratiques des acteurs du secteur privé, (2) <b>l'influence et le soutien aux acteurs du secteur privé</b> sur la manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance et (3) <b>les connaissances des travailleurs, de la direction de l'entreprise et des représentants/syndicats des travailleurs sur la</b> manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance, <b>et des représentants/syndicats de travailleurs</b> sur la manière de lutter contre le travail des enfants incluent également les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production (niveaux inférieurs et secteur informel, tel que le travail à domicile), alors ces acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production devraient <b>mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants</b> et avoir intégré des politiques et des mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans le cadre de leurs activités commerciales. [Ces acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production devraient également <b>mettre en place des conditions de travail décentes</b>, y compris des mesures de remédiation pour les anciens enfants travailleurs. [Si les accords, l'influence et le soutien aux acteurs du secteur privé mettent l'accent sur des <b>approches sensibles au genre en matière de conditions de travail décentes</b> et de <b>politiques et mécanismes de protection des enfants sensibles au genre</b>, alors les entreprises mettent en place des conditions de travail décentes sensibles au genre<sup>11</sup>, ainsi que des mesures qui s'attaquent au travail des enfants en mettant l'accent sur les garçons et les filles, en garantissant des pratiques sensibles au genre.</p>
<p><b>Histoire de la performance (sous-hypothèses) au niveau des résultats et de l'impact :</b></p>	<p>[IH1b] Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production donnent aux enfants les moyens poursuivre leur éducation et si l'accès à l'éducation est amélioré, <b>les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire augmentent</b> et les taux d'abandon scolaire diminuent (y compris la scolarisation formelle, les passerelles et la scolarisation transitoire). [Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production mettent en œuvre des <b>mesures pour lutter contre le travail des enfants</b> dans leur chaîne d'approvisionnement et si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production ont intégré des politiques et des mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants, alors cela contribue à <b>l'élimination du travail des enfants</b>. [IH8, particulièrement important] Si les acteurs du secteur privé dans les zones d'approvisionnement et de production offrent des <b>conditions de travail décentes</b>, y compris des mesures correctives pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises, assumant ainsi l'entière</p>

<sup>11</sup> Les conditions de travail décentes tenant compte de la dimension de genre englobent des questions telles que les salaires, les opportunités, le harcèlement sexuel, le congé de maternité, les licenciements illégaux et les structures de garde d'enfants.

responsabilité de la prévention et la lutte contre le travail des enfants, cela contribue à l'**élimination du travail des enfants**.

Selon la théorie du changement, le programme TP AE vise à ce que les enfants et les jeunes soient libérés du travail des enfants et jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un (futur) travail décent, contribuant ainsi à l'ODD 8.7. L'un des quatre principaux axes de changement du programme TP AE est le renforcement de l'engagement du secteur privé. L'histoire de la performance (sous-hypothèses) était basée sur trois "points de départ" qui étaient (1) les acteurs du secteur privé améliorant leurs connaissances sur les droits de l'enfant et le travail des enfants, (2) les accords renforcés entre les partenaires, les initiatives sur les droits de l'enfant dans les pratiques commerciales et les entreprises, et (3) le programme TP AE influençant les acteurs du secteur privé. Ces **points de départ** marquent le début du processus par lequel les interventions du programme TP AE sont censées aboutir aux résultats et aux impacts souhaités. Pour que l'engagement du secteur privé soit plus efficace, le programme TP AE a combiné l'**approche de la chaîne d'approvisionnement** avec son **approche par zone**.

### **Point de départ 1 : Amélioration des connaissances et des attitudes à l'égard des droits de l'enfant et du travail des enfants**

L'une des principales approches du programme pour augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité et pour réduire le travail des enfants (objectif de l'axe 3) consiste à améliorer les connaissances et à changer les attitudes des acteurs du secteur privé à l'égard des droits de l'enfant et du travail des enfants. À cet égard, l'analyse des données secondaires et les visites sur le terrain montrent que **le programme a pu améliorer les connaissances et changer les attitudes des acteurs du secteur privé dans ses pays d'intervention**. Les tableaux des résultats obtenus par le programme TP AE montrent par exemple qu'en Ouganda, le personnel de deux entreprises a été formé à la sauvegarde et à la protection des enfants, tandis qu'en Côte d'Ivoire, le programme TP AE, en collaboration avec le Conseil du Café-Cacao, a formé des coopératives aux défis du cacao durable et aux droits de l'enfant et aux principes commerciaux (Rapport annuel 2023). Le renforcement des connaissances des acteurs du secteur privé a été confirmé lors de l'examen à mi-parcours en 2022, où les acteurs du secteur privé ont indiqué que, grâce au programme de la CNBB, leur connaissance et leur compréhension accrues des questions clés relatives au travail des enfants et leur rôle dans l'éradication du travail des enfants étaient désormais très élevées (plus de 50 %), élevées (environ 30 %) ou modérées (environ 20 %) (examen à mi-parcours en 2022). Le changement d'attitude des acteurs du secteur privé a également été confirmé par la plupart des participants à l'évaluation finale de SenseMaker. Pour la plupart des acteurs du secteur privé, les activités du programme TP AE qui ont sensibilisé aux droits de l'enfant et aux principes commerciaux ont été bien accueillies et considérées comme efficaces. Les participants jordaniens, par exemple, ont confirmé que grâce au programme TP AE, ils ont changé d'attitude et modifié leurs pratiques opérationnelles de manière significative afin de garantir le bien-être des enfants (SenseMaker Endline Report Jordan 2024). Cependant, dans les industries orientées vers l'exportation qui devaient se conformer aux réglementations internationales et aux exigences des donateurs, comme le secteur du cacao en Côte d'Ivoire, l'accent n'a pas été mis sur les activités de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux principes commerciaux, mais directement sur la loi et la politique (SenseMaker Endline Report Côte d'Ivoire 2024). Néanmoins, dans les pays partenaires, la plupart des acteurs du secteur privé ont attribué une grande pertinence et efficacité aux activités de sensibilisation aux Droits de l'Enfant et aux Principes de Conduite des Affaires en particulier. A cet égard, l'étude de SenseMaker à Bihar, en Inde, a mis en avant ces **activités de sensibilisation comme étant des bonnes pratiques pouvant servir de modèle pour d'autres efforts** (SenseMaker Endline Report Bihar India 2024).

En outre, les visites sur le terrain ont permis d'illustrer la contribution du programme TP AE, les partenaires du secteur privé interrogés ayant confirmé que, grâce au programme, ils avaient amélioré leurs connaissances et changé d'attitude à l'égard des droits de l'enfant et du travail des enfants. Grâce à leur participation au programme de la TP AE, les acteurs du secteur privé, tels que les propriétaires de chantiers et de mines en Inde, ont compris l'importance de l'éducation des enfants.

**L'application stratégique d'une approche à plusieurs niveaux par le programme de la TPAE, afin d'aborder l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, y compris les zones de production et de ressources, a été un facteur de réussite majeur dans la facilitation de ces changements dans le secteur privé.** Le programme TPAE a reconnu les liens entre les chaînes d'approvisionnement formelles et les économies informelles et a sensibilisé les entreprises pour qu'elles prennent la responsabilité d'éliminer le travail des enfants tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Parallèlement, le programme TPAE a également visé directement les niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement, y compris le secteur informel et/ou le travail à domicile. Cette approche à plusieurs niveaux a été mise en évidence dans les [tableaux des résultats récoltés](#) et le [plan annuel](#) de 2024 (rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023, plan annuel 2024). Par exemple, au Mali, le programme TPAE a organisé des ateliers régionaux pour renforcer l'engagement des chefs d'entreprise et des organisations faïtières dans la lutte contre le travail des enfants dans les secteurs de l'orpillage et de la culture du coton (Rapport annuel 2023). Aux niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement, l'approche du programme a été illustrée par les sessions de sensibilisation organisées en Jordanie pour informer les employeurs, les parents et les propriétaires d'entreprises de la communauté locale sur les droits de l'enfant et le droit du travail. Ces propriétaires d'entreprises comprenaient des employeurs de secteurs tels que le recyclage, le transport, les vendeurs de fruits et légumes, les petites boutiques de marché et l'agriculture (rapport annuel 2023, mises à jour de Save the Children). Autre exemple, en Ouganda, l'équipe nationale a formé 80 petits mineurs artisanaux aux droits de l'enfant et aux principes commerciaux et les a aidés à rédiger des codes de conduite (rapport annuel 2021). La pertinence d'une approche complexe et à plusieurs niveaux a également été confirmée dans les évaluations finales de [SenseMaker](#), qui ont souligné la nécessité d'une approche multipartite (SenseMaker Endline Report Bihar 2024 ; SenseMaker Endline Report Jordan 2024 ; SenseMaker Endline Report Uganda 2024).

**Le renforcement des structures communautaires par le biais de l'approche par zone a constitué un deuxième facteur de réussite essentiel.** Cette approche mettait l'accent sur la mobilisation de toutes les parties prenantes et sur l'évolution des normes sociales en faveur de l'éducation. Selon l'[analyse des données secondaires](#), la combinaison de ces approches a contribué à l'efficacité du point de départ 1 de plusieurs manières. Tout d'abord, les acteurs du secteur privé ont été abordés en tant que membres de leurs communautés. Le programme TPAE a permis de sensibiliser les entreprises à l'impact du travail des enfants sur leurs communautés. Ainsi, les chefs d'entreprise locaux ont été motivés pour soutenir l'éducation des enfants. Plusieurs exemples ont été décrits dans les [tableaux des résultats obtenus](#), les [rapports annuels](#) et le [plan annuel de 2024](#). En outre, ils ont montré que dans plusieurs cas, le secteur privé a activement collaboré et soutenu l'accès à l'éducation. Ils l'ont fait, par exemple, en assurant le transport vers l'école, en améliorant l'infrastructure scolaire dans les communautés et/ou en aménageant des espaces adaptés aux enfants dans leurs établissements, tels que des centres d'apprentissage tout au long de la vie (rapport annuel 2023, plan annuel 2024). Cette observation a également été confirmée par les études [SenseMaker](#). Elles ont mis en évidence le fait que les chefs d'entreprise locaux, grâce à leur nouvelle prise de conscience obtenue dans le cadre du programme TPAE, comprenaient l'importance de l'éducation comme fondement des opportunités futures et de l'avancement de la société. En raison de leur sens des responsabilités, certains chefs d'entreprise locaux ont également encouragé et aidé à la scolarisation des enfants (SenseMaker Endline Report Bihar India 2024, SenseMaker Endline Report Rajasthan India 2024, SenseMaker Endline Report Uganda 2024). [Les visites sur le terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire ont corroboré ces observations. Par exemple, en Inde, les partenaires interrogés du secteur privé ont confirmé qu'un propriétaire de chantier local au Rajasthan avait fourni un espace pour un centre de motivation afin d'éviter le travail des enfants. Deuxièmement, la combinaison de l'approche de la chaîne d'approvisionnement et de l'approche par zone a également contribué à l'efficacité du programme TPAE en impliquant les acteurs communautaires. Ainsi, le programme TPAE leur a permis de défendre plus efficacement les droits de l'enfant et de contrôler les acteurs locaux du secteur privé. Comme le confirment les [rapports annuels](#) et les [visites sur le terrain](#), dans certaines communautés, les membres de la communauté ont commencé à informer les autorités locales lorsqu'ils observaient le travail des enfants au sein des acteurs du secteur privé local (voir le chapitre 4.3.2.2 pour plus de détails).



Un **facteur limitant facilitation de ces changements dans le secteur privé a été l'accent initial du programme TPAE, comparativement plus faible, sur le parcours 3.** Comme le montre l'[examen à mi-parcours](#), en 2022, le troisième parcours, qui consiste à faire agir le secteur privé, était considéré comme moins efficace que les autres (examen à mi-parcours 2022, rapport annuel 2023). Les auteurs de l'examen à mi-parcours ont attribué l'absence de progrès à plusieurs facteurs, tels que la portée et les ressources limitées affectées à la troisième voie (en 2021, 12 % des fonds avaient été affectés à la troisième voie) et les difficultés rencontrées dans l'engagement avec le secteur privé (voir également le chapitre 4.4). En conséquence, l'examen à mi-parcours a souligné la nécessité d'un engagement accru avec le secteur privé, notamment sous la forme d'un renforcement des capacités du secteur privé en matière de lutte contre le travail des enfants. Comme le montrent le [rapport annuel 2023](#), le [plan annuel 2024](#) et les études [SenseMaker](#), le programme TPAE a suivi la recommandation de l'examen à mi-parcours et, entre autres, a conçu des initiatives communautaires ciblant le secteur privé. De cette manière, le programme TPAE a réussi à influencer les attitudes des acteurs du secteur privé (voir ci-dessus)

## **Point de départ 2 : Accords entre les partenaires, l'initiative pour une conduite responsable des entreprises et les entreprises**

Le renforcement des accords entre les partenaires, l'initiative Responsible Business Conduct et les entreprises constitue une autre approche du programme TPAE visant à augmenter les taux d'inscription et de fréquentation scolaires ainsi qu'à réduire le travail des enfants (objectif de l'axe 3). Comme l'indique l'[analyse des données secondaires](#), le programme TPAE **a contribué avec succès au lancement et au renforcement de ces accords.** Les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#) et le [plan annuel](#) de 2024 du programme TPAE présentent plusieurs exemples. Par exemple, en Côte d'Ivoire, le programme TPAE a établi un partenariat avec la direction régionale du Conseil du café et du cacao afin de promouvoir et de protéger les droits des enfants au sein de leur chaîne d'approvisionnement. Grâce à ce partenariat, un plan de travail collaboratif a été conçu et mis en œuvre pour impliquer toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement, qui comprenait une formation de sensibilisation pour les coopératives afin d'améliorer leur compréhension des droits de l'enfant. Selon le plan annuel de 2024, cela a conduit les coopératives à mettre à jour leurs manuels de politiques et de procédures, et à soutenir davantage les plateformes de protection de l'enfance (Plan annuel 2024, Rapport final Côte d'Ivoire 2024). En Inde, le programme TPAE a sensibilisé les propriétaires d'entreprises locales à l'initiative TruStone. Ces entreprises locales ont ainsi acquis une meilleure compréhension des éléments opérationnels de l'initiative TruStone et amélioré leurs connaissances sur les droits de l'enfant et les principes commerciaux, ce qui les a préparées à participer à l'initiative (rapport annuel 2023, plan annuel 2024). Dans le même temps, l'initiative TruStone a également abordé le niveau international, puisqu'elle comprenait des visites de cinq entreprises belges et du gouvernement néerlandais pour leur montrer la réalité des travailleurs informels et de leurs familles. L'[examen à mi-parcours](#), les études [SenseMaker](#) et les [études KPI](#) n'ont pas précisé davantage les accords, mais se sont concentrés sur l'effet des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, dont certaines ont été mises en œuvre dans le cadre de ces partenariats. Il en a été de même pour les [visites sur le terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire. En Côte d'Ivoire, par exemple, les interlocuteurs du secteur privé ont souligné l'effet de la formation mise en place pour les coopératives de la région de la Nawa en collaboration avec le Conseil du café et du cacao.

**L'un des principaux facteurs de réussite de ces accords réside dans le fait que le programme de la TPAE s'est associé directement aux acteurs du secteur privé et a joué un rôle de facilitateur et de catalyseur pour la conclusion d'accords entre les acteurs du secteur privé et d'autres parties prenantes.** Le programme TPAE a également **appliqué une approche à plusieurs niveaux, s'adressant aux parties prenantes locales, nationales et internationales.** Plusieurs exemples sont décrits dans l'[analyse des données secondaires](#), comme les [rapports annuels](#) et le [plan annuel 2024](#). Les partenariats avec le Conseil du café et du cacao (voir ci-dessus) ainsi qu'avec plusieurs coopératives en Côte d'Ivoire (Plan annuel 2024) constituent un exemple important de partenariat direct entre le programme TPAE et les acteurs du secteur privé au niveau local. Parallèlement, le programme TPAE a

également soutenu des partenariats entre des acteurs du secteur privé et d'autres parties prenantes, telles que des gouvernements nationaux et/ou des initiatives internationales. À cet égard, en Jordanie, le programme TPAE a soutenu des protocoles d'accord avec le ministère jordanien du Travail, qui comprenaient des dispositions relatives à des activités conjointes avec des acteurs du secteur privé (Rapport annuel 2023). L'initiative TruStone est un exemple important de partenariat avec une initiative internationale facilitée par le programme TPAE (voir ci-dessus). La pertinence des partenariats avec le secteur privé et d'autres parties prenantes telles que les ministères concernés a également été soulignée dans l'examen à mi-parcours de 2022 et dans la recommandation d'investir davantage dans ces partenariats (examen à mi-parcours de 2022). La pertinence d'une approche complexe et à plusieurs niveaux a également été confirmée dans les évaluations finales de SenseMaker, qui ont souligné la nécessité d'une approche multipartite (SenseMaker Endline Report Bihar 2024 ; SenseMaker Endline Report Jordan 2024 ; SenseMaker Endline Report Uganda 2024).

**Un deuxième facteur de réussite majeur pour l'efficacité de ces accords a été l'accent mis sur les activités de sensibilisation.** Comme le montrent les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels et le plan annuel de 2024, plusieurs des partenariats du programme de la TPAE et/ou facilités par celui-ci comprenaient des activités visant à renforcer les connaissances, les capacités et la sensibilisation des acteurs du secteur privé. Comme dans le cas du partenariat avec le Conseil du café et du cacao en Côte d'Ivoire, ces accords pourraient servir de plateforme pour former les acteurs concernés ( ) ainsi que d'autres acteurs de la même chaîne d'approvisionnement et/ou de la même industrie (Rapport annuel 2023). La grande pertinence et l'efficacité que les acteurs du secteur privé ont attribuées à ces activités ont été mises en évidence par l'examen à mi-parcours, les études SenseMaker ainsi que les visites sur le terrain (voir ci-dessus).

**La mise en œuvre de l'approche par zone a constitué un troisième facteur de réussite majeur pour l'établissement de partenariats directs avec le bas de la chaîne d'approvisionnement.** Cette approche met l'accent sur les acteurs locaux du secteur privé en tant que membres de leurs communautés et vise leur sens de la responsabilité communautaire (voir ci-dessus). Comme le montre l'analyse des données secondaires, certains partenaires de projet ont traditionnellement moins de partenariats avec les acteurs du secteur privé, ce qui est également dû à un manque de confiance de la part des acteurs du secteur privé. À cet égard, comme le souligne la révision à mi-parcours, l'application de l'approche par zone, qui a rassemblé différents membres de la communauté, a attiré les propriétaires d'entreprises locales comme faisant partie de leur communauté, et a donc accru leur sensibilisation et suscité la confiance, a contribué à l'établissement de partenariats directs entre les partenaires et les entreprises locales à l'extrémité inférieure des chaînes d'approvisionnement (Révision à mi-parcours 2022).

### **Point de départ 3 : Influence et soutien aux acteurs du secteur privé**

La troisième approche du programme TPAE pour augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité et pour réduire le travail des enfants (objectif de l'axe 3) consiste à influencer et à soutenir les acteurs du secteur privé sur la manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance. Comme l'indique l'analyse des données secondaires, le programme TPAE a **réussi à influencer et à soutenir les acteurs du secteur privé dans les pays partenaires**. Les tableaux des résultats récoltés, les rapports annuels et le plan annuel 2024 du programme TPAE présentent plusieurs exemples de réunions, d'ateliers et de produits de la connaissance, tels que des études, qui ont été menés dans le cadre du programme, avec pour objectif que les acteurs du secteur privé intègrent les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance. Il est évident que plusieurs des activités mentionnées dans les documents susmentionnés ont finalement abouti à la mise en œuvre d'activités de sensibilisation (voir le point de départ 1) et/ou à la conclusion d'accords (voir le point de départ 2). Les études SenseMaker ont également mis en évidence les différentes activités mises en œuvre par le programme TPAE pour soutenir les acteurs du secteur privé dans les pays partenaires. Elles ont évalué l'efficacité globale d'activités telles que la recherche et la cartographie, la sensibilisation, l'aide au développement et au déploiement d'outils, etc. Il ressort de ces sources que toutes les activités de soutien au secteur privé ont été généralement bien accueillies. Dans le même temps, les activités de

sensibilisation et de formation ont été considérées comme les plus efficaces (SenseMaker Endline Report - Overall Review 2024). Les visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont également illustré les activités de soutien du programme TP AE et leur contribution, les interlocuteurs du secteur privé ayant confirmé que les activités de la TP AE les avaient aidés à intégrer les politiques et mécanismes de protection de l'enfance. Dans la même veine que l'analyse des données secondaires, les partenaires interrogés ont également souligné la pertinence des activités de sensibilisation parmi les mesures de soutien.

**Dans certains pays partenaires, le manque initial de confiance et de sensibilisation des acteurs du secteur privé à l'égard du programme de la TP AE a constitué un facteur limitant important qui a affecté l'influence et le soutien globaux du secteur privé.** Ce problème a été mis en évidence dans l'analyse des données secondaires, telles que les rapports annuels et les rapports finaux. De même, l'examen à mi-parcours de 2022 a révélé que l'efficacité du programme en matière d'engagement des acteurs du secteur privé dans certains pays partenaires, comme l'Inde, a été entravée par leur méconnaissance des messages de la TP AE. Selon l'examen, ce manque de sensibilisation pourrait être partiellement attribué à la décision délibérée du programme de renoncer à des efforts en matière d'image de marque et de visibilité et de privilégier une approche discrète (examen à mi-parcours 2022). Ce choix a également été fait en tenant compte du contexte politique sensible dans certains pays partenaires, où de tels efforts auraient pu entraîner des difficultés importantes. Dans le même temps, les visites sur le terrain ont montré que les partenaires de la CMNB, tels que Manjari en Inde, ont eu une influence positive sur la confiance des chefs d'entreprise locaux. Une personne interrogée au Rajasthan a souligné que la nature non lucrative de l'organisation partenaire de la CMNB était un facteur crucial dans sa décision de s'engager dans le programme.

### **Objectifs : Augmentation du taux de scolarisation et de fréquentation scolaire et élimination du travail des enfants.**

Un autre objectif du programme TP AE était de réduire le travail des enfants et d'augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité. Les données de suivi présentées au chapitre 4.3.1 montrent que ces objectifs ont été, dans une certaine mesure, atteints. Selon l'analyse des données secondaires et les visites sur le terrain, les **approches** décrites et analysées ci-dessus **ont contribué à la réduction du travail des enfants et à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité dans les régions ciblées des pays d'intervention du programme TP AE.**

Il ressort clairement des sources analysées que **l'axe 3 s'est avéré plus difficile à mettre en œuvre que les autres, en raison du manque de confiance des acteurs du secteur privé** (voir ci-dessus). Néanmoins, il peut être démontré que les activités du programme TP AE dans le cadre de l'axe 3 ont contribué à la **diminution du travail des enfants dans plusieurs pays partenaires**. Comme l'indique l'analyse des données secondaires, le programme TP AE a entraîné un changement d'attitude positif de la part des acteurs du secteur privé, qui ont notamment moins accepté le travail des enfants, accordé une plus grande priorité à l'éducation et renforcé le sens de la responsabilité collective du secteur privé. Lors de l'évaluation à mi-parcours, la grande majorité des acteurs du secteur privé impliqués ont confirmé que leur participation au programme TP AE avait entraîné un changement de comportement dans la lutte contre le travail des enfants au sein des entreprises (évaluation à mi-parcours 2022). Cela a également été confirmé dans les évaluations finales de SenseMaker, où les acteurs du secteur privé ont corroboré que grâce au soutien du programme TP AE, notamment sous la forme d'activités de sensibilisation aux droits de l'enfant et aux principes de conduite des affaires, ils avaient changé d'attitude et lutté contre le travail des enfants. Les études de SenseMaker ont ainsi identifié un consensus croissant parmi les acteurs du secteur privé sur "la nature inacceptable du travail des enfants et le rôle critique de l'éducation pour briser les cycles de la pauvreté et permettre un meilleur avenir aux enfants" (SenseMaker Endline Report Bihar India 2024, p. 67). A cet égard, grâce au programme TP AE, les acteurs du secteur privé ont employé des adultes plutôt que des enfants, et ont envoyé leurs propres enfants à l'école, ce qui a conduit à une diminution des pratiques de travail des enfants (SenseMaker Endline Report Jordan 2024, SenseMaker Endline Report Bihar India 2024, SenseMaker Endline Report Rajasthan India 2024). La contribution du

programme TP AE à la réduction du travail des enfants a également été mise en évidence dans les rapports annuels, le plan annuel de 2024 et les rapports finaux ; par exemple, grâce aux partenariats qui ont conduit les acteurs du secteur privé à adopter les principes des droits de l'enfant et des entreprises (rapport final Côte d'Ivoire 2024). Enfin, les visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont complété ces observations. En Inde, les partenaires interrogés, tels que les propriétaires de chantiers navals et de mines, ont souligné l'évolution de leur prise de conscience de l'importance de l'éducation grâce à leur participation au programme TP AE.

Grâce à la voie 3, le programme TP AE a également contribué à l'**augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité** dans plusieurs pays partenaires. Comme l'indique l'analyse des données secondaires, les normes communautaires ont évolué positivement, notamment en accordant une plus grande priorité à l'éducation. Cette évolution s'est également reflétée chez les acteurs du secteur privé : Lors de l'évaluation à mi-parcours et de l'évaluation finale de SenseMaker, les acteurs du secteur privé ont confirmé qu'en raison de leur implication dans le programme TP AE, dans le cadre de leur changement d'attitude sur le travail des enfants (voir ci-dessus), ils comprenaient désormais également l'importance de l'éducation. En outre, les visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont illustré la contribution du programme TP AE, les interlocuteurs du secteur privé ayant confirmé que, grâce au programme, ils comprenaient mieux l'importance de l'éducation. L'analyse des données secondaires et les visites sur le terrain ont donc confirmé que la sensibilisation accrue des acteurs du secteur privé et leurs changements de comportement ont contribué à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité dans leur communauté.

#### 4.3.2.2 Efforts du secteur public pour éliminer le travail des enfants

Tableau8 Hypothèse générale 2 (parcours 2 et parcours 3)

**Hypothèse générale 2 : Si les stratégies de renforcement du système de protection de l'enfance sont combinées à une approche locale [comités de protection de l'enfance, soutien à la gestion des cas], la portée des interventions est élargie et, par conséquent, le nombre d'enfants touchés contribue à l'élimination du travail des enfants.**

**Histoire de la performance (sous-hypothèses) au niveau des résultats :**

[H41] Si les autorités locales (ainsi que les anciens et les chefs de village) et les gouvernements nationaux **appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques** sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale, alors les **mécanismes de protection de l'enfance** devraient assurer une approche ciblée des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail, et mettre les enfants et leurs familles en contact avec les services. [H55b] Si les autorités locales (ainsi que les anciens et les chefs de village) et les gouvernements nationaux ont une **meilleure connaissance approches sensibles au genre**, ils veilleront à ce que **les garçons et les filles** bénéficient de l'éducation, des opportunités économiques pour les jeunes et de la sécurité sociale. [H2/8] Si les communautés (y compris les autorités locales, les gouvernements locaux, les anciens des villages et les chefs) ont une **meilleure connaissance des** droits de l'enfant et du travail des enfants et développent des attitudes plus positives à l'égard du droit des enfants à l'éducation, et ont la capacité de s'organiser et de défendre les droits de l'enfant, alors les familles et les enfants ont un meilleur accès aux programmes de protection sociale sensibles aux besoins des enfants et les mécanismes de protection de l'enfance devraient assurer une approche ciblée des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail des enfants et relier les enfants et leurs familles aux services, **donnant ainsi aux enfants les moyens de** poursuivre leurs études et améliorant l'accès à l'éducation. [Si les familles et les communautés améliorent leurs

	connaissances sur l' <b>égalité des sexes</b> et développent des attitudes plus positives à l'égard de l'éducation des filles, elles veillent à <b>donner aux filles les moyens de</b> poursuivre leurs études. [H13] Si <b>les comités de protection de l'enfance ont la capacité de</b> protéger les droits de l'enfant, les familles et les enfants ont un meilleur accès aux programmes de protection sociale adaptés aux enfants, ce qui permet aux enfants de poursuivre leurs études.
<b>Histoire de la performance (sous-hypothèses) au niveau des résultats et de l'impact :</b>	[IH5] Si les mécanismes de protection de l'enfance permettent d'atteindre de manière ciblée les enfants non scolarisés et les enfants qui travaillent, de retirer les enfants du travail et de mettre les enfants et leurs familles en contact avec les services, cela contribue à l'élimination du travail des enfants. [IH4] Si les familles et les enfants ont un meilleur accès à des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, cela contribue à l' <b>élimination du travail des enfants</b> .

L'un des quatre principaux axes de changement du programme TPAE visait à renforcer l'engagement du secteur public, en particulier sous la forme de systèmes de protection de l'enfance. L'histoire des performances (sous-hypothèses) était basée sur deux "points de départ" qui étaient (1) les autorités locales améliorant leurs connaissances sur les droits de l'enfant et le travail des enfants, et (2) les autorités locales et les gouvernements nationaux appliquant des lois et des politiques pertinentes basées sur les droits de l'enfant. Pour que l'engagement du secteur public soit plus efficace, le programme TPAE a combiné des **stratégies de renforcement du système de protection de l'enfance** avec son **approche par zone**.

### **Point de départ 1 : Amélioration des connaissances et des attitudes à l'égard des droits de l'enfant et du travail des enfants**

L'une des approches du programme pour augmenter les taux d'inscription et de fréquentation scolaires ainsi que pour réduire le travail des enfants (objectif de l'axe 2) consiste à améliorer les connaissances et à changer les attitudes des autorités locales à l'égard des droits de l'enfant et du travail des enfants. À cet égard, l'analyse des données secondaires et les visites sur le terrain montrent que **le programme a pu améliorer les connaissances et changer les attitudes des autorités locales dans la plupart de ses pays d'intervention**. Les tableaux des résultats récoltés et les rapports annuels du programme TPAE montrent que, par exemple, les responsables de la protection de l'enfance au Viet Nam ont pu améliorer leurs connaissances en matière de prévention du travail des enfants grâce aux formations dispensées par le programme TPAE (rapport annuel 2022 ; rapport final Viet Nam 2024), tandis qu'au Mali, les élus locaux formés dans les zones d'intervention ont également amélioré leurs connaissances en matière de lutte contre le travail des enfants et les avantages d'une meilleure qualité de l'éducation (rapport annuel 2023). En revanche, les rapports annuels n'ont pas fourni de preuves systématiques concernant les changements d'attitude des représentants des autorités locales sur la base de leurs nouvelles connaissances acquises dans le cadre du programme TPAE. Il en va de même pour les études KPI, les études SenseMaker et l'évaluation à mi-parcours du programme TPAE. Bien que ait inclus des représentants des autorités locales comme groupe cible, ces études ne se concentrent pas sur les connaissances ou les attitudes de ces autorités locales. Par exemple, dans les examens à mi-parcours, bien que les parties prenantes locales confirment dans l'ensemble que le programme TPAE a amélioré leurs connaissances et leur compréhension, étant donné que les participants comprennent également des membres de la communauté, il n'est pas clair dans quelle mesure les autorités locales sont impliquées (examen à mi-parcours en Jordanie ; examen à mi-parcours en Ouganda). Dans ces rapports et études, seuls quelques exemples ont pu être trouvés pour les autorités locales, comme le changement d'attitude des gouvernements des États du Gujarat et de l'Himachal Pradesh qui ont inclus la mise en œuvre de sessions de formation sur les panchayats amis des enfants dans le cadre de leur plan de développement des gram panchayats (rapport annuel 2023 ; plan annuel 2024) ou les représentants des autorités locales susmentionnées au Mali qui, sur la base de leurs connaissances nouvellement acquises, ont intégré des activités relatives à la lutte contre le travail des enfants et à

l'amélioration de la qualité de l'éducation dans leurs plans de développement économique, social et culturel (rapport annuel 2023).

Par conséquent, les représentants des autorités locales ont été considérés comme le principal groupe cible lors des deux visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire, afin d'obtenir des informations supplémentaires sur les éventuels changements d'attitude fondés sur les connaissances nouvellement acquises grâce aux activités du programme de la CNBB. Lors des deux visites sur le terrain, les partenaires interrogés ont confirmé que les autorités locales avaient changé d'attitude à l'égard du travail des enfants. Un bon exemple de ce changement d'attitude est celui des représentants locaux des autorités locales de la région de Nawa en Côte d'Ivoire, qui ont confirmé que les connaissances nouvellement acquises grâce aux activités du programme de la CNBB les avaient sensibilisés à l'importance de la scolarisation obligatoire. Cela a entraîné un changement d'attitude parmi eux, qui s'est traduit par un effort plus concentré dans la mise en œuvre de la scolarisation obligatoire par le biais d'activités qui ont sensibilisé les communautés à l'importance de l'éducation par rapport au travail des enfants.

Selon l'analyse des données secondaires et les entretiens avec les différentes parties prenantes des zones d'intervention, **l'approche sur mesure du programme de la TPAE pour impliquer les autorités locales dans les différents pays d'intervention a été un facteur de réussite** majeur **pour faciliter ces changements au sein des autorités locales**. Les différentes équipes nationales ont ciblé différents groupes de parties prenantes au niveau local en fonction du contexte national et ont analysé les besoins afin d'obtenir le meilleur effet de levier pour atteindre les objectifs du programme TPAE. Cela a également été confirmé par les tableaux des résultats récoltés et les rapports annuels qui ont montré que dans les pays partenaires tels que le Mali (rapport annuel 2023) et l'Inde (rapport annuel 2022), le programme TPAE a soutenu les autorités locales (bientôt) élues, tandis que dans les pays partenaires tels que le Viet Nam (rapport annuel 2021 ; rapport annuel 2022), il s'est concentré sur les agents techniques, tels que les travailleurs sociaux. Cela démontre une approche très flexible qui s'adapte aux besoins de contextes spécifiques, comme au Viet Nam où la coopération directe avec le gouvernement national a été retardée en raison de changements dans le cadre gouvernemental (Rapport annuel 2022 ; Rapport final Viet Nam 2024). En outre, dans certains pays partenaires, le programme TPAE a également influencé les autorités locales de manière indirecte en coopérant avec les autorités nationales (Rapport annuel 2022 ; Rapport annuel 2023) - ce qui souligne une fois de plus son approche sur mesure. Le développement de cadres et d'outils qui s'adressent également au niveau local, tels que les procédures opérationnelles standard (POS) pour le travail des enfants (Plan annuel 2024), a été une mesure couronnée de succès. A cet égard, les récits personnels partagés par les participants dans le cadre des évaluations finales de SenseMaker ont également confirmé l'efficacité et la nécessité d'appliquer diverses stratégies pour éliminer le travail des enfants.

Un autre **facteur de réussite a été le soutien apporté par le programme TPAE en ce qui concerne le développement d'outils de suivi**. Cet aspect a notamment été mis en évidence dans le plan annuel 2024, lors de la réflexion sur les résultats clés de la voie 2 (plan annuel 2024). Le programme TPAE a développé des outils de suivi de l'assainissement du travail des enfants et/ou de la scolarisation dans plusieurs pays partenaires tels que la Côte d'Ivoire, l'Inde, la Jordanie et le Viet Nam. Cela a aidé les autorités locales et nationales respectives à recueillir les données nécessaires, à acquérir des connaissances, à adopter de nouvelles attitudes et à mettre en œuvre des mesures de lutte contre le travail des enfants en conséquence (rapport annuel 2021 ; plan annuel 2024 ; Save the Children, 2023). Cela a également été confirmé dans les évaluations finales de SenseMaker et lors des visites sur le terrain en Côte d'Ivoire et en Inde, par exemple, avec les autorités locales. En outre, dans des cas comme la Jordanie, ces outils de suivi ont également permis une coopération entre les entités gouvernementales nationales et les organisations communautaires (rapport annuel 2021 ; plan annuel 2024 ; rapport final 2024 ; Save the Children, 2023), soutenant ainsi davantage la combinaison des voies 1 et 2 (voir ci-dessous).

**Un troisième facteur de réussite a été la combinaison d'activités ciblant le secteur public avec l'approche par zone**. Le programme TPAE s'est concentré sur le fait de rendre le système de protection de l'enfance dans les zones

d'intervention plus communautaire, ce qui impliquait d'impliquer les communautés dans les efforts de protection de l'enfance. Selon les [tableaux de récolte des résultats](#), les [rapports annuels](#), le [plan annuel de 2024](#), les évaluations finales de [SenseMaker](#) et les entretiens menés [lors des visites sur le terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire, la combinaison de ces approches a contribué à l'efficacité du Point de départ 1 de la manière suivante. Premièrement, elle a permis aux équipes nationales de donner la priorité à la collaboration avec les autorités locales et les acteurs communautaires (Plan annuel 2024). Grâce à ces collaborations, il a été possible de renforcer la participation des dirigeants communautaires et des groupes de population tels que les groupes de femmes et d'enfants, afin qu'ils puissent partager leur point de vue et leurs suggestions (Rapport annuel 2022 ; Rapport annuel 2023 ; SenseMaker Endline Report - Overall Review 2024). Deuxièmement, l'implication et la formation des membres de la communauté ainsi que des autorités locales ont renforcé la sensibilisation aux lois et conventions relatives aux droits de l'enfant dans les zones d'intervention (Rapport Annuel 2023 ; SenseMaker Endline Report Bihar 2024). Troisièmement, cela a renforcé la confiance des membres de la communauté dans leurs autorités publiques, puisque les membres de la communauté ont commencé à informer les autorités locales lorsqu'ils ont observé le travail des enfants au sein des acteurs du secteur privé local (Rapport Annuel 2023). À cet égard, lors de la [visite sur le terrain](#) en Côte d'Ivoire, les partenaires interrogés, par exemple du secteur public, ont décrit comment les membres de la communauté sont intervenus lorsqu'ils ont remarqué la présence d'enfants dans les plantations de cacao. L'approche par zone a également permis de donner aux acteurs locaux les moyens de poursuivre les efforts de protection de l'enfance après la fin du programme TPAE (voir chapitre 4.5).

## **Point de départ 2 : Lois et politiques fondées sur les droits de l'enfant**

L'autre approche du programme de la TPAE pour augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité et pour réduire le travail des enfants (objectif de l'axe 2) consiste à aider les autorités locales et nationales à appliquer des lois fondées sur les droits de l'enfant et à mettre en œuvre des politiques relatives au travail des enfants, à l'éducation, à l'autonomisation économique des jeunes et à la sécurité sociale. Comme l'indiquent l'[analyse des données secondaires](#) et les [visites sur le terrain](#), le programme TPAE a **aidé avec succès les autorités locales et nationales à faire appliquer ces lois et politiques qui s'alignent sur les droits de l'enfant**. [Les tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#) et le [plan annuel de 2024](#) en donnent plusieurs exemples. Par exemple, au niveau national en Inde, le programme TPAE a contribué à l'élaboration de lignes directrices spécifiques pour le secteur du prêt-à-porter (Plan annuel 2024). Au niveau de l'État, le gouvernement du Rajasthan a intégré une clause "sans travail des enfants" dans la loi de 2013 sur la transparence et les marchés publics du Rajasthan (rapport annuel 2021). En Ouganda, en collaboration avec les gouvernements locaux, le programme TPAE a soutenu la création de règlements administratifs visant à réduire le travail des enfants et à améliorer l'éducation (rapport annuel 2021 ; plan annuel 2024 ; rapport final Ouganda 2024). L'application réussie des lois et des politiques a été confirmée par les participants à l'évaluation finale de [SenseMaker](#). Les parties prenantes des gouvernements de l'Inde, de la Jordanie, de l'Ouganda et du Viet Nam ont indiqué que les gouvernements nationaux des pays partenaires avaient amélioré les cadres juridiques et politiques grâce au soutien du programme TPAE (SenseMaker Endline Report Jordan 2024).

En outre, [les visites sur le terrain](#) en Côte d'Ivoire ont permis d'illustrer la contribution du programme TPAE, les interlocuteurs du secteur public ayant confirmé que, grâce au programme, ils étaient mieux équipés pour mettre en œuvre les réglementations nationales sur l'inscription obligatoire à l'école au niveau local. Par exemple, grâce à leur participation au programme, les autorités locales ont appris à relever des défis tels que l'absence de programmes de repas scolaires, qui entravaient auparavant la fréquentation de l'école par les enfants.

**L'application stratégique d'une approche à plusieurs niveaux a constitué un facteur de réussite majeur dans l'application d'une législation fondée sur les droits de l'enfant et la mise en œuvre de politiques pertinentes.** [Les tableaux des résultats récoltés](#) et les [rapports annuels](#) soulignent comment le programme TPAE, grâce à un engagement actif auprès des gouvernements aux niveaux national et local, a réussi à influencer les agendas politiques et à susciter des changements politiques significatifs (rapport annuel 2021 ; rapport annuel 2023). Par

exemple, le programme TPAAE a contribué au plan d'action national visant à prendre des mesures contre le travail des enfants au Viet Nam (rapport annuel 2021) et a soutenu l'élaboration de règlements administratifs sur le travail des enfants en Ouganda et en Jordanie (rapport annuel 2021 ; plan annuel 2024 ; rapport final Ouganda 2024). La participation du programme TPAAE à des organes influents tels que les comités directeurs nationaux, qui ont fourni une plateforme de plaidoyer et de collaboration, a été un élément essentiel permettant ces réalisations (Plan annuel 2024). Au niveau de l'État et au niveau local, l'impact du programme a été illustré par le soutien apporté au gouvernement du Rajasthan pour intégrer la clause "sans travail des enfants" dans les cadres politiques, ainsi que par l'aide apportée aux autorités locales du Mali pour qu'elles prennent des engagements formels en faveur de l'éradication du travail des enfants (rapport annuel 2021 ; rapport final Mali 2024). La pertinence d'une approche complexe et à plusieurs niveaux a également été confirmée dans les évaluations finales de SenseMaker, bien que l'accent ait été mis moins sur une approche à plusieurs niveaux que sur une approche multipartite et sur l'engagement des communautés (voir ci-dessous) (SenseMaker Endline Report Bihar 2024 ; SenseMaker Endline Report Jordan 2024 ; SenseMaker Endline Report Uganda 2024).

**Un deuxième facteur de réussite essentiel a été l'engagement des acteurs communautaires dans le cadre de l'approche par zone.** Comme indiqué précédemment dans l'analyse du Point de départ 1, cette approche a mis l'accent sur l'implication des communautés dans les efforts de protection de l'enfance. Selon les rapports annuels, le plan annuel 2024, les évaluations finales de SenseMaker et les entretiens menés lors des visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire, la combinaison de ces approches a contribué à l'efficacité du Point de départ 2 de plusieurs façons. Tout d'abord, il a permis aux membres des communautés et aux organisations communautaires d'exprimer leurs points de vue et de formuler des recommandations aux autorités locales et nationales (Rapport annuel 2023 ; Plan annuel 2024). Ce processus a permis l'élaboration de lois et de politiques mieux adaptées aux besoins et contextes spécifiques des enfants travailleurs et de leurs communautés. Deuxièmement, l'engagement et le renforcement des capacités des membres des communautés dans les zones d'intervention ont permis d'améliorer leur compréhension et leur connaissance des lois et des conventions relatives aux droits de l'enfant (Rapport annuel 2022). Cette sensibilisation accrue leur a permis de défendre ces droits plus efficacement au sein de leurs communautés, facilitant ainsi la mise en œuvre des lois et des conventions (Rapport annuel 2023 ; SenseMaker Endline Reports 2024). Les visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire ont corroboré ces observations. En Inde, les personnes interrogées, comme les acteurs du secteur privé, ont souligné l'importance de l'implication de la communauté, notamment en raison de la nature cachée du travail des enfants au sein des ménages. En Côte d'Ivoire, les personnes interrogées, notamment dans le secteur public, ont souligné le rôle essentiel des acteurs communautaires, tels que les membres des comités de protection de l'enfance, qui surveillent les plantations de cacao afin d'identifier le travail des enfants et d'y remédier (voir ci-dessus).

### **Objectifs : Augmentation du taux de scolarisation et d'assiduité et élimination du travail des enfants**

Les objectifs du programme TPAAE étaient de réduire le travail des enfants et d'augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité. Les données de suivi présentées au chapitre 4.3.1 montrent que ces objectifs ont été, dans une certaine mesure, atteints. Selon l'analyse des données secondaires et les visites sur le terrain, les **approches** décrites et analysées ci-dessus **ont contribué à la réduction du travail des enfants et à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité dans les régions ciblées des pays d'intervention du programme TPAAE.**

À cet égard, le programme TPAAE a contribué à la **diminution du travail des enfants dans plusieurs pays partenaires**. Comme l'indique l'analyse des données secondaires, le programme TPAAE a entraîné une évolution positive des normes communautaires, notamment une diminution de l'acceptation du travail des enfants. Dans les évaluations finales de SenseMaker, les parties prenantes gouvernementales ont corroboré le fait que, grâce au soutien du programme TPAAE, elles ont été en mesure de mieux appliquer les réglementations visant à lutter contre le travail des enfants. Par exemple, grâce au programme TPAAE, ils ont pu identifier les enfants qui avaient été sur les sites



miniers et les inscrire dans les écoles voisines ([SenseMaker Endline Report Uganda 2024](#)). La contribution du programme TPAE à la réduction du travail des enfants a également été mise en évidence dans les [tableaux des résultats récoltés](#), les [rapports annuels](#) et le [plan annuel de 2024](#) ; par exemple, grâce à la surveillance accrue du gouvernement pour lutter contre le trafic d'enfants (plan annuel 2024). Enfin, les [visites sur le terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire ont complété ces observations. En Côte d'Ivoire, les entretiens avec le secteur public et les membres des communautés ont mis en évidence le changement manifeste dans la prise de conscience de l'importance de l'éducation au sein des communautés, ainsi que le rôle des membres des communautés qui soutiennent les autorités locales en intervenant lorsqu'ils observent des cas de travail des enfants. La contribution d'une prise de conscience accrue au sein des communautés pour éliminer le travail des enfants a également été confirmée dans les études SenseMaker (SenseMaker Endline Report - Overall Review 2024).

Le programme TPAE a également contribué à l'**augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité** dans plusieurs pays partenaires. Comme l'indique l'[analyse des données secondaires](#), les normes communautaires ont évolué positivement, notamment en accordant une plus grande priorité à l'éducation. Cela s'est également reflété parmi les parties prenantes gouvernementales : Dans les évaluations finales de [SenseMaker](#), lorsqu'ils ont été interrogés sur le changement le plus important observé, les acteurs gouvernementaux de tous les pays partenaires ont mentionné l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité. Les parties prenantes gouvernementales ont également corroboré les changements sociétaux valorisant l'éducation par rapport au travail des enfants et l'augmentation des opportunités éducatives dans leurs zones d'intervention (SenseMaker Endline Report - Overall Review 2024). En outre, les [visites de terrain](#) en Inde et en Côte d'Ivoire ont permis d'illustrer la contribution du programme TPAE, avec des interlocuteurs du secteur public et de la société civile confirmant que, grâce au programme, ils ont été en mesure de mieux relever les défis qui limitaient auparavant le taux de fréquentation, tels que le manque de transport et le manque de financement des repas scolaires. Cela a conduit à une augmentation du taux d'inscription et de fréquentation scolaire dans leur communauté. Les partenaires interrogés en Côte d'Ivoire ont également souligné que la prise de conscience de l'importance de l'éducation au sein des communautés a conduit les familles à exiger la construction de salles de classe supplémentaires pour que leurs enfants puissent aller à l'école. À cet égard, les [rapports finaux](#) du programme TPAE au niveau national confirment que le programme TPAE a transformé la vie des enfants dans les zones d'intervention en leur offrant des opportunités d'éducation et de protection (Rapport final Côte d'Ivoire 2024).

### 4.3.3 Évaluation du critère d'efficacité

En conclusion, **l'évaluation montre que le programme TPAE a contribué à la réalisation de son objectif**, à savoir libérer les enfants et les jeunes du travail des enfants afin qu'ils jouissent de leurs droits à une éducation de qualité et à un futur travail décent, en **combinant quatre approches ("parcours")** axées sur les membres de la communauté, le secteur public, le secteur privé et le lobbying et le plaidoyer au niveau international.

**L'évaluation montre que le programme TPAE a contribué à la diminution des taux de travail des enfants dans la plupart des pays partenaires.** Comme cela a été démontré, le programme TPAE a réussi à s'attaquer aux principaux facteurs du travail des enfants, tels que la pauvreté et les normes sociales, dans les zones d'intervention des pays partenaires, en mettant en œuvre quatre voies d'action. L'évaluation a montré que dans le cadre du **parcours 1 (approche communautaire)**, le programme TPAE a contribué avec succès à la diminution des taux de travail des enfants grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation destinées aux membres de la communauté pour souligner les conséquences négatives du travail des enfants, en offrant aux ménages d'autres possibilités de générer des revenus pour alléger la pression financière, et en impliquant les membres de la communauté dans la protection des enfants et le contrôle des propriétaires d'entreprises locales. Dans le cadre de la **voie 2 (systèmes de protection de l'enfance)**, le programme TPAE a contribué avec succès à la diminution des taux de travail des enfants en soutenant les acteurs du secteur public aux niveaux national et local en ce qui concerne leurs politiques,

lois et réglementations relatives au travail des enfants. L'évaluation a également montré que le programme TP AE a apporté un soutien efficace par le biais d'activités telles que des formations de sensibilisation pour les acteurs du secteur public, le soutien à l'élaboration de politiques et de concepts, et des événements de dialogue. **L'axe 3 (approche de la chaîne d'approvisionnement)** était particulièrement important car il visait directement le secteur privé (les entreprises formelles ainsi que les niveaux inférieurs de la chaîne d'approvisionnement et le secteur informel). L'évaluation a montré que le programme de la TP AE était particulièrement efficace grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation du personnel aux conséquences négatives du travail des enfants, et l'établissement de partenariats dans le cadre desquels le programme de la TP AE a pu soutenir les acteurs du secteur privé dans leurs politiques d'entreprise. Dans le cadre de la **voie 4 (lobbying et plaidoyer)**, la disponibilité limitée des données a restreint l'analyse. Néanmoins, des résultats tels que l'obtention de l'expression du soutien du gouvernement néerlandais pour l'approche par zone du programme TP AE ont soutenu l'efficacité globale du programme TP AE.

**L'évaluation montre également que le programme TP AE a obtenu des résultats mitigés en ce qui concerne l'amélioration des taux de scolarisation et d'assiduité dans les pays partenaires.** Comme le montrent les résultats de l'évaluation, le programme TP AE a réussi à s'attaquer aux facteurs clés qui influencent négativement la scolarisation, tels que les normes sociales, la qualité de l'éducation et les transports, en mettant en œuvre plusieurs voies. L'évaluation a montré que dans le cadre du **parcours 1 (approche communautaire)**, le programme TP AE a contribué avec succès à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité grâce à des activités telles que des formations de sensibilisation pour les membres de la communauté afin de souligner l'importance de l'éducation et en améliorant la qualité de l'éducation, en formant les enseignants à mettre en œuvre des méthodes d'enseignement appropriées. Dans le cadre du **parcours 2 (systèmes de protection de l'enfance)**, le programme TP AE a contribué avec succès à l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité en soutenant les acteurs publics par la mise en place de classes relais et/ou de transition, l'amélioration des infrastructures scolaires et la fourniture de moyens de transport pour se rendre à l'école. L'évaluation a également montré l'efficacité de la **voie 3 (approche de la chaîne d'approvisionnement)** pour l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité dans les zones d'intervention. Le programme TP AE s'est adressé aux acteurs du secteur privé (par exemple, les propriétaires d'entreprises locales) par le biais d'activités telles que la sensibilisation à l'importance de l'éducation. Le programme TP AE a également soutenu les acteurs du secteur privé dans leurs efforts pour faciliter l'éducation des enfants, par exemple en créant des centres de motivation sur leurs terrains.

**Plusieurs facteurs clés de succès ont contribué de manière significative à l'efficacité du programme TP AE.** Le programme TP AE a utilisé de manière stratégique une **approche multipartite**, illustrée par les quatre filières complémentaires, et a affiné cette approche au sein de chaque filière en ciblant différentes parties prenantes. En outre, le programme TP AE a mis en œuvre une **stratégie à plusieurs niveaux** dans le cadre de ces filières, par exemple en impliquant des chaînes d'approvisionnement entières (y compris des zones de production et de ressources) et en travaillant avec des acteurs du secteur public aux niveaux national et local. **L'intégration de l'approche par zone** a été un élément essentiel de la réussite du programme. La combinaison de l'approche par zone et des systèmes de protection de l'enfance s'est avérée particulièrement efficace, car elle a permis d'impliquer directement les communautés dans les efforts de protection de l'enfance, renforçant ainsi le système et le rendant plus axé sur la communauté. En outre, la fusion de l'approche par zone et de l'approche par chaîne d'approvisionnement a encouragé un sens plus aigu de la responsabilité communautaire chez les acteurs économiques locaux, ce qui a entraîné un engagement du secteur privé local en faveur de l'élimination du travail des enfants et de l'autonomisation des enfants en matière d'éducation.

## 4.4 Efficacité

**Ce chapitre explore le critère d'évaluation de l'efficacité, en évaluant l'utilisation économique des ressources par rapport aux réalisations et aux résultats obtenus par le programme TPAE.** L'analyse de l'efficacité se concentre sur deux aspects principaux : la mesure dans laquelle les ressources financières, humaines et matérielles ont été utilisées de manière rentable pour produire les **résultats** du programme, et le potentiel d'amélioration des **résultats** positifs avec les ressources disponibles. En examinant ces dimensions, l'évaluation donne un aperçu de l'efficacité avec laquelle le programme a géré ses ressources et de la possibilité d'exploiter davantage les ressources existantes pour maximiser l'impact.

### **La gestion adaptative pour réagir efficacement aux changements de circonstances.**

Le programme de la TPAE a suivi **une approche de gestion adaptative** avec un budget flexible qui **lui a permis de réaffecter avec succès les ressources dans le temps et dans les pays en fonction de l'évolution du contexte**, selon une analyse des données secondaires des plans annuels et des rapports annuels ainsi que des entretiens avec le programme de la TPAE et les équipes nationales. Les équipes de programme et de pays ont dû adapter leurs activités aux changements contextuels et aux défis externes pour leur mise en œuvre, ce qu'elles ont réussi à faire comme indiqué dans l'évaluation de la pertinence du programme (voir le chapitre 4.1). Pour comprendre le degré d'adaptabilité requis par et la sous-utilisation générale des fonds du programme de la TPAE, la réalisation des produits signalés et l'écart par rapport aux plans dans les rapports annuels sont comparés aux plans annuels. Le tableau 9 présente la réalisation des produits prévus par pays et par année et la compare à la part du budget prévu qui a été dépensée. Étant donné que le budget annuel est basé sur les plans annuels, la réalisation par rapport aux plans annuels donne un aperçu de la sous-utilisation des fonds documentée dans les rapports annuels. Les rapports annuels appliquent une évaluation rigoureuse et indiquent que les plans n'ont pas été réalisés même en cas d'écarts moins importants (rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023). Par conséquent, baser l'analyse sur les réalisations rapportées par le programme TPAE semble plutôt conservateur, ce qui confère à la fois de la crédibilité mais limite également l'évaluation suivante. L'approche de gestion adaptative du programme devient particulièrement évidente lorsqu'on compare la réalisation des plans et le budget dépensé. Tableau 9 montre que lorsque les résultats prévus n'ont pas été atteints, cela s'est généralement accompagné d'une réduction des ressources nécessaires, comme l'indique le budget dépensé dans les rapports annuels.<sup>12</sup> Par exemple, en 2022, seuls 80 %, 70 % et 83 des résultats agrégés prévus ont été pleinement réalisés en Inde, en Côte d'Ivoire et au Mali et, dans le même temps, seuls 85 %, 73 % et 80 % du budget ont été dépensés respectivement. Les ressources économisées ont ensuite été transférées à l'année suivante, comme indiqué dans les plans annuels, et selon un entretien avec le personnel du programme de la TPAE, tous les fonds devraient finalement être dépensés (plan annuel 2021, plan annuel 2022, plan annuel 2023, plan annuel 2024, proposition de prolongation de 6 mois, entretien avec le personnel du programme de la TPAE).

Tableau 9 Réalisation des plans par rapport au budget dépensé

Pays	Année <sup>13</sup>					
	2021		2022		2023	
Inde	4/12	90 %	16/20	85 %	17/21	88 %
Côte d'Ivoire	4/4	103 %	9/13	73 %	10/16	97 %

<sup>12</sup> Il convient de noter que, parfois, même si le plan annuel ne prévoit pas de résultats spécifiques pour un effet, des dépenses ont été allouées à cet effet.

<sup>13</sup> Il convient de noter que les données utilisées pour obtenir les informations présentées dans le tableau ne sont disponibles de manière cohérente que pour 2021-2023. Pour 2020, la réalisation des plans n'a pas encore fait l'objet d'un rapport cohérent et pour 2024, seules les premières ébauches des rapports finaux spécifiques aux pays, dont l'orientation est différente de celle des années précédentes, sont disponibles.

Jordanie	14/17	82 %	8/8	103 %	10/10	94 %
Mali	11/15	89 %	10/12	80 %	11/11	100 %
Ouganda	21/23	70 %	17/20	97 %	20/20	89 %
Viet Nam	10/20	75 %	4/12	52 %	8/11	81 %
Pays-Bas (Groupe de travail L&A)	0/2	NA <sup>14</sup>	3/3	49 %	0/7	79 %

Légende :

Première colonne par année : Nombre de réalisations par rapport aux prévisions, par pays et par année :

Réalisation des produits prévus	100 %	85-99 %	75-85 %	60-75 %	40-60 %	<40 %
---------------------------------	-------	---------	---------	---------	---------	-------

Deuxième colonne par année : % du budget dépensé

Différence entre le pourcentage du budget dépensé et la réalisation des produits prévus	>10 % en dessous de	+/-5 %	5-10 % au-dessus	10-20 % au-dessus	>20 % au-dessus
---	---------------------	--------	------------------	-------------------	-----------------

**Les cas dans lesquels la réalisation des plans et le budget dépensé ne sont pas alignés illustrent la capacité d'adaptation des programmes aux défis extérieurs plutôt que de mettre en évidence des inefficacités** sur la base des rapports annuels. Il existe quelques exceptions notables dans lesquelles la part du budget alloué et la réalisation des plans sont moins alignées : L'Inde en 2021, la Côte d'Ivoire en 2023, l'Ouganda, le Viêt Nam et le groupe de travail sur le lobbying et le plaidoyer aux Pays-Bas. Ce décalage peut s'expliquer par un examen plus approfondi de la manière dont les écarts par rapport aux plans sont apparus, comme l'indique le texte des rapports annuels. En raison du COVID-19 et des fermetures d'écoles qui en découlent en 2021, le programme TPAE en Inde n'a pas pu mettre en œuvre ses activités comme prévu. Toutefois, le programme TPAE a réaffecté ses ressources à des activités supplémentaires au lieu de les reporter à l'avenir. Dans ce contexte, la capacité d'adaptation du programme TPAE a porté ses fruits et il a alloué des ressources pour faire face aux conséquences de la pandémie en mettant en place des centres de rattrapage scolaire afin que les étudiants puissent poursuivre leurs études (Rapport annuel 2021). Ainsi, alors que les activités prévues dans les rapports annuels n'ont pas pu être menées à bien en raison de facteurs externes, le programme TPAE en Inde a fait bon usage des ressources prévues grâce à des activités de substitution. **En Côte d'Ivoire**, des difficultés liées à la mise en œuvre des transferts monétaires et au renforcement des systèmes de protection sociale en 2023 ont été documentées dans le rapport annuel, de sorte que les activités n'ont pas pu être réalisées comme prévu (rapport annuel 2023). Pour des raisons de cohérence, cela s'est traduit par une sous-réalisation relativement importante des résultats prévus sur la base de l'évaluation grossière des réalisations fournie dans le Tableau 9, puisque les résultats ont été comptabilisés comme non réalisés, bien qu'ils aient été réalisés pour la plupart. Cela signifie que, dans ce cas, la sous-réalisation reflète fortement les limites de la mesure de la réalisation des plans présentée dans le Tableau 9. Par conséquent, cette sous-réalisation des plans ne se reflète pas non plus dans la part du budget dépensée. Pour le **Viêt Nam**, le COVID-19 a constitué un

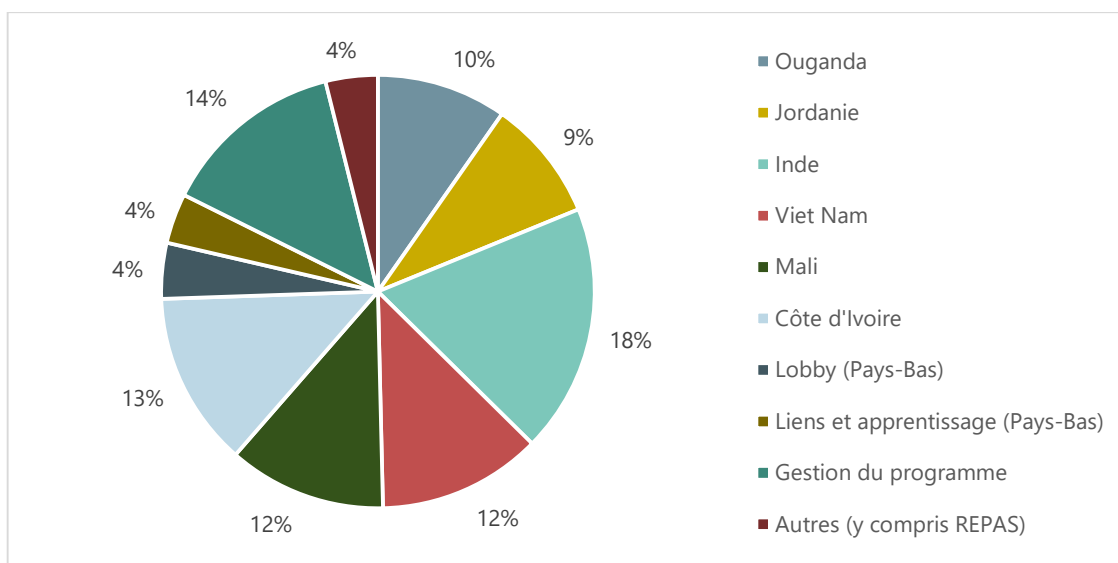
<sup>14</sup> L'équipe d'évaluation ne dispose pas du ratio dépenses/budget pour les Pays-Bas en 2021.

défi en 2021 et la modification des exigences en matière d'APD a constitué un défi en 2022, de sorte que les activités avec l'UNICEF-MOLISA n'ont pas pu être mises en œuvre comme prévu selon les rapports annuels, ce qui a entraîné une sous-réalisation par rapport au plan annuel (rapport annuel 2021, 2022). De même, comme nous l'avons vu précédemment pour les **Pays-Bas**, il a fallu s'écarter du plan de travail prévu et il y a eu d'autres réalisations en réponse à l'évolution du contexte politique dans lequel le budget a été dépensé (voir le chapitre 4.3.1.2). En comparaison, le programme TP AE en **Ouganda** a également dépensé une part moins importante de son budget par rapport à la réalisation de ses plans (voir tableau 9). Bien que cela puisse indiquer une exécution efficace ou une planification généreuse, les mesures basées sur les déclarations personnelles peuvent également jouer un rôle. Dans l'ensemble, cela indique que même dans les cas où la réalisation des plans du programme TP AE est moins alignée sur le budget alloué, cela n'implique pas un échec de l'approche adaptative et n'indique pas non plus un manque d'efficacité.

**La gestion adaptative de la TP AE a en outre suivi une approche ascendante avec une évaluation finale de l'unité de gestion du programme (UGP)**, comme en témoignent la révision à mi-parcours, les rapports annuels et un entretien avec le personnel du programme de la TP AE. L'examen à mi-parcours avait déjà révélé que le programme était bien coordonné au sein des pays et que les interventions étaient basées sur des analyses précises et actualisées (examen à mi-parcours). Par conséquent, les partenaires du programme dans les pays étaient bien placés pour identifier les possibilités d'accroître l'efficacité du programme. D'après un entretien avec le personnel du programme de la CMNB, chaque partenaire s'efforçait d'identifier les opportunités les mieux adaptées à la situation de son pays et pouvait envoyer des propositions à l'UGP, qui décidait alors de ce qui pouvait être financé. A cette fin, l'UGP a organisé des réunions de bilan et analysé les actions appropriées. La gestion adaptative est également illustrée par des discussions régulières sur le budget du programme et l'allocation des ressources pour maximiser les résultats dans les pays lors d'une réunion de pilotage tous les quatre mois (entretien avec le personnel du programme TP AE). Bien que cette approche ait été perçue comme limitant l'efficacité du programme par certains membres du personnel de l'alliance et des partenaires (examen à mi-parcours), elle a permis au programme de réagir à des opportunités nouvelles et ad hoc au fur et à mesure qu'elles se présentaient, identifiées grâce à une approche ascendante (entretien avec le personnel du programme de la TP AE).

**Les ressources allouées à la gestion adaptative et à l'UGP, bien qu'importantes sur la base d'une analyse des données secondaires du budget déclaré et des perceptions rapportées dans l'évaluation à mi-parcours, étaient proportionnelles à l'échelle et à la complexité de la gestion d'un programme multi-pays.** L'examen à mi-parcours a fait état de la lourdeur perçue de la structure organisationnelle et des coûts élevés des groupes de travail et du programme basés aux Pays-Bas comme causes d'inefficacité. Le programme a été perçu comme coûteux par le personnel de l'alliance et des partenaires (examen à mi-parcours). Pour la gestion du programme, un total de 14% du **budget** total a été dépensé, dont la plupart pour l'UGP comme indiqué dans le plan budgétaire (voir Figure 2, Plan annuel 2024). Pour chaque pays, il existait une ligne budgétaire supplémentaire pour la coordination, qui représentait généralement moins de 5 % du budget total du programme national (Plan annuel 2024). En outre, les retards dans le décaissement du budget ont été perçus comme l'une des principales raisons de l'inefficacité perçue (examen à mi-parcours). Bien que la part de l'UGP soit importante, elle **semble appropriée** compte tenu du nombre de pays concernés et du budget relativement faible de la coordination au sein du pays.

Figure 2 Répartition du budget entre les pays et les unités



### Affectation des ressources aux résultats.

Outre l'utilisation productive des ressources évoquée ci-dessus, les paragraphes suivants évaluent l'efficacité de l'allocation du programme TPAE sur la base d'une analyse des données secondaires relatives à la répartition du budget entre les résultats. donne un aperçu de la répartition du budget par résultat sur la majeure partie de la durée du programme de la TPAE (de 2021 au premier trimestre 2024) pour chaque pays (dépenses 2021-2024). Le programme TPAE s'est concentré sur le parcours et le résultat 1, qui a également reçu la plus grande part du budget dans chacun des pays (à l'exception des Pays-Bas où l'accent a été mis sur le résultat 4).<sup>15</sup> Bien qu'il ne soit pas utile de quantifier les résultats obtenus pour comparer la répartition, étant donné que les différents résultats ne sont pas comparables et qu'il n'y a pas d'indicateurs pour la réalisation des objectifs<sup>16</sup>, un certain modèle est apparu dans la discussion sur l'efficacité du programme (voir le chapitre 4.2)

D'après une analyse des données secondaires de la répartition du budget entre les résultats et l'analyse de l'efficacité, le programme TPAE a alloué la plupart de ses ressources au résultat 1, le plus réussi, plutôt qu'au résultat 3, moins réussi, ce qui est conforme à une répartition du budget visant à maximiser les résultats. Globalement, sur la base d'une évaluation de l'efficacité du programme, le programme semble avoir été plus efficace en ce qui concerne le résultat 1, alors qu'il y a un manque relatif de résultats tangibles pour le résultat 3 (voir chapitre 4.2). Les rapports annuels font souvent état de difficultés à organiser des activités avec des acteurs du secteur privé et les tableaux de récolte des résultats consignent principalement les engagements d'un petit nombre d'acteurs qui ont été impliqués (rapport annuel 2020, rapport annuel 2021, rapport annuel 2022, rapport annuel 2023). La mesure dans laquelle ces engagements se traduisent ensuite par des changements tangibles dans les pratiques commerciales n'est toutefois pas claire (voir le chapitre 4.3.2.1). Parallèlement, l'absence relative de résultats se reflète également dans la part relativement faible du budget alloué au résultat 3. La part du résultat 3 est

<sup>15</sup> Il convient de noter que la ventilation du budget alloué aux Pays-Bas pour les résultats n'est pas disponible et n'est donc pas incluse dans le tableau.

<sup>16</sup> Si des indicateurs de résultats ont été définis, ils l'ont été pour mesurer les progrès accomplis. Au départ, des efforts ont été déployés pour définir des objectifs pour la plupart de ces indicateurs, mais en 2022, les objectifs n'étaient disponibles que pour certains indicateurs pour la Côte d'Ivoire et le Viêt Nam (voir la présentation "Comprendre nos données quantitatives" utilisée lors de la réunion ACT et Country LEAD) et n'étaient pas définis de manière cohérente dans les tableaux de suivi des performances des indicateurs (IPTT). La définition d'objectifs et l'utilisation de ces tableaux se sont avérées difficiles et ont été abandonnées par les équipes nationales (entretiens avec les points focaux MEAL et les équipes nationales), mais il n'était pas non plus prévu de mesurer les ICP par rapport aux objectifs (Protocole MEAL TPAE et Protocoles d'indicateurs ICP TPAE).

la plus faible dans tous les pays, à l'exception du Viêt Nam et de la Jordanie, où elle est équivalente au budget alloué au résultat 2, Expenses 2021-2024).

**Bien que l'allocation budgétaire ait pu contribuer aux résultats limités du résultat 3 en limitant les ressources pour que les activités du secteur privé atteignent leur plein potentiel, l'analyse de l'efficacité n'indique pas clairement qu'une réaffectation des ressources du résultat 1 au résultat 3 aurait amélioré l'efficacité globale du programme.** Au moins certains défis rencontrés par les activités avec le secteur privé semblent découler d'un manque de ressources comme facteur limitant, par exemple en Jordanie ou en Ouganda, ce qui pourrait indiquer qu'allouer plus de ressources à ce résultat aurait conduit à des résultats plus tangibles (voir le chapitre 4.3.2.1). Dans ce contexte, la répartition du budget entre les résultats, avec un accent sur le résultat 1 et moins sur le résultat 3, pourrait avoir limité le potentiel du programme, car il semblerait que davantage de ressources pour le résultat 3 auraient pu améliorer l'efficacité du programme (voir le chapitre 4.3.2.1). Toutefois, outre les ressources et le temps disponibles, les activités avec le secteur privé se sont heurtées à d'autres difficultés. Par exemple, les changements dans l'approche du programme, axée sur les activités communautaires, n'ont pas nécessairement permis d'accroître l'efficacité du résultat 3 (voir chapitre 4.3.2.1). Plus important encore, le transfert de ressources substantielles aurait limité le résultat 1, de sorte que rien n'indique que le transfert de ressources du résultat 1 vers le résultat 3 aurait amélioré l'efficacité de l'allocation du programme.

Tableau Répartition du budget entre les résultats

Résultats	Résultat 1	Résultat 2	Résultat 3
Inde	53 %	36 %	12 %
Côte d'Ivoire	75 %	15 %	9 %
Jordanie	62 %	20 %	18 %
Mali	59 %	30 %	11 %
Ouganda	43 %	35 %	22 %
Viet Nam	47 %	26 %	27 %

### Évaluation du critère d'efficacité

En conclusion, le **programme TPAE est jugé efficace**. Les informations disponibles sur les plans, les activités, les finances et les résultats du programme TPAE indiquent que ce dernier a non seulement été **en mesure d'adapter** ses activités aux défis extérieurs, mais aussi de le faire de **manière efficace**. Le programme a soigneusement géré ses ressources de manière à ce que les économies réalisées puissent être réaffectées à des opportunités prometteuses. Dans une certaine mesure, le décaissement des fonds a été perçu comme lent et coûteux, mais les ressources nécessaires semblent appropriées compte tenu du niveau élevé d'adaptabilité, du déplacement des ressources entre les pays et dans le temps, et de la complexité du programme multi-pays. Étant donné qu'il **n'y a pas de fortes indications d'inefficacité** et compte tenu de la capacité d'adaptation du programme de la TPAE aux défis et de l'effet de levier de l'apprentissage pour améliorer l'efficacité, l'évaluation considère qu'il a été efficace compte tenu des contextes difficiles et des défis auxquels il a été confronté.

## 4.5 Durabilité

Ce chapitre aborde le critère d'évaluation de la durabilité, en se concentrant sur **la durabilité à long terme des impacts et des résultats du programme TPAE**. L'analyse détermine la **résilience des réalisations du programme** et sa **capacité à favoriser un changement durable** en explorant les quatre dimensions suivantes : **1) la durabilité**

**institutionnelle et politique, 2) la durabilité sociale et culturelle, 3) l'engagement et l'appropriation des parties prenantes et 4) la durabilité financière.**

Le critère de **durabilité institutionnelle et politique** évalue si les résultats du programme sont intégrés dans des structures institutionnelles ou des politiques qui garantissent la continuité après la fin du financement externe. Elle dépend de facteurs tels que la présence de lois ou de règlements qui soutiennent les objectifs du programme et la capacité et la volonté des institutions locales de mettre en œuvre, de contrôler et de maintenir les activités pertinentes de manière indépendante sans soutien extérieur. **La durabilité sociale et culturelle** examine si les normes et les attitudes de la communauté dans les zones du programme sont capables et favorables au maintien des impacts du programme. En d'autres termes, elle analyse dans quelle mesure les parties prenantes respectent les normes et les comportements favorables à la protection des enfants à long terme . **L'engagement et l'appropriation des parties prenantes** évaluent dans quelle mesure les parties prenantes concernées ont le sentiment de s'approprier les réalisations du programme et s'engagent à les maintenir au-delà de l'horizon du programme. Cela dépend de facteurs tels que la participation active des communautés, des gouvernements et des acteurs du secteur privé à la mise en œuvre du programme et la force et la continuité des alliances entre les parties prenantes des secteurs public, privé et de la société civile, même après la fin du programme. Enfin, la **viabilité financière** évalue la probabilité que les mécanismes financiers garantissent la continuité des effets du programme . Elle dépend de l'existence de stratégies claires visant à réduire la dépendance à l'égard du financement des donateurs et à assurer la transition vers des initiatives soutenues localement, ainsi que de la mesure dans laquelle les activités du programme sont incluses dans les budgets des gouvernements locaux ou nationaux.

#### **Durabilité des institutions et des politiques**

Une analyse complète des données secondaires des documents du programme et des visites sur le terrain indique que **le programme de la TPAE a joué un rôle important dans la création d'environnements institutionnels et politiques favorables dans les pays où il est mis en œuvre, améliorant ainsi la viabilité à long terme de son impact.** Des environnements institutionnels et politiques favorables sont essentiels pour garantir la durabilité du programme, car ils constituent la **base structurelle d'un impact à long terme.** Les politiques qui appliquent les lois sur la protection des enfants, garantissent l'accès à une éducation de qualité et promeuvent la protection sociale créent un cadre propice à la lutte contre les causes profondes du travail des enfants. Le soutien institutionnel permet en outre une mise en œuvre, un suivi et une application efficaces de ces politiques, garantissant que les interventions pertinentes seront maintenues au-delà de la durée de vie du programme. En outre, un environnement politique solide favorise la collaboration entre les parties prenantes, encourage la responsabilisation du secteur privé et garantit que les ressources du gouvernement et de la communauté sont alignées sur des objectifs communs, ce qui rend les progrès contre le travail des enfants résistants à l'évolution des circonstances.

Les documents du programme montrent que celui-ci a contribué à **l'élaboration de politiques et à des réformes** en matière de protection de l'enfance dans diverses régions de projet (rapport annuel 2021 ; plan annuel 2024 ; rapport final Pays-Bas 2024 ; rapport final Ouganda 2024 ; rapport final Viet Nam 2024 ; rapport final Côte d'Ivoire 2024). En Inde, par exemple, le programme a contribué à l'élaboration des lignes directrices nationales sur la conduite responsable des entreprises pour l'industrie du prêt-à-porter (Plan annuel 2024). De même, en Ouganda, les partenaires du programme ont joué un rôle actif dans l'élaboration du plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PAN) et ont participé à son lancement (rapport annuel 2021). Au niveau de l'UE, le programme a réussi à faire pression pour l'intégration des questions de protection de l'enfance dans la directive européenne sur le devoir de diligence des entreprises en matière de développement durable (EUCSDDD) (rapport final Pays-Bas 2024). Sur le plan de la mise en œuvre, le programme a aidé les gouvernements, les communautés et d'autres parties prenantes à appliquer les mesures de protection de l'enfance par le biais d'**efforts généralisés de renforcement des systèmes.** Par exemple, en Ouganda, les partenaires ont mis en œuvre de multiples initiatives de renforcement des capacités afin d'améliorer les systèmes formels de protection de l'enfance dans les zones de projet (Rapport



final Ouganda 2024). Au Viêt Nam, le programme a renforcé les capacités des systèmes locaux de protection de l'enfance grâce à des formations axées sur l'amélioration de la gestion des dossiers et du mécanisme d'orientation interinstitutionnel (Rapport final Viêt Nam 2024 ; [entretien](#) avec l'équipe nationale du Viêt Nam). Enfin, le programme a assuré la continuité de ses réalisations en **reliant les ménages et les structures communautaires aux systèmes gouvernementaux formels**. Par exemple, en Ouganda, les partenaires ont fait pression pour que les centres de motivation soient codifiés et formalisés en écoles gouvernementales reconnues, dotées d'enseignants formés (Rapport final Ouganda 2024). En Côte d'Ivoire, le programme a facilité l'établissement de liens entre les CPC et les systèmes officiels de protection de l'enfance. (Rapport final Côte d'Ivoire 2024). En outre, il a fourni aux VSLA et aux AVEC des services de courtage pour faciliter leur connexion aux institutions formelles telles que les services de microfinance (Plan annuel 2024). Ce type de lien garantit que les structures communautaires sont reconnues et soutenues par des ressources institutionnelles, créant ainsi un cadre à long terme pour lutter contre le travail des enfants dans les zones du projet.

La **coordination et l'alignement du programme sur les engagements locaux et nationaux préexistants** dans les pays du projet ont constitué un **facteur de réussite** majeur **contribuant au développement de la durabilité institutionnelle et politique**. Une [analyse des données secondaires des documents du programme](#) confirme que le programme TPAAE a aligné ses interventions en matière de protection de l'enfance sur les priorités locales et nationales dans ses zones cibles. Par exemple, au Mali, les partenaires ont coordonné avec les autorités locales l'intégration des mesures de protection de l'enfance dans les plans de développement locaux (Plan annuel 2024). En Inde, le programme a travaillé dans le cadre préexistant du gouvernement du Rajasthan de la localisation des ODD pour établir des Gram Panchayats adaptés aux enfants. Il a en outre élaboré un guide pour les panchayats amis des enfants qui a été accepté par le gouvernement de l'État (Rapport final Inde 2024). À cet égard, l'alignement sur les intérêts locaux et nationaux est important à deux égards : 1) il garantit que **les objectifs du programme sont pertinents et adaptés aux besoins réels des communautés cibles**, ce qui a été confirmé par les données des [visites sur le terrain](#) sous la forme d'entretiens avec de nombreuses parties prenantes (voir aussi : Pertinence), et 2) il **aide à intégrer le programme dans des cadres de développement plus larges** dans les pays où il est mis en œuvre, liés à l'éducation, à la protection sociale et aux politiques de développement économique. Cela a non seulement favorisé les synergies entre les interventions dans ces domaines, mais a également permis d'obtenir l'adhésion de nombreuses parties prenantes sur le terrain (voir également : Appropriation et engagement des parties prenantes), garantissant ainsi la pérennité de leurs effets au-delà de la durée de vie du programme.

**La durabilité institutionnelle et politique** des efforts de protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne l'application de la législation sur la protection de l'enfance, se heurte à **un défi de taille : le risque d'un engagement incohérent ou décroissant de la part des autorités étatiques au fil du temps**. La [visite sur le terrain](#) en Inde atteste de cette préoccupation, les personnes interrogées se plaignant du manque de volonté politique à l'égard des questions de protection de l'enfance (groupe de discussion des SHG de femmes à Budhpura). Les partenaires du programme ont abordé ce risque par des consultations régulières et le renforcement des capacités des organisations et des acteurs concernés. Toutefois, le rôle des institutions et des politiques en matière de protection de l'enfance continuera à dépendre d'une volonté politique à long terme. En outre, il est important de noter que le simple fait de relier les ménages aux services formels de protection sociale n'est pas suffisant en soi ; la **qualité des services gouvernementaux fournis déterminera également la durabilité des impacts du programme**.

### **Durabilité sociale et culturelle**

En termes de durabilité sociale et culturelle, l'[analyse des données secondaires des documents du programme](#) et les [visites sur le terrain](#) confirment que **le programme TPAAE a contribué de manière significative au changement des normes communautaires**. Un changement effectif des normes sociales et des comportements au sein des communautés est crucial pour la durabilité des programmes de lutte contre le travail des enfants, car il favorise **une compréhension et un engagement communs pour mettre fin au travail des enfants**. Lorsque les communautés

intériorisent l'importance de l'éducation et rejettent le travail des enfants comme une pratique socialement acceptable, ces attitudes sont plus susceptibles de persister, même face à des défis externes tels que les crises économiques ou les changements de politique. **Un changement de norme généralisé et multipartite amplifie cet impact** en engageant les familles, les écoles, les entreprises et les autorités locales, créant ainsi un front uni contre le travail des enfants au sein d'une communauté. Cet engagement collectif contribue à la résilience des impacts, car les diverses parties prenantes peuvent collaborer pour relever les défis, s'adapter aux circonstances changeantes et soutenir les efforts en faveur de la protection des enfants. En outre, lorsque les entreprises adoptent des pratiques éthiques et que les communautés donnent la priorité à l'éducation, elles créent ensemble un écosystème qui soutient les droits de l'enfant et minimise la probabilité de revenir à des pratiques préjudiciables. En intégrant ces changements dans le tissu social, le programme favorise la durabilité à long terme de ses effets en aidant les parties prenantes à devenir moins dépendantes des interventions extérieures.

Les études SenseMaker de tous les pays du projet révèlent un **changement substantiel dans l'attitude des communautés envers le travail des enfants et l'importance de l'éducation** (SenseMaker Endline Report 2024). Les partenaires du programme ont impliqué les parties prenantes à travers un large éventail d'activités telles que des programmes de sensibilisation, des comités d'enfants, des activités culturelles, des réunions de parents, des réunions d'écoles, etc. (SenseMaker Endline Report 2024). Les preuves du changement de normes contenues dans les rapports de SenseMaker ont été validées par des visites de terrain en Inde et en Côte d'Ivoire, où les acteurs communautaires ont fait état d'**attitudes largement répandues s'opposant au travail des enfants et soutenant l'éducation des enfants** à la suite des interventions de la CMNB (selon des groupes de discussion avec des familles à Budhpura et un entretien avec le directeur d'un centre social à Gueyo). Les documents du programme indiquent également un **changement substantiel des normes sociales et des attitudes concernant le genre et le mariage des enfants** grâce aux activités du programme (SenseMaker Endline Report 2024). De plus, les partenaires ont sensibilisé les communautés aux questions de genre et ont fait évoluer les normes par le biais d'activités telles que des réunions de comités généraux et des réunions d'adolescentes (SenseMaker Endline Report 2024). Les données des visites sur le terrain en Inde et en Côte d'Ivoire fournissent également des preuves solides de l'évolution des attitudes à l'égard du genre dans les régions du projet. En Inde, les membres de la communauté ont rapporté un changement significatif, notant qu'alors que les filles allaient rarement à l'école et étaient souvent mariées à un jeune âge, les parents sont maintenant de plus en plus motivés pour envoyer leurs filles à l'école (selon le groupe de discussion avec les membres de la communauté à Budhpura et le groupe de discussion avec les enseignants de l'école publique à Budhpura). **La tendance à la baisse des mariages d'enfants** a également été corroborée par les représentants élus locaux à Budhpura (soulignée dans un groupe de discussion avec des membres du Panchayat à Budhpura). Des changements d'attitude à l'égard du genre ont également été observés parmi les femmes et les filles, les femmes devenant plus indépendantes et plus confiantes dans l'expression de leurs intérêts (selon un entretien avec un responsable d'une organisation non gouvernementale à Budhpura). En outre, les filles qui ont acquis une meilleure connaissance des questions de genre et de protection de l'enfance éduquent désormais leurs parents et les membres de leur famille, agissant ainsi comme des multiplicateurs des efforts de sensibilisation du programme (comme l'a souligné un groupe de discussion avec des groupes d'entraide de femmes à Budhpura). Les preuves du changement de normes chez les fonctionnaires et les acteurs du secteur privé, bien qu'elles ne soient pas aussi solides, indiquent toujours des tendances dans une direction similaire, avec des acteurs publics et privés engagés par les partenaires du programme dans des efforts de sensibilisation. (SenseMaker Endline Report 2024). Par exemple, les données des visites de terrain en Inde attestent d'une sensibilisation accrue aux questions de genre parmi les acteurs du secteur public (comme les Gram Panchayats, les enseignants, les travailleurs de la santé et d'autres travailleurs de première ligne) grâce aux activités du programme (d'après un groupe de discussion avec l'équipe nationale en Inde).

**Un facteur clé de succès contribuant à la durabilité sociale et culturelle** des réalisations du programme TP AE a été **l'accent stratégique mis** par ses partenaires **sur la promotion d'un changement de norme parmi un large éventail de parties prenantes** au sein des communautés cibles. Les initiatives de sensibilisation ont été

soigneusement conçues pour impliquer divers groupes (y compris les enfants, les parents, les enseignants, les travailleurs de première ligne, les élus et les propriétaires d'entreprises) par le biais d'activités et d'événements sur mesure, assurant une large diffusion (SenseMaker Endline Report 2024). Cette approche a non seulement renforcé les changements d'attitude vis-à-vis du travail des enfants et de l'éducation, mais a également créé un environnement social dans lequel envoyer les enfants de au travail est devenu socialement inacceptable. Les données des visites de terrain en Inde soulignent que les parents et les propriétaires d'entreprises à Budhpura craignent maintenant d'être dénoncés ou ostracisés par leur communauté s'ils font travailler des enfants (selon un groupe de discussion avec des familles à Budhpura). Ce changement de norme généralisé constitue une garantie essentielle : même si certaines parties prenantes perdent leur motivation en raison de pressions socio-économiques, la communauté dans son ensemble fait office de garde-fou et de barrière pour la protection des enfants.

Le **risque de complaisance entre les parties prenantes constitue un défi potentiel pour la durabilité sociale et culturelle** du changement de normes. Les visites sur le terrain révèlent que certains acteurs du secteur privé se considèrent comme moins pertinents dans la lutte contre le travail des enfants, estimant que le problème provient plutôt du manque de sensibilisation des travailleurs aux programmes gouvernementaux, aux questions sociales et à l'éducation financière (entretien avec un fournisseur à Budhpura). Si ces attitudes ne sont pas remises en question, elles pourraient saper la motivation des parties prenantes à se considérer comme des contributeurs clés à la lutte contre le travail des enfants, ce qui entraînerait une tendance à rejeter la responsabilité sur d'autres. Pour atténuer ce risque, un engagement soutenu et un dialogue permanent entre les divers groupes de parties prenantes sont essentiels pour maintenir l'élan du changement de norme et assurer sa viabilité à long terme.

### **Engagement et appropriation des parties prenantes**

Une analyse des données secondaires des documents du programme et les visites sur le terrain soulignent les **efforts constants du programme TPAE pour favoriser l'appropriation des activités et des réalisations par les parties prenantes**, garantissant leur engagement à poursuivre les efforts de protection de l'enfance au-delà de la conclusion du programme. Dans le cadre de leurs stratégies de sortie, les partenaires de tous les pays du projet se sont efforcés de **renforcer l'appropriation locale des impacts et des résultats du programme**. Par exemple, en Ouganda, les enseignants, les associations parents-enseignants et les comités de gestion des écoles ont été habilités à surveiller le travail des enfants dans les zones de projet et à élaborer et mettre en œuvre des plans scolaires qui favorisent des environnements adaptés aux enfants (Rapport final Ouganda 2024). De même, en Jordanie, les partenaires ont transféré diverses composantes du projet vers d'autres interventions de protection de l'enfance dans la région. Ces éléments comprenaient des dossiers de gestion de cas, des études, des leçons apprises et des recommandations, assurant ainsi la continuité des impacts du programme (Rapport final Jordanie 2024).

Les documents du programme montrent qu'à travers des consultations et un engagement soutenus avec un large éventail de parties prenantes locales, les partenaires du programme **ont réussi à obtenir des engagements de la part de divers acteurs pour continuer à faire progresser les efforts de protection de l'enfance** initiés par le programme (Rapport final Mali 2024 ; Rapport final Ouganda 2024 ; Rapport final Inde 2024 ; Rapport final Viet Nam 2024 ; Rapport final Jordanie 2024 ; Rapport final Côte d'Ivoire 2024). Par exemple, au Mali, le ministère du Travail s'est engagé à aligner les réalisations du programme TPAE sur la mise en œuvre du nouveau Plan d'action national pour l'élimination du travail des enfants (PANTEM II), en veillant à ce que les efforts et les résultats du programme soient intégrés dans les efforts en cours pour lutter contre le travail des enfants et le réduire (Rapport final Mali 2024). En Ouganda, plusieurs ministères se sont engagés à renforcer et à appliquer les cadres juridiques visant à protéger les enfants et les familles vulnérables, tout en développant des infrastructures pour soutenir l'éducation dans les écoles (Rapport final Ouganda 2024). En outre, plusieurs organisations de la société civile (OSC) se sont engagées à poursuivre leurs efforts de plaidoyer auprès du gouvernement sur les questions de protection de l'enfance et à intégrer l'approche par zone dans leurs activités en cours. Elles ont également promis de s'appuyer sur les réalisations du programme TPAE en développant de nouveaux projets. (Rapport final Ouganda 2024).

Un **facteur clé de succès** à cet égard a été la **capacité du programme à obtenir des engagements de la part des acteurs du secteur public** dans l'ensemble des pays participant au projet. Les entretiens ont souligné l'importance d'établir des partenariats avec les gouvernements pour garantir la durabilité à long terme des impacts (comme l'a souligné un informateur clé lors d'un entretien avec l'équipe nationale au Viêt Nam). Les efforts de protection de l'enfance à grande échelle nécessitent l'adhésion des gouvernements, non seulement pour s'aligner sur les politiques nationales, mais aussi pour faciliter la mise à l'échelle et la reproduction des réalisations à l'avenir. Les données issues des visites sur le terrain en Côte d'Ivoire confirment que l'obtention du soutien des élus locaux a été déterminante pour la durabilité des résultats du programme (comme indiqué lors d'un entretien avec l'équipe nationale en Côte d'Ivoire). De même, les données du programme Inde soulignent les efforts constants des partenaires pour impliquer les autorités de l'État par le biais de programmes de renforcement des capacités, d'initiatives de sensibilisation et de consultations régulières (Rapport final Inde 2024). En impliquant l'État en tant qu'acteur clé et en s'alignant sur les priorités locales et nationales (voir également : Durabilité institutionnelle et politique), le programme a contribué de manière significative à garantir l'engagement du gouvernement dans les efforts de protection de l'enfance à long terme.

Les **relations tendues entre les communautés et les acteurs gouvernementaux** peuvent constituer un **obstacle majeur à l'appropriation et à l'engagement des parties prenantes**. Un **manque de confiance** entre ces acteurs peut entraver la collaboration en matière de protection de l'enfance, en particulier dans les régions où les services gouvernementaux sont perçus comme inadéquats ou incohérents. La visite sur le terrain en Inde met en évidence une méfiance persistante à l'égard des représentants de l'État, les membres de la communauté exprimant leur frustration face à l'indifférence ou à la négligence perçue du gouvernement et leur scepticisme quant à son engagement à améliorer la vie des travailleurs et des enfants (d'après une discussion de groupe avec des SHG de femmes à Budhpura). De même, la visite sur le terrain et les documents de programme de la Côte d'Ivoire soulignent l'importance cruciale d'établir et de maintenir la confiance entre les communautés et les acteurs gouvernementaux, et de la reconstruire là où elle s'est érodée, pour soutenir les efforts visant à éradiquer le travail des enfants (d'après l'entretien avec l'équipe nationale de Côte d'Ivoire et le rapport annuel 2021).

## **Viabilité financière**

Une analyse des données secondaires des documents du programme révèle que **le programme a assuré la viabilité financière de ses résultats en réduisant la dépendance à l'égard des donateurs et en transférant les activités à des initiatives soutenues localement**. Il y est parvenu de deux manières principales. Premièrement, il a **facilité le maintien des programmes de soutien aux moyens de subsistance et de formation professionnelle grâce aux ressources locales**. Par exemple, en Ouganda, dans le cadre de sa stratégie de sortie à plusieurs volets, le programme s'est appuyé sur des partenariats multipartites pour s'assurer qu'après sa fermeture, les centres de formation communautaires soient gérés par des jeunes qualifiés avec le soutien du gouvernement local, du secteur privé et d'autres membres de la communauté (Rapport final Ouganda 2024). Au Viêt Nam, les partenaires locaux se sont vu confier la responsabilité de maintenir les programmes de soutien aux moyens de subsistance et les programmes de formation professionnelle grâce aux ressources locales (Rapport final Viêt Nam 2024). Deuxièmement, les partenaires ont déployé **des efforts soutenus pour faire pression en faveur de l'intégration des objectifs de protection de l'enfance dans les programmes et les plans des gouvernements locaux et nationaux** dans les pays du projet. Par exemple, les documents du programme montrent qu'en Ouganda, les partenaires ont réussi à obtenir l'engagement des acteurs étatiques de continuer à investir dans l'amélioration des infrastructures scolaires et la mise en œuvre de plans de repas, même après la clôture du programme (Rapport final Ouganda 2024 ; voir aussi : Appropriation et engagement des parties prenantes). En outre, les données issues des entretiens avec les informateurs clés soulignent que les questions relatives au travail des enfants ont été intégrées avec succès dans

d'autres programmes du pays consacrés à des questions telles que la santé et l'éducation (d'après un entretien avec l'équipe de pays en Ouganda), assurant ainsi leur pérennité indépendamment de l'horizon du programme.

**La fluctuation des budgets et des ressources allouées** à la protection de l'enfance par **les gouvernements locaux et nationaux** constitue un **défi potentiel pour la durabilité financière**. Bien que le programme TPAE ait réussi à intégrer ses objectifs dans les cadres politiques et les plans de développement locaux dans les pays où il est mis en œuvre, l'affectation future des ressources budgétaires à la protection de l'enfance dépendra inévitablement de l'évolution des priorités locales et nationales. Par exemple, le [rapport final Pays-Bas 2024](#) souligne qu'aux Pays-Bas, des coupes budgétaires importantes ont déjà été prévues pour l'aide au développement en général et pour les questions liées au travail des enfants en particulier (rapport final Pays-Bas 2024). Au Viêt Nam, des événements climatiques sans précédent, tels que des inondations et des sécheresses, ont entraîné un détournement des ressources gouvernementales et, par conséquent, des lacunes dans la protection des enfants (rapport annuel 2020). Les changements dans l'affectation des ressources gouvernementales, motivés par l'évolution des priorités politiques ou des pressions externes telles que les pandémies et les événements climatiques, resteront un risque potentiel pour la viabilité financière des résultats à l'avenir. Ces facteurs peuvent échapper au contrôle du programme une fois ses opérations terminées.

### **Évaluation du critère de durabilité**

En conclusion, **les réalisations du programme TPAE sont jugées durables**. La **durabilité institutionnelle et politique** a été soutenue par l'alignement du programme sur les priorités locales et nationales, la promotion de cadres solides de protection de l'enfance et l'intégration de ses objectifs dans les systèmes gouvernementaux. En renforçant les institutions formelles et en intégrant les interventions dans les structures existantes, le programme a jeté les bases d'une continuité à long terme, même si la durabilité future dépendra d'une volonté politique constante et d'une allocation adéquate des ressources

**La durabilité sociale et culturelle** s'est manifestée par un changement généralisé des normes et des attitudes de la communauté, qui a rejeté le travail des enfants et donné la priorité à l'éducation. L'approche multipartite du programme a impliqué les familles, les écoles, les entreprises et les autorités locales, favorisant un écosystème résilient où l'engagement de l'ensemble de la communauté en faveur de la protection de l'enfance peut perdurer, même sous des pressions extérieures.

**L'engagement et l'appropriation des parties prenantes** ont été renforcés par la participation active des gouvernements, des communautés et des acteurs du secteur privé aux activités du programme. Les initiatives de renforcement des capacités et les partenariats ont suscité un sentiment de responsabilité partagée, garantissant que les efforts de protection de l'enfance sont intégrés dans les structures locales et poursuivis par les personnes les plus touchées.

La **viabilité financière** a été assurée par des efforts visant à réduire la dépendance à l'égard des donateurs en transférant les activités vers des initiatives soutenues localement et en intégrant les objectifs de protection de l'enfance dans les plans gouvernementaux. Toutefois, la durabilité future des mécanismes financiers reste vulnérable aux changements de priorités gouvernementales, aux contraintes budgétaires et aux facteurs de stress externes tels que les événements climatiques ou les pandémies.

En conclusion, **l'approche holistique du programme TPAE a jeté des bases solides pour la durabilité de ses résultats**. En inscrivant ses objectifs dans des cadres institutionnels, sociaux et financiers tout en encourageant l'appropriation locale, le programme a considérablement renforcé la probabilité d'un impact à long terme.

## 5 Conclusion et recommandations

### Conclusion

L'évaluation a conclu que **le programme TP AE était très pertinent car il correspondait bien aux besoins des principales parties prenantes et aux priorités nationales et sectorielles des Pays-Bas**. En outre, il a fait preuve d'une grande pertinence en **répondant et en s'adaptant efficacement à l'évolution des circonstances et aux défis contextuels**. En abordant des questions essentielles telles que la réduction du travail des enfants, l'amélioration de la fréquentation scolaire, le soutien aux moyens de subsistance et la sensibilisation des communautés, le **programme a répondu directement aux besoins des parties prenantes**. Son approche a pris en compte les intérêts et les perspectives des enfants, des familles, des communautés locales, des autorités et des acteurs du secteur privé, garantissant ainsi une réponse globale et durable aux causes profondes du travail des enfants. En outre, **l'alignement du programme sur les priorités politiques néerlandaises**, notamment en matière d'éducation, de lutte contre la pauvreté et de transparence de la chaîne d'approvisionnement, **a renforcé sa pertinence stratégique aux niveaux national et international**. Son **intégration dans les conventions sectorielles** a encore renforcé son impact en favorisant la collaboration avec les partenaires du secteur privé. Enfin, **le programme a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation** face aux perturbations extérieures, notamment la pandémie de COVID-19, les changements politiques et les défis liés au climat. Bien que **certaines perturbations systémiques plus larges (par exemple, l'impact de la guerre entre l'Ukraine et la Russie sur la dynamique des marchés internationaux) soient restées hors de son influence directe**, le programme TP AE **s'est effectivement concentré sur le renforcement de la résilience et la promotion de solutions durables**, garantissant des avantages durables pour les communautés touchées.

L'évaluation a en outre confirmé que **le programme TP AE a fait preuve d'une grande cohérence en alignant efficacement ses objectifs et en coordonnant ses efforts à la fois au sein de l'Alliance et avec les parties prenantes externes pour lutter contre le travail des enfants**. Sur le plan interne, le programme a **tiré parti des forces complémentaires de la coalition Stop Child Labour, de l'UNICEF Pays-Bas et de Save the Children Pays-Bas**, en adoptant une stratégie à plusieurs niveaux combinant l'engagement communautaire, le plaidoyer national et la réforme législative. **Des initiatives de liaison et d'apprentissage**, telles que des réunions, des visites d'échange et des bulletins d'information, ont renforcé la collaboration et les synergies entre les partenaires. Le programme a également maintenu **l'alignement sur les principaux cadres internationaux**, tels que les **conventions de l'OIT, l'ODD 8.7** et les **lignes directrices de l'OCDE**, garantissant ainsi la cohérence avec les normes mondiales. En externe, la TP AE a collaboré activement avec **l'OIT, SDG Alliance 8.7 et RVO/FBK**, renforçant les synergies, évitant les doublons et améliorant l'impact, en particulier dans les secteurs à haut risque tels que le textile, l'exploitation minière et la pierre naturelle.

En ce qui concerne les critères d'évaluation de **l'efficacité et de l'impact**, l'évaluation a montré que **le programme TP AE a joué un rôle significatif dans la réduction du travail des enfants et l'amélioration de l'accès à une éducation de qualité en employant une approche multidimensionnelle et axée sur les parties prenantes**. Grâce à l'intégration des **quatre voies complémentaires** (engagement communautaire, systèmes de protection de l'enfance, interventions dans la chaîne d'approvisionnement et plaidoyer politique), le programme s'est attaqué aux **principaux facteurs du travail des enfants**, notamment les difficultés économiques, les normes sociales et les lacunes dans l'application juridique des politiques pertinentes. Dans l'ensemble des pays partenaires, il a contribué avec succès à réduire les taux de travail des enfants en mobilisant les communautés, en renforçant les cadres politiques et en encourageant les pratiques commerciales responsables. Des interventions clés telles que la sensibilisation, les possibilités de revenus alternatifs et l'engagement avec les acteurs des secteurs public et privé ont renforcé ces efforts et promu des solutions durables.

**Si le programme a enregistré des progrès notables dans la réduction du travail des enfants, son impact sur la scolarisation et l'assiduité a été plus variable.** Les défis structurels tels que les obstacles au transport, les attitudes sociales et la qualité de l'éducation ont continué à affecter les résultats, bien que les interventions au sein des systèmes de protection de l'enfance et l'engagement de la chaîne d'approvisionnement aient contribué à améliorer l'accès à l'éducation. Des actions telles que la formation des enseignants, l'amélioration des infrastructures et les partenariats avec des acteurs du secteur privé ont contribué aux progrès dans ce domaine. Plusieurs facteurs essentiels ont contribué à la **réussite du programme**. Sa **stratégie d'engagement à plusieurs niveaux** a permis de mettre en œuvre des interventions **aux niveaux communautaire, national et international**, favorisant ainsi une **réponse coordonnée et systémique**. En outre, **l'intégration de l'approche par zone et de l'approche par chaîne d'approvisionnement a été un facteur clé de succès** dans la réduction du travail des enfants et l'augmentation des taux d'inscription et de fréquentation scolaires. Dans le cadre de cette approche combinée, le programme a renforcé les mécanismes de protection de l'enfance en les rendant plus axés sur la communauté, en veillant à ce que les parties prenantes locales soient activement impliquées dans la défense des droits de l'enfant et dans le suivi des pratiques du secteur privé. De même, l'intégration de l'approche par zone dans la stratégie du secteur privé a permis de lutter contre le travail des enfants dans les entreprises locales en sensibilisant les chefs d'entreprise à l'impact du travail des enfants sur leurs communautés. Cette approche les a encouragés à soutenir l'éducation des enfants et à adopter des pratiques commerciales responsables. Toutefois, en ce qui concerne ce dernier point, il est important de noter que **l'engagement avec le secteur privé a été relativement tardif dans les premières phases du programme**, ce qui a limité dans une certaine mesure la portée des interventions sur la chaîne d'approvisionnement et l'efficacité initiale du programme le long de la voie 3.

L'évaluation a également montré que **le programme TPAE a fonctionné de manière efficiente, en gérant efficacement ses ressources tout en conservant une capacité d'adaptation face aux défis extérieurs**. Les données disponibles sur la planification, les activités, la gestion financière et les résultats du programme indiquent qu'il a été en mesure d'ajuster ses interventions en fonction des besoins tout en garantissant une utilisation optimale des ressources. Les économies ont été stratégiquement réaffectées à des opportunités prometteuses, ce qui témoigne d'une approche flexible et réactive. **Si le décaissement des fonds a souvent été lent et exigeant sur le plan administratif, la complexité d'un programme multi-pays nécessitant des ajustements de ressources entre pays au fil du temps, a nécessité une surveillance financière attentive**. Compte tenu de la capacité du programme à réaffecter les ressources de manière dynamique et à intégrer l'apprentissage pour améliorer l'efficacité, il n'y a pas eu d'indications sérieuses d'inefficacité. Compte tenu des contextes opérationnels difficiles et de la nécessité de s'adapter, l'évaluation conclut que le programme TPAE a géré ses ressources de manière efficace et a maintenu son efficacité tout au long de sa mise en œuvre.

En outre, l'évaluation montre que **le programme TPAE a établi une base solide pour la durabilité, garantissant que ses résultats puissent perdurer au-delà de la durée du programme**. La **durabilité institutionnelle et politique** a été renforcée par l'alignement sur les priorités locales et nationales, contribuant à renforcer les cadres de protection de l'enfance et à intégrer les objectifs clés dans les systèmes gouvernementaux. En intégrant les interventions dans les structures existantes et les institutions formelles, le programme a favorisé la continuité à long terme, même si la durabilité future dépendra de l'engagement politique et de l'allocation durable des ressources. La **durabilité sociale et culturelle** a été démontrée par l'évolution des attitudes des communautés, qui rejettent de plus en plus le travail des enfants et accordent la priorité à l'éducation au niveau communautaire. L'approche multipartite du programme a permis d'impliquer les familles, les écoles, les entreprises et les autorités locales, créant ainsi un réseau résilient capable de soutenir les efforts de protection de l'enfance même en cas de défis extérieurs. Le programme a également renforcé **l'engagement et l'appropriation des parties prenantes** en impliquant activement les gouvernements, les communautés et les acteurs du secteur privé dans ses initiatives. Grâce à des efforts de renforcement des capacités et à des partenariats stratégiques, il a favorisé un sentiment de responsabilité partagée, garantissant que les mesures de protection de l'enfance sont institutionnalisées et poursuivies au niveau local. Enfin, la **durabilité financière** a été abordée en réduisant la dépendance à l'égard des donateurs externes, en

transférant les activités vers des initiatives soutenues localement et en intégrant la protection de l'enfance dans la planification gouvernementale. Toutefois, **la durabilité des mécanismes financiers reste tributaire des priorités du gouvernement, de la disponibilité du budget et de facteurs externes tels que les événements liés au climat ou les chocs économiques.** Dans l'ensemble, **l'approche holistique du programme TP AE a considérablement amélioré les perspectives d'impact à long terme** en inscrivant ses objectifs dans des cadres institutionnels, sociaux et financiers et en favorisant l'appropriation et l'engagement au niveau local.

**L'évaluation du programme a notamment été quelque peu compliquée par plusieurs caractéristiques de la base de données MEAL. Les incohérences et les lacunes des systèmes MEAL** dans les pays du projet, en particulier en ce qui concerne **l'opérationnalisation des indicateurs clés de performance** et le **manque de normalisation de la collecte des données**, ont rendu quelque peu difficile le suivi efficace des progrès et la comparabilité. **Les instruments et outils de collecte de données différaient entre l'étude de base et l'étude intermédiaire/finale**, et les méthodes de calcul des indicateurs variaient d'un pays à l'autre et potentiellement au fil du temps. En outre, certains calculs ont été effectués manuellement et ont manqué de transparence, ce qui a encore accru l'incertitude. Par conséquent, les chiffres rapportés n'étaient souvent pas directement comparables dans le temps ou dans des contextes différents.

## Recommandations

Sur la base des résultats et des conclusions de l'évaluation, les recommandations suivantes sont proposées pour des programmes similaires à l'avenir :

### 1. Adopter une approche multidimensionnelle, multi-niveaux et multi-parties prenantes

**A l'instar du programme TP AE, les futurs programmes de lutte contre le travail des enfants devraient adopter une approche globale, multidimensionnelle, multiniveaux et multipartite, afin de garantir que les interventions s'attaquent efficacement à la complexité du problème.** L'évaluation du programme TP AE a démontré que l'engagement des principales parties prenantes (communautés, acteurs du secteur public et du secteur privé) aux niveaux local, national et international était un facteur de réussite essentiel du programme dans la réduction du travail des enfants et l'amélioration des taux de scolarisation et d'assiduité. L'approche à quatre voies du programme a permis des interventions ciblées visant à la fois les obstacles systémiques et les facteurs immédiats du travail des enfants.

Les résultats ont mis en évidence que le travail des enfants est façonné par des facteurs interconnectés, notamment la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation, la faible application des lois de protection de l'enfance et des normes sociales bien ancrées. À l'instar de la stratégie de la TP AE, une stratégie multidimensionnelle permet aux futurs programmes de s'attaquer à ces causes profondes de manière holistique en combinant les efforts en matière d'engagement communautaire, de cadres juridiques et politiques, de pratiques commerciales responsables et de soutien direct aux enfants et aux familles ( ). En outre, une approche multipartite, impliquant les gouvernements, les acteurs du secteur privé, la société civile et les communautés locales, renforce la collaboration en tirant parti des ressources, de l'expertise et de l'influence pour mettre en œuvre des solutions durables. Enfin, une approche à plusieurs niveaux est essentielle pour aligner les interventions locales sur les politiques nationales et les cadres internationaux, en veillant à ce que les initiatives locales soient renforcées par un changement systémique. En intégrant les efforts à tous ces niveaux, les futurs programmes pourront s'inspirer des approches réussies du programme TP AE et créer des interventions coordonnées et percutantes qui luttent efficacement contre le travail des enfants et contribuent aux résultats à long terme en matière de protection et d'éducation des enfants.



## **2. Intégrer les stratégies des secteurs public et privé dans une approche par zone**

**Les futurs programmes devraient intégrer les stratégies des secteurs public et privé dans une approche locale afin de tirer efficacement parti des structures communautaires et de renforcer l'engagement local, comme l'a fait le programme TPAE.** L'évaluation a identifié cette intégration comme un facteur clé de succès du programme dans la réduction du travail des enfants et l'augmentation des taux de scolarisation et d'assiduité. Dans le cadre du parcours 2 (systèmes de protection de l'enfance), le programme TPAE a renforcé les mécanismes de protection de l'enfance en les rendant plus axés sur la communauté, en veillant à ce que les parties prenantes locales soient activement impliquées dans la défense des droits de l'enfant et dans le suivi des pratiques du secteur privé. De même, dans le cadre de l'axe 3 (approche de la chaîne d'approvisionnement), l'intégration de l'approche par zone a permis de lutter contre le travail des enfants dans les entreprises locales en sensibilisant les chefs d'entreprise à l'impact du travail des enfants sur leurs communautés. Cette approche les a encouragés à soutenir l'éducation des enfants et à adopter des pratiques commerciales responsables. Les résultats soulignent que le fait de combiner la protection des enfants et les efforts de la chaîne d'approvisionnement au sein des structures communautaires renforce l'appropriation et la responsabilité au niveau local. En alignant les interventions des secteurs public et privé sur les initiatives locales, comme l'a fait le programme TPAE, les futurs programmes pourront renforcer les solutions communautaires, favoriser l'engagement à long terme et maximiser l'efficacité globale. Par conséquent, l'adoption d'une approche par zone devrait être une composante essentielle des stratégies des futurs programmes afin de garantir un impact durable dans la lutte contre le travail des enfants et la promotion de l'éducation.

## **3. Privilégier un engagement précoce et adéquat avec le secteur privé**

**Les futurs programmes devraient impliquer le secteur privé dès le départ, en veillant à ce que des ressources financières et humaines suffisantes soient allouées pour instaurer la confiance et favoriser une collaboration efficace.** L'évaluation a montré que le fait que le programme de la TPAE ait été initialement peu axé sur l'engagement du secteur privé, combiné à des contraintes de ressources, a réduit son efficacité globale au cours des premières phases de mise en œuvre. En outre, l'approche délibérément discrète du programme dans certains pays partenaires politiquement sensibles a limité sa visibilité et son engagement auprès des acteurs du secteur privé dans ces régions. Cependant, la participation du secteur privé est essentielle pour lutter contre le travail des enfants dans les opérations commerciales et les chaînes d'approvisionnement, en particulier au niveau local. Bien que le programme ait ajusté son objectif et ses ressources au fil du temps, les difficultés rencontrées soulignent la nécessité de donner la priorité à l'engagement du secteur privé dès le départ afin d'éviter les retards dans la mise en place de partenariats et d'assurer une collaboration significative. Compte tenu du rôle important des entreprises, en particulier celles qui sont implantées au sein des communautés, dans l'élimination du travail des enfants, les futurs programmes devraient intégrer l'engagement du secteur privé en tant que composante essentielle dès le début, en garantissant des ressources suffisantes et une planification stratégique pour maximiser l'impact et l'efficacité.

## **4. Institutionnaliser les objectifs de protection de l'enfance dans les politiques locales et nationales**

**Les futurs programmes devraient inciter les gouvernements à intégrer les objectifs de protection de l'enfance dans les cadres de développement locaux et nationaux, en veillant à les aligner sur les priorités et les systèmes existants.** En intégrant ces objectifs dans les cadres législatifs, les plans d'action nationaux et les lignes directrices politiques, les programmes peuvent renforcer la viabilité institutionnelle et l'impact à long terme. Le programme TPAE a démontré l'efficacité de cette approche, par exemple, en intégrant avec succès ses objectifs dans les lignes directrices nationales de l'Inde sur la conduite responsable des entreprises et dans le plan d'action national de l'Ouganda, renforçant ainsi les engagements politiques en faveur de la protection de l'enfance dans les deux pays. Un tel alignement sur les priorités nationales renforce non seulement la pertinence des contextes locaux, mais garantit également l'adhésion des parties prenantes, ce qui facilite l'extensibilité et la reproduction.

L'engagement des agences gouvernementales, des décideurs politiques et des organismes de réglementation dès le départ peut contribuer à combler les lacunes en matière d'application de la loi, à améliorer la responsabilisation et à garantir l'allocation de ressources adéquates aux initiatives de protection de l'enfance. En outre, l'intégration de la protection de l'enfance dans des politiques de développement plus larges encourage la collaboration intersectorielle, en reliant les efforts en matière d'éducation, de travail, de protection sociale et de développement économique

L'institutionnalisation des objectifs de protection de l'enfance crée une base politique stable, favorise la responsabilisation des institutions publiques et garantit que les efforts de prévention du travail des enfants restent une priorité même après la fin du financement du programme. **Les futurs programmes devraient plaider de manière proactive en faveur de réformes législatives, promouvoir la cohérence des politiques et renforcer les capacités institutionnelles afin de maintenir les engagements en matière de protection de l'enfance aux niveaux national et local.**

##### **5. Améliorer la qualité des données grâce à l'alignement MEAL, à l'opérationnalisation normalisée des indicateurs clés de performance et à une gestion cohérente des données**

Pour renforcer la qualité des données et améliorer l'efficacité du programme, les **futurs programmes devraient améliorer l'intégration des systèmes MEAL avec les TdC, standardiser l'opérationnalisation des ICP entre les partenaires et les pays, et assurer la cohérence de la collecte des données par le biais de consultants externes à long terme.**

**Une approche plus structurée et plus cohérente pour définir et relier les ICP aux TdC permettra un meilleur suivi des contributions du programme et facilitera l'apprentissage sans nécessairement nécessiter de ressources supplémentaires.** Il s'agit notamment de combler les lacunes dans le suivi des résultats intermédiaires et des produits, en particulier dans des domaines tels que l'éducation et le travail des enfants, où les ICP actuels peuvent ne pas refléter pleinement les activités et les produits spécifiques au programme. En veillant à ce que les ICP couvrent tous les niveaux des TdC, les programmes peuvent plus efficacement identifier les liens faibles et apporter des ajustements opportuns aux interventions.

En même temps, **une approche standardisée de l'opérationnalisation des ICP améliorera la comparabilité entre les pays et les partenaires.** Bien que la flexibilité dans l'opérationnalisation des ICP permette des adaptations contextuelles, une variation excessive dans les approches méthodologiques a conduit à des incohérences dans les données et à des inefficacités. Les futurs programmes devraient adopter des protocoles d'ICP plus spécifiques qui définissent les méthodologies acceptables, les outils de collecte de données et les méthodes de calcul, tout en maintenant une certaine adaptabilité. Des orientations claires sur la dérivation des ICP et des outils normalisés amélioreront la fiabilité des données, renforceront l'efficacité et aideront les partenaires chargés de la mise en œuvre à produire des données comparables et précises.

Pour améliorer la qualité et la cohérence des données, les **futurs programmes devraient donner la priorité à l'engagement à long terme de consultants externes pour la collecte et la gestion des données.** Le recours aux mêmes consultants tout au long des études de référence, de mi-parcours et de fin de programme permettra de minimiser les variations méthodologiques, d'améliorer la comparabilité des données et d'accroître l'efficacité globale. L'engagement d'un partenaire à long terme pour la gestion des données dès le début du cycle du programme contribuera à un processus d'évaluation plus structuré et plus cohérent, renforçant en fin de compte la capacité du programme à évaluer son impact. Cet objectif a été atteint grâce aux efforts déployés par le programme pour maintenir la cohérence dans la collecte des données SenseMaker, ainsi qu'entre les enquêtes à mi-parcours et à la fin du programme menées par les mêmes consultants dans certains pays.



# Annexe :

## 1 Liste de références

- OIT et Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales du Viet Nam. (2020). *Enquête nationale sur le travail des enfants au Viet Nam 2018 : Principaux résultats*. Genève : Organisation internationale du Travail. Consulté le 15 janvier 2025 sur [https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40asia/%40ro-bangkok/%40ilo-hanoi/documents/publication/wcms\\_764357.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40asia/%40ro-bangkok/%40ilo-hanoi/documents/publication/wcms_764357.pdf)
- OIT et UNICEF (2021) *Le travail des enfants : Global estimates 2020, trends and the road forward*, OIT et UNICEF, New York, 2021. Consulté le 16 janvier 2025 sur le site [https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed\\_norm/%40ipecc/documents/publication/wcms\\_797515.pdf](https://www.ilo.org/sites/default/files/wcmsp5/groups/public/%40ed_norm/%40ipecc/documents/publication/wcms_797515.pdf)
- Ministère du travail de Jordanie. (2016). *Le travail des enfants*. Consulté le 15 janvier 2025 sur <https://mol.gov.jo/EN/Pages/Child Labor>
- Santhya, K. G., et al. (2024). *Travail des enfants et scolarisation en Inde : A reappraisal*. Population Council India et UNICEF Innocenti - Global Office of Research and Foresight, New Delhi et Florence. Consulté le 15 janvier 2025 sur le site
- Statista. (2024a). *Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire et supérieur en Inde*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://www.statista.com/statistics/1149296/india-net-enrollment-ratio-for-primary-and-upper-primary-education/>
- Statista. (2024b). *Taux de chômage des jeunes en Inde*. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : <https://www.statista.com/statistics/812106/youth-unemployment-rate-in-india/>
- Statista. (2024c). *Taux de chômage des jeunes en Côte d'Ivoire*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://www.statista.com/statistics/811944/youth-unemployment-rate-in-cote-d-ivoire/>
- Statista. (2024d). *Taux de chômage des jeunes en Jordanie*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://www.statista.com/statistics/812127/youth-unemployment-rate-in-jordan/>
- Statista. (2024e). *Taux de chômage des jeunes au Mali*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://www.statista.com/statistics/812227/youth-unemployment-rate-in-mali/>
- Statista. (2024f). *Taux de chômage des jeunes en Ouganda*. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : <https://www.statista.com/statistics/813127/youth-unemployment-rate-in-uganda/>
- Statista. (2024g). *Taux de chômage des jeunes au Viet Nam*. Consulté le 15 janvier 2025, sur [https://www.statista.com/statistics/813167/youth-unemployment-rate-in-Viet Nam/JNam/](https://www.statista.com/statistics/813167/youth-unemployment-rate-in-Viet-Nam/JNam/)
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2019). *Protocoles d'indicateurs KPIs final*. Document non publié.
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020a). *Rapport de démarrage et plan annuel 2020. Main Report*. Document non publié.
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020b). *Rapport de démarrage et plan annuel 2020. Annexes*. Document non publié.
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020c). *TPAE Inception Report Annexes*. Document non publié.
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020d). *TPAE Inception Report Main Report*. Document non publié.
- Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020e). *Rapport annuel 2020 de TPAE*. Consulté le 15 janvier 2025, sur

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020f). *KPI Baseline Report Mali*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020g). *Résumé exécutif Mali*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020). *KPI Baseline Survey Report Uganda*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2020h). *SenseMaker Inception Report*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021a). *Plan annuel (y compris les annexes) 2021*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021b). *Making sense of TP AE India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021c). *SenseMaker Côte d'Ivoire*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021d). *Making sense of TP AE Jordan*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021e). *Donner du sens à la CMNB Mali (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021f). *Making sense of TP AE Uganda*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021g). *Making sense of TP AE Viet Nam*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021h). *Rapport annuel 2021 de TP AE*. Consulté le 15 janvier 2025 sur le site <https://TPAE.org/about/annual-reports/>

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021i). *KPI Baseline Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021j). *KPI Baseline Jordan*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021k). *Making Sense of TP AE Jordan*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021l). *Making Sense of TP AE Mali*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021m). *Making Sense of TP AE Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021n). *Baseline SenseMaker Assessment - Overall Review*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021o). *KPI Baseline Survey Report Viet Nam*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021p). *KPI Baseline Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2021q). *KPI Baseline Côte d'Ivoire (ENG)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022a). *Plan annuel 2022*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022b). *Plan annuel 2022*. Annexe 1. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022c). *Plan annuel 2022*. Annexe 2. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022d). *Plan annuel 2022*. Annexe 3. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022e). *Plan annuel 2022*. Narrative. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022f). *SenseMaker MTR Bihar*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022g). *SenseMaker MTR Delhi*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022h). *SenseMaker MTR Rajasthan*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022i). *SenseMaker Côte d'Ivoire. Midline (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022j). *SenseMaker MTR Jordanie*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022k). *SenseMaker MTR Mali V2*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022l). *SenseMaker MTR Ouganda*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022m). *SenseMaker MTR Viet Nam V2*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022n). *SenseMaker MTR*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022o). *Rapport annuel 2022 de TPAE*. Consulté le 15 janvier 2025 sur le site <https://TPAE.org/about/annual-reports/>

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022p). *KPI Presentation*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022q). *Baseline India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022r). *Midline KPI Report India Draft*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022s). *KPI Midline Report Jordan*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022t). *Données brutes Guide d'entretien avec les informateurs clés Mali (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022u). *KPI Midline Tracer Study Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022v). *KPI Midline Review Viet Nam*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022w). *SenseMaker MTR Bihar India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022x). *SenseMaker MTR Delhi India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022y). *SenseMaker MTR Rajasthan Inde*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022z). *SenseMaker Midline Report Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022aa). *SenseMaker MTR Jordanie*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ab). *SenseMaker MTR Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ac). *SenseMaker MTR Ouganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ad). *SenseMaker MTR Viet Nam*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ae). *SenseMaker MTR - Overall Review (Examen à mi-parcours de SenseMaker)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022af). *Note de gestion de l'examen à mi-parcours participatif*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ag). *Participative MTR Country Report India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ah). *Rapport national de l'examen à mi-parcours participatif en Jordanie*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ai). *Rapport participatif de l'examen à mi-parcours au Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022aj). *Rapport participatif de l'examen à mi-parcours pour les Pays-Bas*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ak). *Rapport participatif de l'examen à mi-parcours pour l'Ouganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022). *Rapport national de l'examen à mi-parcours révisé et participatif au Viet Nam*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022am). *Rapport global de l'examen à mi-parcours participatif (ENG)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022an). *Rapport global de l'examen à mi-parcours participatif (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ao). *Présentation des résultats de l'examen à mi-parcours*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ap). *Données brutes à mi-parcours Bihar FSS (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022aq). *Données brutes à mi-parcours Bihar MV Foundation (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ar). *Données brutes à mi-parcours Bihar Nav Jagriti (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022as). *Données brutes à mi-parcours Bihar STC (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022at). *Données brutes à mi-parcours Delhi STC (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022au). *Données brutes à mi-parcours pour le Rajasthan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022av). *Liste de contrôle pour l'observation des données brutes à mi-parcours (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022aw). *KPI Midline Report Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ax). *KPI Midline Report final Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ay). *KPI Indicator Performance Template Côte d'Ivoire (Excel, FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022az). *Rapport d'étude KPI MTR Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022ba). *KPI Midline Draft Extrapolated Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022bb). *KPI Midline Indicators Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2022bc). *Raw Data MTR HHS Dong Thap and HCM Viet Nam (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023a). *Plan annuel 2023*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023b). *Plan annuel 2023*. Annexe. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023c). *Plan annuel 2023*. Narrative. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023d). *Rapport annuel 2023 de TPAE*. Consulté le 15 janvier 2025 sur <https://TPAE.org/about/annual-reports/>

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023e). *KPI Raw Data Midline Côte d'Ivoire (18-24 ans)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2023f). *KPI Raw Data Midline Côte d'Ivoire (5-17 ans)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024a). *Plan annuel et stratégie de sortie. 2024*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024b). *SenseMaker MTR Bihar*. Endline Report. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024c). *SenseMaker MTR Rajasthan*. Endline Report. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024d). *SenseMaker Côte d'Ivoire*. Endline Report (ENG). Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024e). *SenseMaker Côte d'Ivoire*. Rapport final (FR). Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024f). *Donner un sens à la CNBB en Jordanie. Rapport final. 2024*. Document non publié.



Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024g). *SenseMaker Ouganda. Endline Report*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024h). *SenseMaker Viet Nam. Endline Report*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024i). *SenseMaker. Inception Report*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024j). *SenseMaker. Endline Report-Overall Review*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024k). *Rapport final TPAE Côte d'Ivoire (ENG)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024l). *Rapport final TPAE Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024m). *Rapport final du TPAE en Jordanie*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024n). *TPAE Final Report Viet Nam*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024o). *Projet de rapport final de la CNBB au Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024p). *TPAE Draft Final Report India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024q). *TPAE Final Report The Netherlands*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024r). *Projet de rapport final de la CNBB au Mali*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024s). *Projet de rapport final du TPAE en Ouganda*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024t). *TPAE Outcome Harvesting Q2 Q3 India. (Excel)* Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024u). *Endline Raw Data Delhi (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024v). *Endline Raw Data Rajasthan & Bihar (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024w). *Endline Raw Data Employers (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024x). *Tableaux du TSIP pour l'Inde*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024y). *KPI Endline Report Jordan SCJ*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024z). *TSIP de fin de campagne pour la Jordanie (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024aa). *KPI Endline Target Jordan (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ab). *KPI Baseline Calculations Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ac). *Données brutes KPI Enfants Mali (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ad). *Données brutes KPI ménages Mali (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ae). *Données brutes KPI Structures Mali (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024af). *Rapport d'évaluation de l'ICP au Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ag). *TSIP Final Mali (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ah). *Rapport d'évaluation de l'ICP au Mali (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ai). *Données brutes Families in VSLAs Tool Finalised Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024aj). *Raw Data Former Working Children Tool Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ak). *Raw Data Land and Factory Workers Tool Uganda (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024al). *KPI Endline Final Report Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024am). *KPI Endline Indicator Assessment Report Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024an). *Endline IPTT HH Survey Uganda (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ao). *Endline IPTT Tracer Study Uganda (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ap). *KPI Endline Report Viet Nam*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024aq). *SenseMaker Endline Report Bihar India*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ar). *SenseMaker Endline Report Rajasthan India*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024as). *SenseMaker Endline Report Côte d'Ivoire (ENG)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024at). *SenseMaker Endline Report Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024au). *SenseMaker Endline Report Jordan*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024av). *SenseMaker Endline Report Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024aw). *SenseMaker Endline Report Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ax). *SenseMaker Endline Report Viet Nam*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ay). *SenseMaker Endline Report - Overall Review*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024az). *Donner un sens à la CMNB au Mali. Rapport final*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024ba). Proposition d'extension de 6 mois du programme TPAE. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bb). Endline Reflexive Questions Ivory Coast Team. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bc). ToR Endline Indicator Assessment (Évaluation des indicateurs de fin de projet). Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bd). *KPI Raw Data Endline Côte d'Ivoire (18-24 ans)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024be). *KPI Raw Data Endline Côte d'Ivoire (5-17 ans)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bf). *KPI Endline Indicator Performance Template Excel*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bg). *KPI Endline Report Côte d'Ivoire (FR)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bh). *KPI Endline Report Côte d'Ivoire (ENG)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bi). *Endline Indicator Assessment Infographics Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bj). *Données brutes KPI HH Endline Viet Nam (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bk). *IPTT Endline Viet Nam (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (2024bl). *Endline Reflexive Questions Côte d'Ivoire*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.a). *TPAE Outcome Harvesting Guidelines (Directives pour la récolte des résultats de la TPAE)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.b). Indicateur OP.2. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.c). *Fiches d'information (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.d). *KPI Raw Data Copy of HH Survey Jordan (Excel) y*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.e). *KPI Raw Data HH survey Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.f). *KPI Raw Data Simple Survey Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.g). *KPI Raw Data HH Survey Data Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.h). *KPI Raw Data Simple Survey Edited Jordan (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.i). *KPI Raw Data Tracer Study Endline Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.j). *Indicator Guidance SC Jordan (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.k). *Guide du questionnaire des données brutes N1 Children Worker Mali (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.l). *Guide du questionnaire des données brutes N2 Youth Worker Mali (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.m). *Raw Data Complete Dataset Rapid Assessment Uganda (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.n). *Raw Data Former Working Children Uganda (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.o). *Raw Data Household Survey Endline Uganda (Données brutes de l'enquête sur les ménages)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.p). *Données brutes VSLA Ouganda (Excel)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.q). *Données brutes sur les jeunes adultes en Ouganda (Excel)*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.r). *Raw Data Youth Skilled Tool Uganda*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.s). *Concept SenseMaker Côte d'Ivoire*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.t). *Child Labour Gender Analysis Viet Nam Draft*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.u). *Analyse de genre du travail des enfants au Viet Nam. Annexes*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.v). *Rapport final Child Labour Gender Analysis Viet Nam*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.w). *Child Labour Gender Analysis Mali*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.x). *Child Labour Gender Analysis Jordan (Analyse de genre du travail des enfants en Jordanie)*. Document non publié.

Stop Child Labour Coalition, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.y). *Gender Action Uganda GEWG*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.z). *Child Labour Gender Analysis India*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.aa). *Child Labour Gender Analysis Uganda*. Document non publié.

Coalition Stop Child Labour, UNICEF Pays-Bas et Save the Children Pays-Bas. (n.d.ab). *Rapport sur le genre et les inégalités sociales*. Document non publié.

Économie des échanges. (2024). *India school enrollment, secondary (% gross)*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://tradingeconomics.com/india/school-enrollment-secondary-percent-gross-wb-data.html>

L'économie mondiale. (2024). *Côte d'Ivoire : Inscription à l'école secondaire*. Consulté le 15 janvier 2025 sur [https://www.theglobaleconomy.com/Ivory-Coast/Secondary\\_school\\_enrollment/](https://www.theglobaleconomy.com/Ivory-Coast/Secondary_school_enrollment/)

- UNICEF. (2018). *Côte d'Ivoire TP5 2018*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://open.unicef.org/sites/transparency/files/2020-06/Cote-d-Ivoire-TP5-2018.pdf>
- Ambassade des États-Unis au Mali. (2019). *Mali DOL Child Labor Report*. Consulté le 15 janvier 2025, sur <https://ml.usembassy.gov/wp-content/uploads/sites/28/Mali-DOL-Child-Labor-Report-Full.pdf>
- Banque mondiale. (2018). *Profil de l'éducation nationale de l'EPDC 2018 : Jordanie*. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : [https://www.epdc.org/sites/default/files/documents/EPDC\\_NEP\\_2018\\_Jordan.pdf](https://www.epdc.org/sites/default/files/documents/EPDC_NEP_2018_Jordan.pdf)
- Banque mondiale. (2024a). *Scolarisation, primaire (% brut) - Mali*. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse suivante : <https://data.worldbank.org/indicator/SE.PRM.ENRR?locations=ML>
- Banque mondiale. (2024b). *Inscription scolaire, secondaire (% brut) - Ouganda*. Consulté le 15 janvier 2025, à l'adresse <https://data.worldbank.org/indicator/SE.SEC.ENRR?locations=UG>

## 2 Résultats et hypothèses d'impact

Afin d'atteindre ses **objectifs basés sur les résultats de chaque filière**, nous avons identifié les 36 hypothèses suivantes :

### Voie 1 :

- H1 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a & O1b) : Si les familles et les communautés ont une meilleure connaissance des droits de l'enfant et du travail des enfants et adoptent de meilleures attitudes à leur égard, elles manifestent leur soutien au droit des enfants à l'éducation, ce qui permet aux enfants de poursuivre leurs études.
- H2 (OP1.☞ → IO1.☞ → (O1a → O1b)) : Si les familles et les communautés ont une meilleure connaissance des droits de l'enfant et du travail des enfants et une meilleure attitude à leur égard, alors les familles et les enfants ont un meilleur accès à des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, ce qui permet aux enfants de poursuivre leurs études et d'améliorer l'accès à l'éducation.
- H3 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1b) : Si les familles et les communautés ont une meilleure connaissance des droits de l'enfant et du travail des enfants et une meilleure attitude à leur égard, les écoles utilisent des méthodes d'enseignement mieux adaptées aux enfants, ce qui améliore l'accès à l'éducation.
- H4 (OP1.☞ → IO1.1 → O1b) : Si les familles et les communautés ont une meilleure connaissance des opportunités d'emploi pour les jeunes et une meilleure attitude à leur égard, elles démontrent leur soutien à l'emploi décent des jeunes, améliorant ainsi l'accès à l'emploi décent des jeunes, y compris les apprentissages et les stages.
- H5 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a & O1b) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant, elles devraient alors manifester leur soutien au droit des enfants à l'éducation, permettant ainsi aux enfants de poursuivre leurs études et d'améliorer l'accès à la scolarisation.
- H6 (OP1.☞ → IO1.1 → O1b) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant, elles devraient alors démontrer leur soutien à l'emploi décent des jeunes, améliorant ainsi l'accès à l'emploi décent des jeunes, y compris les apprentissages et les stages.
- H7 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a & O1b) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant, les mécanismes de protection de l'enfance devraient assurer une action ciblée auprès des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail et mettre les enfants et leurs familles en contact avec les services, permettant ainsi aux enfants de poursuivre leur éducation et d'améliorer l'accès à l'éducation.
- H8 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de défendre les droits de l'enfant, les familles et les enfants ont un meilleur accès aux programmes de protection sociale adaptés aux enfants, ce qui leur permet de poursuivre leurs études.
- H9 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1b) : Si les enseignants ont été formés aux méthodes adaptées aux enfants et aux droits de l'enfant, alors les écoles utilisent des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants, améliorant ainsi l'accès à l'éducation.
- H10 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a) : Si les enseignants ont été formés aux méthodes adaptées aux enfants et aux droits de l'enfant, les familles et les communautés devraient manifester leur soutien au droit des enfants à l'éducation, donnant ainsi aux enfants les moyens de poursuivre leurs études.
- H11 (OP1.☞ → IO1.☞ → O1a) : Si les familles/parents et les enfants sont au courant des systèmes de protection sociale disponibles, alors les familles et les enfants ont un meilleur accès aux systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, ce qui permet aux enfants de poursuivre leurs études.
- H12 (OP1.☞ → IO1.3 → O1a & O1b) : Si les comités de protection de l'enfance ont la capacité de protéger les droits de l'enfant, alors les mécanismes de protection de l'enfance devraient assurer un travail de proximité ciblé sur les enfants non scolarisés et les enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail des enfants et mettre les enfants et leurs familles en relation avec les services, permettant ainsi aux enfants de poursuivre leur éducation et d'améliorer l'accès à l'éducation.

- H13 (OP1.1 → IO1.5 → O1a) : Si les comités de protection de l'enfance ont la capacité de protéger les droits de l'enfant, les familles et les enfants ont un meilleur accès aux programmes de protection sociale adaptés aux enfants, ce qui permet aux enfants de poursuivre leurs études.
- H14 (OP1.2 → IO1.1 → O1b) : Si les jeunes ont accès à de meilleures possibilités de formation non formelle et de formation professionnelle ou entrepreneuriale, les familles et les communautés devraient manifester leur soutien à l'emploi décent des jeunes, améliorant ainsi l'accès à l'emploi décent des jeunes, y compris les apprentissages et les stages.
- H15 (OP1.2 → IO1.4 → O1b) : Si de meilleures opportunités de formation non formelle et professionnelle/entrepreneuriale sont disponibles pour les jeunes, alors les adolescents et les jeunes ont une meilleure alphabétisation, des compétences de vie et des compétences professionnelles/entrepreneuriales pour la transition vers un travail décent, améliorant ainsi l'accès à un emploi décent pour les jeunes, y compris les apprentissages et les stages.
- H16 (OP1.3 → IO1.2 → O1b) : Si les familles/parents ont des compétences techniques, d'employabilité ou d'entrepreneuriat, les familles devraient développer des moyens de subsistance alternatifs, permettant ainsi aux enfants de poursuivre leurs études et d'améliorer l'accès à l'éducation.
- H17 (OP1.3 → IO1.2 → O1b) : Si les familles/parents ont des compétences techniques, d'employabilité ou d'entrepreneuriat, les familles devraient développer des moyens de subsistance alternatifs, améliorant ainsi l'accès à des emplois décents pour les jeunes, y compris des apprentissages et des stages.

## Voie 2 :

- H18 (OP2.1 → IO2.1 → O2) : Si des mécanismes efficaces sont en place pour permettre aux enfants et aux communautés d'exercer un leadership et de participer à la défense de leurs droits, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques relatives au travail des enfants, à l'éducation, à l'autonomisation économique des jeunes et à la sécurité sociale.
- H19 (OP2.1 → IO2.2 → O2) : Si des mécanismes efficaces sont en place pour permettre aux enfants et aux communautés de diriger et de participer à la défense de leurs droits, les structures administratives et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, systèmes et politiques pertinents, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.
- H20 (OP2.2 → IO2.1 → O2) : Si les décideurs, les parlementaires, les hommes politiques, les ministres et les responsables ont une meilleure connaissance des services de sécurité sociale sensibles aux besoins des enfants, des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants et de l'autonomisation économique des jeunes, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.
- H21 (OP2.2 → IO2.2 → O2) : Si des mécanismes efficaces sont mis en place pour permettre aux enfants et aux communautés de diriger et de participer à la défense de leurs droits, les décideurs, les parlementaires, les hommes politiques, les ministres et les responsables ont une meilleure connaissance des services de sécurité sociale adaptés aux enfants, des méthodes d'enseignement adaptées aux enfants et de l'autonomisation économique des jeunes, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.
- H22 (OP2.3 → IO2.1 → O2) : Si les réseaux de plaidoyer en faveur de lois, de politiques, de structures administratives et de budgets favorables sont renforcés, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques relatives au travail des enfants, à l'éducation, à l'autonomisation économique des jeunes et à la sécurité sociale.

- H23 (OP2.3 → IO2.2 → O2) : Si les réseaux de plaidoyer pour des lois, des politiques, des structures administratives et des budgets favorables sont renforcés, les structures administratives et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, les systèmes et les politiques pertinents, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.
- H24 (OP2.4 → IO2.1 → O2) : Si la collaboration intersectorielle et public-privé pour prévenir et traiter le travail des enfants est améliorée, les cadres juridiques et politiques pour prévenir et traiter le travail des enfants devraient être améliorés, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.
- H25 (OP2.5 → IO2.2 → O2) : Si la collaboration intersectorielle et public-privé pour prévenir et traiter le travail des enfants est améliorée, alors les structures administratives et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, systèmes et politiques pertinents, de sorte que les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale.

### Voie 3 :

- H26 (OP3.1 → IO3.1 → O3) : Si les accords entre les partenaires, l'initiative RBS et les entreprises concernant la coopération visant à améliorer les politiques et les pratiques des acteurs du secteur privé en matière de lutte contre le travail des enfants sont renforcés, alors le secteur privé devrait mettre en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures de remédiation pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.
- H27 (OP3.2 → IO3.2 → O3) : Si les accords entre les partenaires, l'initiative RBS et les entreprises concernant la coopération visant à améliorer les politiques et les pratiques des acteurs du secteur privé en matière de lutte contre le travail des enfants sont renforcés, alors le secteur privé devrait fournir des opportunités de formation et d'apprentissage pour les adolescents et les jeunes, assumant ainsi la pleine responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.
- H28 (OP3.3 → IO3.3 & IO3.4 → O3) : Si les accords entre les partenaires, l'initiative RBS et les entreprises concernant la coopération visant à améliorer les politiques et les pratiques des acteurs du secteur privé en matière de lutte contre le travail des enfants sont renforcés, alors le secteur privé devrait mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement et disposer de politiques et de mécanismes intégrés de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.
- H29 (OP3.2 → IO3.1 → O3) : Si l'influence et le soutien aux acteurs du secteur privé sur la manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants sont améliorés, alors le secteur privé devrait mettre en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures de remédiation pour les anciens enfants travailleurs, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.
- H30 (OP3.2 → IO3.3 & IO3.4 → O3) : Si l'influence et le soutien aux acteurs du secteur privé sur la manière d'intégrer les politiques et les mécanismes de protection des enfants pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants sont améliorés, alors le secteur privé devrait mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans leur chaîne d'approvisionnement et les acteurs du secteur privé devraient avoir intégré les politiques et les mécanismes de protection des enfants pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.



- H31 (OP3.▣→ IO3.1 → O3) : Si les connaissances des travailleurs, de la direction de l'entreprise et des représentants/syndicats de travailleurs sur la manière de lutter contre le travail des enfants sont améliorées, alors le secteur privé devrait mettre en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures correctives pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.
- H32 (OP3.▣→ IO3.3 & IO3.4 → O3) : Si les connaissances des travailleurs, de la direction de l'entreprise et des représentants/syndicats de travailleurs sur la manière de lutter contre le travail des enfants sont améliorées, alors le secteur privé devrait mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et les acteurs du secteur privé devraient avoir des politiques et des mécanismes intégrés de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants.

#### Parcours 4 :

- H33 (OP4.☞→ IO4.1 → O4) : Si la connaissance de la prévention et de l'élimination du travail des enfants parmi les décideurs politiques internationaux, européens et néerlandais, les parlementaires, les politiciens, les ministres et les responsables est améliorée, alors des politiques et des réglementations de diligence raisonnable devraient être adoptées, de sorte que le gouvernement européen/néerlandais et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois de diligence raisonnable.
- H34 (OP4.☞→ IO4.2 → O4) : Si la connaissance de la prévention et de l'élimination du travail des enfants parmi les décideurs politiques internationaux, européens et néerlandais, les parlementaires, les politiciens, les ministres et les responsables est améliorée, alors l'éradication du travail des enfants devrait figurer en bonne place dans l'agenda international, de sorte que le gouvernement européen/néerlandais et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois sur le devoir de diligence.
- H35 (OP4.▣→ IO4.1 → O4) : Si les réseaux de défense des politiques de soutien, les structures de coopération public-privé et les investissements dans l'élimination du travail des enfants et l'amélioration de l'éducation et du travail décent sont renforcés, des politiques et des réglementations de diligence raisonnable devraient être adoptées, de sorte que le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois de diligence raisonnable.
- H36 (OP4.▣→ IO4.2 → O4) : Si les réseaux de défense des politiques de soutien, les structures de coopération public-privé et les investissements dans l'élimination du travail des enfants et l'amélioration de l'éducation et du travail décent sont renforcés, l'éradication du travail des enfants devrait figurer en bonne place dans l'agenda international, de sorte que le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois sur le devoir de diligence.

En outre, nous avons identifié les 15 hypothèses suivantes **qui relie différentes voies** :

- H37 (OP1.▣→ IO2.1) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés.
- H38 (OP1.▣→ IO2.2) : Si les communautés ont la capacité de s'organiser et de plaider en faveur des droits de l'enfant, les structures administratives et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, systèmes et politiques pertinents.

- H39 (O2 → O1a & O1b) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants et l'éducation, alors les enfants sont habilités à poursuivre une éducation et l'accès à l'éducation est amélioré.
- H40 (O2 → O1b) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur l'autonomisation économique des jeunes, l'accès à un emploi décent pour les jeunes est amélioré.
- H41 (O2 → IO1.3) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale, alors les mécanismes de protection de l'enfance devraient assurer une approche ciblée des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirer les enfants du travail des enfants et mettre les enfants et leurs familles en contact avec les services.
- H42 (O2 → IO1.5) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation et la sécurité sociale, alors les familles et les enfants ont un meilleur accès aux systèmes de protection sociale sensibles aux besoins des enfants.
- H43 (O2 → IO3.1) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale, alors le secteur privé devrait mettre en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures de remédiation pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises.
- H44 (O2 → IO3.2) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur l'autonomisation économique des jeunes, le secteur privé devrait fournir des opportunités de formation professionnelle et d'apprentissage aux adolescents et aux jeunes.
- H45 (O2 → IO3.3) : Si les gouvernements appliquent des lois pertinentes basées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale, alors le secteur privé devrait mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement.
- H46 (IO3.1 → O3 → O1b) : Si le secteur privé met en place des conditions de travail décentes, y compris des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les biens, assumant ainsi la pleine responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants, l'accès à un emploi décent pour les jeunes est amélioré.
- H47 (IO3.2 → O3 → O1b) : Si le secteur privé propose des formations qualifiantes et des possibilités d'apprentissage aux adolescents et aux jeunes, assumant ainsi la pleine responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants, l'accès à un emploi décent pour les jeunes s'en trouve amélioré.
- H48 (O4 → IO2.1) : Si le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois sur le devoir de vigilance, les cadres juridiques et politiques nationaux visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés.
- H49 (IO4.2 → IO2.1) : Si l'éradication du travail des enfants figure parmi les priorités de l'agenda international, les cadres juridiques et politiques visant à prévenir et à combattre le travail des enfants devraient être améliorés.
- H50 (O4 → IO2.2) : Si le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois en matière de diligence raisonnable, les structures administratives nationales et les ressources nécessaires devraient être en place pour mettre en œuvre les services, les systèmes et les politiques pertinents.
- H51 (IO4.1 → O4 → IO3.1) : Si des politiques et des réglementations de diligence raisonnable sont adoptées, de sorte que le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois de diligence raisonnable, alors le secteur privé devrait mettre en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures de remédiation pour les

anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes, et des prix équitables pour les marchandises.

- H52 (IO4.1 → O4 → IO3.3 & IO3.4) : Si des politiques et des réglementations en matière de diligence raisonnable sont adoptées, de sorte que le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas et les organisations internationales/multilatérales agissent en faveur de l'élimination du travail des enfants et remplissent leur obligation de protection en établissant et en renforçant les politiques et les lois en matière de diligence raisonnable, le secteur privé devrait mettre en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et les acteurs du secteur privé devraient disposer de politiques et de mécanismes intégrés de protection des enfants pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement.

Pour obtenir un **impact** basé sur les résultats, nous avons identifié les 10 hypothèses d'impact suivantes :

- IH1 (O1a → I2) : Si l'on donne aux enfants les moyens de poursuivre leur éducation, les taux de scolarisation et d'assiduité augmentent et les taux d'abandon diminuent (y compris la scolarisation formelle, la scolarisation relais et la scolarisation transitoire).
- IH2 (O1b → I2) : Si l'accès à l'éducation est amélioré, les taux de scolarisation et d'assiduité augmentent et les taux d'abandon diminuent (y compris la scolarisation formelle, la scolarisation relais et la scolarisation transitoire).
- IH3 (O1b → I3) : Si l'accès à un emploi décent pour les jeunes est amélioré, cela contribue à une augmentation de l'emploi décent pour les jeunes.
- IH4 (IO1.1 → I1) : Si les familles et les enfants ont un meilleur accès à des systèmes de protection sociale adaptés aux enfants, cela contribue à l'élimination du travail des enfants.
- IH5 (IO1.1 → I1) : Si les mécanismes de protection de l'enfance assurent une approche ciblée des enfants non scolarisés et des enfants qui travaillent, retirent les enfants du travail des enfants et mettent les enfants et leurs familles en contact avec les services, cela contribue à l'élimination du travail des enfants.
- IH6 (IO1.2 → I1) : Si les familles développent des moyens de subsistance alternatifs, cela contribue à l'élimination du travail des enfants.
- IH7 (O2 → I1) : Si les gouvernements appliquent les lois pertinentes fondées sur les droits de l'enfant et mettent en œuvre des politiques sur le travail des enfants, l'éducation, l'autonomisation économique des jeunes et la sécurité sociale, cela contribue à l'élimination du travail des enfants.
- IH8 (IO3.1 → O3 → I1) : Si le secteur privé met en place des conditions de travail décentes, y compris des mesures correctives pour les anciens enfants travailleurs, des salaires équitables pour les adultes et les jeunes et des prix équitables pour les marchandises, assumant ainsi la pleine responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants, cela contribue à l'élimination du travail des enfants.
- IH9 (IO3.3 & IO3.4 → O3 → I1) : Si le secteur privé met en œuvre des mesures pour lutter contre le travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et si les acteurs du secteur privé ont intégré des politiques et des mécanismes de protection de l'enfance pour prévenir, atténuer et remédier aux cas de travail des enfants dans leurs activités commerciales et tout au long de leur chaîne d'approvisionnement, assumant ainsi l'entière responsabilité de la prévention et de la lutte contre le travail des enfants, alors cela contribue à l'élimination du travail des enfants.

IH10 (I2 → I1) : Si les taux d'inscription et de fréquentation scolaires augmentent et les taux d'abandon diminuent (y compris la scolarisation formelle, intermédiaire et transitoire), cela contribue à l'élimination du travail des enfants.

### 3 Grille d'analyse

Questions				Sources de données						
Dimension	Questions	En rapport avec la question du cahier des charges	Indicateurs/Descripteurs	Niveau d'analyse	(1) Analyse des documents <i>(y compris les rapports, les lignes directrices et les études du programme de la TPÆ)</i>	(2) Études Sense-Maker	(3) ICP et données d'enquête	(4) Données sur la récolte des résultats et rapports par pays	(5) IDI et KII	(5) Études de cas
Pertinence	Dans quelle mesure les objectifs des programmes sont-ils alignés sur les politiques et les priorités des Pays-Bas ?		Comparaison qualitative entre les objectifs du programme et les objectifs stratégiques du ministère des affaires étrangères (sur la base de l'examen des documents stratégiques)	Programme	x				x	
	Dans quelle mesure la conception du programme et les termes de référence sont-ils valables pour	2.1 Dans quelle mesure les TdC du programme sont-ils valables pour lutter contre le travail des enfants dans des contextes informels ?	Évaluation qualitative du cahier des charges : adéquation des activités et des résultats, plausibilité des hypothèses de résultats, définition claire et plausibilité des limites du système.	Programme	x				x	

	lutter contre le travail des enfants dans les milieux informels ?										
	Dans quelle mesure le programme parvient-il à s'attaquer aux causes profondes du travail des enfants identifiées dans chaque contexte ?	<p>1.3 Quels enseignements peuvent être tirés des données MEAL de la CMNB concernant la mesure dans laquelle nous avons réussi à traiter les causes profondes identifiées du travail des enfants dans chaque contexte ?</p> <p>2.2 Quelles interventions, dans la région de Nawa et au Rajasthan, ont été utilisées pour lutter contre le travail des enfants au sein des systèmes économiques complexes entourant les niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement ? En quoi ces interventions liées aux niveaux inférieurs (informels) sont-elles pertinentes pour l'approche plus large de la chaîne d'approvisionnement ?</p>	<p>Description qualitative des causes profondes identifiées et évaluation de la manière dont les activités du programme y répondent. Les causes profondes identifiées sont les suivantes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'insuffisance de l'offre d'éducation (accès, y compris les coûts et les barrières bureaucratiques, qualité)</li> <li>- les normes sociales, les attitudes et les coutumes (valeur perçue du travail pour le développement de l'enfant) (y compris l'apprentissage d'un métier), la discrimination et l'exclusion (y compris le genre)</li> <li>- la pauvreté et la crise (y compris la nécessité de contribuer à la famille en tant que travailleurs)</li> <li>- l'absence de travail décent pour les adultes et le caractère bon marché du travail des enfants</li> <li>- le manque d'engagement des entreprises (y compris le manque de connaissances et de capacités ; la pression pour produire à bas prix)</li> </ul>	Niveau du programme et de l'étude de cas/intervention	x	x			x		x

			- le manque d'application de la loi par les gouvernements (y compris l'absence de législation efficace)							
	Dans quelle mesure le programme s'est-il adapté au défi de Covid-19 et à d'autres changements dans l'environnement au fil du temps (risques et potentiels) ?	1.2 Que peut-on tirer des rapports et autres données MEAL sur les risques externes du programme en général, et sur l'impact de la pandémie de Covid-19 en particulier sur les communautés et le programme ?	Évaluation qualitative de la manière dont le projet a réagi à la pandémie de - pandémie de Covid-19 et aux mesures connexes telles que les fermetures d'écoles et autres restrictions, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les changements de gouvernement en Côte d'Ivoire et aux Pays-Bas, etc. - changement de gouvernement en Côte d'Ivoire et aux Pays-Bas - crise sécuritaire au Mali et en Ouganda - ralentissement économique et crise nutritionnelle en Ouganda - suspension de l'accès aux fonds étrangers en Inde et procédures gouvernementales strictes en matière d'APD au Viêt Nam.	Programme	x	x		x	x	x

Cohérence	Dans quelle mesure le programme a-t-il été coordonné avec les activités d'autres acteurs (par exemple l'OIT) ?	na	Description qualitative de la coordination (mécanismes) avec d'autres acteurs (par exemple l'OIT) dans les pays respectifs ou au niveau international et évaluation de la mesure dans laquelle les synergies ont été exploitées et les doubles emplois évités : - efforts parallèles s'adressant aux mêmes groupes cibles - travail complémentaire dans différents domaines ou avec différents groupes cibles - connexion avec d'autres acteurs pour poursuivre ou développer leurs résultats et vice-versa	Programme	x			x	x	x
-----------	--	----	--	-----------	---	--	--	---	---	---

Efficacité	Dans quelle mesure les objectifs du programme ont-ils été atteints comme prévu ?	1.3 Quels enseignements peuvent être tirés des données MEAL de la CMNB concernant la mesure dans laquelle nous avons réussi à traiter les causes profondes identifiées du travail des enfants dans chaque contexte ?	<p>Évaluation des résultats du programme en fonction de ses indicateurs clés de performance :</p> <p><i>Donner aux enfants les moyens de poursuivre leurs études (O1a) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants exposés à un risque élevé de travail des enfants dans l'unité géographique du projet, par sexe et par âge (O1a).</li> <li>  dans l'unité géographique du projet, par sexe et par âge (O1a)</li> <li>- Nombre de familles ayant développé de nouvelles activités d'autoconsommation et/ou d'autoconsommation et/ou de génération de revenus ne faisant pas appel au travail des enfants (O1a)</li> </ul> <p><i>Accès à l'éducation (O1b) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage d'enfants anciennement travailleurs qui vont à l'école (passerelle/transition/primaire/secondaire) dans les zones cibles accès à l'éducation (O1b),</li> <li>- Taux d'abandon en dernière année d'école primaire (O1b)</li> </ul> <p><i>Application par le gouvernement de lois fondées</i></p>	Programme		x	x	x	x	x
------------	--	--	---	-----------	--	---	---	---	---	---



			<p><i>sur les droits de l'enfant et mise en œuvre de politiques connexes (O2) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Description des changements dans les politiques, lois et réglementations relatives au travail des enfants (O2)</li> </ul> <p><i>Les acteurs du secteur privé entreprennent des efforts pour prévenir et combattre le travail des enfants (O3)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs du marché (inter)national qui ont amélioré leurs pratiques en mettant en œuvre des activités et des stratégies visant à éliminer le travail des enfants.</li> <li>- en mettant en œuvre des activités et des stratégies visant à éliminer le travail des enfants et à améliorer les droits des travailleurs et/ou les droits de l'homme.</li> <li>- l'élimination du travail des enfants et l'amélioration des droits des travailleurs et/ou des conditions de travail (O3)</li> <li>- Nombre d'ouvriers agricoles et d'ouvriers d'usine dont les conditions de travail se sont améliorées conformément aux accords internationaux (par</li> </ul>							
--	--	--	---	--	--	--	--	--	--	--

			<p>sexe) (O3)</p> <p><i>Le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas établit et applique des politiques et des lois de diligence raisonnable (O4) :</i></p> <p>- Nombre de politiques et de réglementations adéquates en matière de diligence raisonnable adoptées par les gouvernements de l'UE suite aux actions de lobbying et de plaidoyer de l'Alliance, éventuellement en coopération avec des réseaux de plaidoyer (O4)</p>							
Comment les résultats récoltés s'alignent-ils	1.1 Comment les résultats récoltés s'alignent-ils sur les résultats escomptés de la théorie du changement de la CMNB ?	Comparaison qualitative entre les résultats du programme dans le cahier	Programme	x				x	x	

	sur les résultats escomptés de la théorie du changement de la CNBB ?		des charges et les résultats récoltés rapportés.							
	Dans quelle mesure les résultats du programme ont-ils été obtenus comme prévu ?		<p>Nombre de résultats (non) atteints dans les pays et dans le temps, ventilés par résultat escompté (voir ci-dessous) et évaluation qualitative des raisons des écarts.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Donner aux enfants les moyens de poursuivre leur éducation au sein d'une communauté solidaire (O1a)</li> <li>- Accès à l'éducation et à l'emploi des jeunes (O1b)</li> <li>- Application par le gouvernement de lois fondées sur les droits de l'enfant et mise en œuvre de politiques connexes (O2)</li> <li>- Les acteurs du secteur privé s'efforcent de prévenir et de combattre le travail des enfants (O3)</li> <li>- Le gouvernement de l'UE/des Pays-Bas établit et applique des politiques et des lois diligentes (O4)</li> </ul>	Niveau du programme et de l'étude de cas/intervention	x	x	x	x	x	x

	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à la réalisation des objectifs ?	2.3 Lesquelles de ces interventions (région de Nawa et Rajasthan) ont donné lieu à des résultats observables (résultats récoltés) qui peuvent être validés par des parties prenantes externes et/ou des communautés ?	Analyse de la contribution des hypothèses sélectionnées entre les niveaux de production et de résultat. Cette analyse sera précisée après la sélection des hypothèses.	Niveau du programme et de l'étude de cas/intervention				x		
	Dans quelle mesure observe-t-on des résultats non intentionnels (à la fois positifs et négatifs) ?	1.7 Quels résultats inattendus ont été obtenus, lesquels méritent plus d'attention et pourquoi ?	<p>Évaluation qualitative de la connaissance des risques lors de la phase de conception</p> <p>Évaluation qualitative de la manière dont l'évaluation des risques liés à des résultats négatifs (involontaires) ou positifs (non convenus formellement) au niveau des effets dans le système de suivi a été effectuée.</p> <p>Description qualitative des mesures prises pour éviter ou contrecarrer les risques/effets négatifs</p> <p>Description qualitative de la mesure dans laquelle les opportunités et synergies positives potentielles ont été exploitées.</p>	Programme	x	x		x	x	x

Impact	Dans quelle mesure la prévalence du travail des enfants a-t-elle diminué et les taux de scolarisation et d'assiduité ont-ils augmenté ?	1.4 La prévalence du travail des enfants a-t-elle diminué et les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire se sont-ils améliorés ?	<p>Analyse de la réalisation des impacts en termes de prévalence du travail des enfants, de taux de scolarisation et d'assiduité, et d'emploi décent des jeunes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans (inclus) engagés dans le travail des enfants au sein de l'unité géographique du projet (usine/communauté/région)</li> <li>Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans (inclus) engagés dans le travail des enfants au sein de l'unité géographique du projet (usine/communauté/région), par sexe et par âge</li> <li>- Nombre et pourcentage d'enfants âgés de 5 à 17 ans (inclus) dans les zones cibles scolarisés et fréquentant l'école (primaire/secondaire) par rapport aux données de référence, par sexe et par âge</li> <li>- Nombre et pourcentage de jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans (inclus) qui ont un emploi décent, y compris un apprentissage ou un stage, par sexe et par âge.</li> </ul>	Programme		x	x	x	x	x
--------	---	---	---	-----------	--	---	---	---	---	---

			un emploi décent, y compris un apprentissage ou un stage, par rapport aux données de référence, par sexe et par âge. par rapport aux données de référence							
	Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué à réduire la prévalence du travail des enfants et à augmenter les taux de scolarisation et d'assiduité ?		Analyse de la contribution des hypothèses sélectionnées au niveau du résultat et de l'impact (en se concentrant sur les résultats 1a, 1b et 3 et les impacts 1 et 2). Cette analyse sera précisée après la sélection des hypothèses.	Programme	x	x	x	x	x	x
	Dans quelle mesure la législation et la réglementation (internationales) ont-elles eu un impact sur le travail des enfants dans les zones d'approvisionnement et de production ?	1.5 La législation et la réglementation (inter)nationales ont-elles eu un impact positif sur le travail des enfants dans les zones d'approvisionnement et de production ?  2.4 Comment la législation et la réglementation ont-elles affecté la prévalence du travail des enfants dans l'économie informelle de la région de Nawa et du Rajasthan ?	Analyse de la contribution des hypothèses liant les résultats 2 et 4 à l'impact 1. Ceci sera spécifié après la sélection des hypothèses.	Niveau du programme et de l'étude de cas/intervention	x	x	x	x	x	x

	<p>Dans quelle mesure observe-t-on des changements involontaires (à la fois positifs et négatifs) au niveau du développement supérieur ?</p>	<p>Évaluation qualitative de la connaissance des risques lors de la phase de conception</p> <p>Évaluation qualitative de la manière dont l'évaluation des risques liés aux résultats négatifs (involontaires) ou positifs (non convenus formellement) au niveau de l'impact dans le système de suivi a été effectuée.</p> <p>Description qualitative des mesures prises pour éviter ou contrecarrer les risques/effets négatifs</p> <p>Description qualitative de la mesure dans laquelle les opportunités et synergies positives potentielles ont été exploitées.</p>	Programme	x			x	x	x
Efficacité	<p>Dans quelle mesure les ressources de l'intervention (financières, humaines et matérielles) ont-elles été utilisées de manière économique par rapport aux résultats obtenus ?</p>	<p>Description des coûts par sortie et des écarts entre les coûts prévus et les coûts réels.</p> <p>Approche "follow-the-money" avec une réflexion qualitative sur les ressources utilisées par le projet, en mettant l'accent sur l'utilisation économique des ressources/les risques liés aux coûts.</p> <p>Évaluation qualitative de</p>	Programme	x				x	x

			l'adéquation entre les coûts globaux du programme et les coûts des résultats.								
	Dans quelle mesure les résultats positifs auraient-ils pu être améliorés en utilisant les ressources existantes ?		Description des coûts par résultat avec une réflexion qualitative sur la relation intrants-résultats et sur les alternatives ainsi que sur les risques liés aux coûts.  Description qualitative de la réalisation des possibilités de mise à l'échelle.	Programme	x				x	x	
Durabilité	Dans quelle mesure les résultats positifs (et éventuellement négatifs) de l'intervention peuvent-ils être considérés comme durables ?	2.7 Quels sont les aspects qui contribuent à la durabilité à long terme des efforts visant à lutter contre le travail des enfants dans les activités économiques informelles ?	Évaluation qualitative de la mesure dans laquelle on peut prévoir que les résultats (effets et impacts) se maintiendront et que les capacités continueront d'être utilisées par les bénéficiaires et les autres parties prenantes.  Description qualitative des conditions et de leur influence sur la durabilité des effets.	Niveau du programme et de l'étude de cas/intervention	x	x			x	x	x
Questions d'apprentissage transversales	Quels enseignements ont été tirés, à l'échelle du programme, des efforts déployés par la	1.6 Quels enseignements ont été tirés, à l'échelle du programme, des efforts déployés par la CMNB pour lutter contre le travail des enfants dans le cadre de systèmes économiques complexes associés aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement (inter)nationales ?	Réflexion sur les résultats globaux de l'évaluation								



	TPAE pour lutter contre le travail des enfants dans le cadre de systèmes économiques complexes associés aux niveaux inférieurs des chaînes d'approvisionnement (inter)nationales ?		
	Quels enseignements peut-on tirer des efforts déployés par la CMNB pour lutter contre le travail des enfants au sein de systèmes économiques complexes associés aux échelons inférieurs des chaînes d'approvisionnement (inter)nationales dans ces deux contextes spécifiques ?	2.6 Quels enseignements peut-on tirer des efforts déployés par la CMNB pour lutter contre le travail des enfants au sein de systèmes économiques complexes associés aux échelons inférieurs des chaînes d'approvisionnement (inter)nationales dans ces deux contextes spécifiques ?	Réflexion sur les études de cas
	Comment les communautés, le secteur privé et les acteurs	2.5 Comment les communautés, le secteur privé et les acteurs internationaux participent-ils aux interventions ?	Description qualitative de l'engagement du programme avec les différentes parties prenantes dans le cadre des études de cas

	internationaux participent-ils aux interventions ?		
	Quels sont les défis et les possibilités d'étendre à d'autres domaines ou secteurs les interventions réussies liées aux études contextuelles ?	2.8 Quels sont les défis et les possibilités d'étendre à d'autres domaines ou secteurs les interventions réussies liées aux études contextuelles ?	Réflexion sur les résultats en termes d'efficacité et d'efficience
	Comment les bonnes pratiques et les enseignements identifiés peuvent-ils être étendus ou adaptés pour renforcer la lutte contre le travail des enfants dans des contextes similaires des zones et secteurs sélectionnés du programme TP AE par les partenaires nationaux ?	3.1 Comment les bonnes pratiques et les enseignements identifiés peuvent-ils être transposés ou adaptés pour renforcer la lutte contre le travail des enfants dans des contextes similaires aux zones et secteurs sélectionnés dans le cadre du programme TP AE par les partenaires nationaux ?	Réflexion sur les résultats en termes d'efficacité, d'impact et de durabilité
	Quels aspects de l'approche du programme de la CMNB peuvent servir	3.2 Quels aspects de l'approche du programme de la TP AE peuvent servir de modèle à d'autres initiatives visant à lutter contre le travail des enfants dans des systèmes économiques complexes ?	Réflexion sur les résultats en termes d'efficacité, d'impact et de durabilité

	de modèle à d'autres initiatives visant à lutter contre le travail des enfants dans des systèmes économiques complexes ?		
	Quels éléments des stratégies de l'alliance TP AE pourraient être améliorés pour impliquer plus efficacement les communautés, le secteur privé et les acteurs internationaux dans les futures initiatives visant le travail des enfants ?	3.3 Quels éléments des stratégies de l'Alliance TP AE pourraient être améliorés pour impliquer plus efficacement les communautés, le secteur privé et les acteurs internationaux dans les futures initiatives visant le travail des enfants ?	Réflexion sur les résultats en termes d'efficacité, d'impact et de durabilité
	Quelles recommandations découlent des enseignements tirés de l'impact de la législation et de la réglementation nationales sur le travail des enfants dans les zones	3.4 Quelles recommandations découlent des enseignements tirés de l'impact de la législation et de la réglementation nationales sur le travail des enfants dans les zones d'approvisionnement et de production ?	Réflexion sur les résultats en ce qui concerne l'impact et la durabilité du parcours 2

	d'approvisionnement et de production ?		
	La législation et la réglementation favorisent-elles une plus grande implication des acteurs internationaux dans la chaîne d'approvisionnement en vue d'éliminer le travail des enfants ?	3.5 La législation et la réglementation favorisent-elles une plus grande implication des acteurs internationaux dans la chaîne d'approvisionnement en vue d'éliminer le travail des enfants ?	Réflexion sur les résultats en ce qui concerne l'efficacité, l'impact et la durabilité du parcours 2
	Quelles recommandations peut-on faire pour améliorer la collaboration et la coordination entre les partenaires de l'Alliance TPAE aux Pays-Bas, y compris le ministère néerlandais des Affaires étrangères, et les acteurs communautaires, le secteur privé et les organisations	3.6 Quelles recommandations peut-on faire pour améliorer la collaboration et la coordination entre les partenaires de l'Alliance TPAE aux Pays-Bas, y compris le ministère néerlandais des Affaires étrangères, et les acteurs communautaires, le secteur privé et les organisations internationales, afin de favoriser une stratégie internationale unifiée et pilotée par la base pour l'élimination du travail des enfants ? Quel rôle devrait être assumé par qui ?	Rétroaction sur les résultats en ce qui concerne la cohérence du programme et l'efficacité liée à la coordination

	internationales, afin de favoriser une stratégie internationale unifiée et axée sur la base pour éliminer le travail des enfants ? Quel rôle devrait être assumé par qui ?		
--	--	--	--

## 4 Parties prenantes interrogées lors des visites sur le terrain

Pays	Type de partie prenante	Type d'entretien
<b>Côte d'Ivoire</b> (visite de terrain effectuée par l'expert national Hyacinthe Digbeugby Bley)	Organisations partenaires de la CMNB	Interviews
	Acteurs du secteur public	Interviews
	Secteur de l'éducation	Entretiens (de groupe)
	Acteurs du secteur privé	Interviews
	Ouvriers et femmes de ménage	Discussions de groupe
	Représentants de gouvernements étrangers	Interviews
<b>Inde</b> (visite sur le terrain effectuée par l'expert national Ragini Pant)	Organisations partenaires de la CMNB	Discussions de groupe et entretiens
	Acteurs du secteur public	Discussions de groupe et entretiens
	Secteur de l'éducation	Discussions de groupe et entretiens
	Acteurs du secteur privé	Interviews
	Travailleurs	Discussions de groupe et entretiens
	Les femmes dans les groupes d'entraide	Discussion en groupe
	Patients atteints de silicose	Discussion en groupe
	Familles	Discussion en groupe

Notre contact

## **Syspons GmbH**

Prinzenstraße 85d  
10969 Berlin  
Allemagne

[www.syspons.com](http://www.syspons.com)

© Syspons. Tous droits réservés.

**Lennart Raetzell**

**Directeur**

T : +49 151 26 460 483

E : [lennart.raetzell@syspons.com](mailto:lennart.raetzell@syspons.com)